

Études professionnelles et technologiques

Guide d'implantation et des normes

Droit

Alberta
EDUCATION
Direction de l'éducation française
Language Services Branch
1997

DONNÉES DE CATAL… ON)

Alberta. Alberta Education. Direction de l'éducation française.
Droit : guide d'implantation et des normes.

Ce domaine fait partie des **Études professionnelles et technologiques.**
ISBN 0-7732-5244-4

1. Droit – Étude et enseignement – Alberta. 2. Enseignement professionnel – Alberta. I. Titre. II. Série : Études professionnelles et technologiques.

KE289.A333 1997 340.71

Cette publication est destinée au/aux :

Administrateurs	✓
Conseillers	✓
Grand public	
Parents	
Élèves	
Enseignants	✓

Programme/Niveau : Études professionnelles et technologiques/Secondaire

Remarque : *Dans cette publication, les termes de genre masculin utilisés pour désigner des personnes englobent à la fois les femmes et les hommes. Ils sont utilisés uniquement dans le but d'alléger le texte et ne visent aucune discrimination.*

Nous nous sommes efforcés de reconnaître ici toutes nos sources et de nous conformer à la réglementation relative aux droits d'auteur. Si vous relevez certaines omissions ou erreurs, veuillez en informer Alberta Education afin que nous puissions y remédier.

Table des matières

ÉTUDES PROFESSIONNELLES ET TECHNOLOGIQUES

DROIT

ÉTUDES PROFESSIONNELLES ET TECHNOLOGIQUES

RAISON D'ÊTRE ET PHILOSOPHIE DU PROGRAMME

Par son programme d'Études professionnelles et technologiques (ÉPT), l'enseignement au secondaire en Alberta relève de nombreux défis de la société moderne en aidant les jeunes à développer des connaissances de base et en formant une main-d'œuvre qualifiée et capable de s'adapter.

Dans notre société canadienne axée sur l'information et marquée par des changements rapides sur les plans économique et social, les élèves doivent avoir confiance en leur capacité de pouvoir s'adapter aux changements et de répondre aux défis que présente leur vie personnelle et professionnelle. En particulier, ils doivent décider de ce qu'ils feront lorsqu'ils auront terminé leurs études secondaires. De nombreux élèves commenceront à travailler, d'autres poursuivront leurs études. Les élèves doivent devenir autonomes et responsables pour entrer sur le marché du travail, déjà très concurrentiel, ou pour suivre un programme d'études postsecondaires.

Les écoles secondaires font, elles aussi, face à des défis. Elles doivent continuellement fournir, au meilleur coût possible, des programmes de qualité que les parents et la communauté jugent pertinents.

Le programme des ÉPT permet aux écoles et aux élèves de relever ces défis. Les écoles peuvent répondre plus efficacement aux besoins et aux attentes des élèves de la communauté, en tirant profit des possibilités du programme des ÉPT pour mettre sur pied des cours et faciliter l'accès aux ressources scolaires et communautaires, ainsi qu'à l'enseignement à distance. Les élèves acquièrent la confiance dont ils ont besoin pour devenir adultes et se montrer plus responsables en ce qui a trait à leurs études, au développement de leurs talents, à leurs intérêts et à leurs habiletés personnelles. Ils ont également l'occasion de définir leurs buts et d'agir en conséquence.

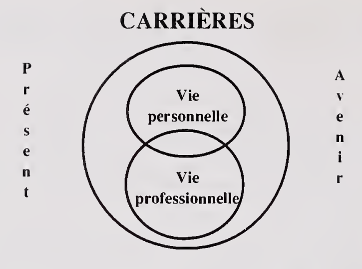
En tant qu'élément important de l'enseignement de base dans les écoles secondaires de l'Alberta, le programme des ÉPT facilite la réussite des élèves en établissant des objectifs clairs et en reconnaissant leurs succès. En effet, le programme des ÉPT développe les compétences des élèves, c'est-à-dire leurs connaissances, leurs habiletés et leurs attitudes, bref ce qu'ils savent et sont capables de faire.

Les élèves peuvent appliquer ces compétences dans l'immédiat comme dans l'avenir pour effectuer en douceur la transition à la vie d'adulte au sein de la famille, de la communauté, au travail ou dans le cadre d'études supérieures. Pour aider les élèves à faire une telle transition, nous avons établi et clairement énoncé les attentes et les critères en collaboration avec des enseignants, des représentants d'entreprises et de l'industrie, ainsi que des enseignants du niveau post-secondaire.

Le programme des ÉPT offre à tous les élèves de grandes possibilités d'apprentissage. Peu importe le domaine d'études choisi, les ÉPT les aideront à :

- développer des habiletés qu'ils pourront appliquer dans leur vie quotidienne, maintenant et à l'avenir;
- améliorer des habiletés nécessaires à la planification d'une carrière;
- planifier des habiletés sur le plan technique;
- mettre en valeur leurs aptitudes en vue du marché du travail;
- appliquer ou approfondir des connaissances acquises dans d'autres matières.

Grâce aux ÉPT, les élèves acquièrent des habiletés qu'ils pourront utiliser dans leur vie quotidienne. Par exemple, les modules du niveau introduction offrent aux élèves la possibilité d'améliorer leur aptitude à prendre de bonnes décisions en matière de consommation et de comprendre les précautions qu'exigent l'environnement et la sécurité.



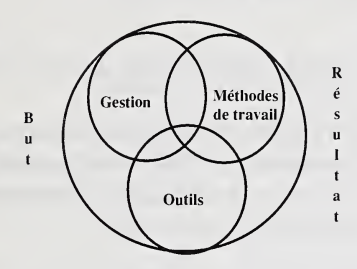
Une carrière comprend plus que les activités liées au travail ou à la profession d'une personne; elle touche à toutes les dimensions de sa vie personnelle au sein d'une communauté locale ou élargie, à titre de membre d'une famille, d'ami, de travailleur bénévole ou de citoyen.

L'intégration des carrières au programme des ÉPT aide les élèves à prendre des décisions efficaces en matière d'emploi et à concentrer leurs efforts sur un domaine. En suivant le programme des ÉPT, les élèves auront l'occasion d'approfondir leurs connaissances sur les carrières, les professions et les possibilités d'emplois, ainsi que sur les études ou la formation nécessaire. Ils comprendront également le besoin d'étudier leur vie durant.

Les élèves seront en mesure d'utiliser des techniques et de mettre en pratique des méthodes efficaces et fiables, ce qui implique :

- une prise de décision sur la meilleure façon d'accomplir une tâche;
- une sélection juste et une manipulation habile des outils et des ressources disponibles;
- une évaluation et une gestion de l'impact que l'utilisation de la technologie pourrait avoir sur soi-même, les autres et l'environnement.

TECHNOLOGIE



Les aptitudes dont les élèves ont besoin pour accéder au marché du travail, c'est-à-dire les compétences de base leur permettant de développer leur autonomie personnelle et leurs habiletés sociales, font partie intégrante du programme. Les compétences personnelles en matière de gestion s'améliorent à mesure que les élèves assument une plus grande responsabilité face à leurs études, qu'ils trouvent des solutions originales à des problèmes ou à des défis et qu'ils gèrent les ressources avec plus d'efficacité. Les aptitudes sociales des élèves s'améliorent par des expériences d'apprentissage au cours desquelles ils doivent bien travailler en équipe, faire preuve d'un esprit d'équipe, montrer des qualités de chef tout en ayant des normes élevées en matière de sécurité et de responsabilité.

Pour aider les élèves à développer davantage les aptitudes exigées par le marché du travail, le programme des ÉPT renforce et met en valeur les connaissances acquises dans les cours obligatoires et les cours complémentaires. S'il y a lieu, le programme met aussi l'accent sur les habiletés de communication et les aptitudes en calcul.

Finalement, en plus des résultats généraux mentionnés ci-dessus, les élèves qui étudient dans un domaine en particulier pourront acquérir des compétences spécifiques pour accéder à une carrière. Ces compétences les aideront donc à entrer sur le marché du travail ou à suivre un programme d'études postsecondaires. Ces compétences spécifiques à l'emploi peuvent inclure la compréhension et l'application de la terminologie, de la méthode de travail et des technologies relatives à une carrière, à une profession ou à un emploi particulier.

ATTENTES GÉNÉRALES POUR L'APPRENANT

Dans les ***Attentes générales pour l'apprenant,*** nous décrivons les compétences de base intégrées dans l'ensemble du programme des ÉPT.

Dans un contexte donné se rapportant à ses buts, à ses aptitudes et à ses habiletés personnelles, l'élève inscrit aux ÉPT pourra :

- démontrer les connaissances, les habiletés et les attitudes de base nécessaires au succès et à la satisfaction dans sa vie personnelle;
- élaborer un plan d'action qui permet un lien entre ses intérêts, ses habiletés et ses aptitudes personnelles et les possibilités et les exigences d'une carrière;
- employer efficacement une technologie, choisir et utiliser les bons outils, organiser et procéder de façon à atteindre les résultats désirés;
- développer les compétences de base suivantes relatives à l'emploi :
  - *la gestion de l'apprentissage*

    en choisissant des activités pertinentes, reliées aux buts, en les classant par ordre d'importance, en prévoyant le temps nécessaire, en préparant et en respectant un échéancier;
  - *la gestion des ressources*

    en faisant le lien entre la théorie et la pratique, en utilisant efficacement les ressources, les outils, la technologie et les méthodes de travail;
  - *la résolution de problèmes et l'innovation*

    en décidant et en résolvant des problèmes correctement et de manière innovatrice dans la conception, la production, la mise en marché et la consommation de biens et de service;
  - *la communication efficace*

    en faisant preuve de souplesse et de collaboration dans son travail et ses communications avec autrui;
  - *le travail en équipe*

    en participant comme membre d'une équipe et en partageant ses idées, ses suggestions et ses efforts;
  - *le sens des responsabilités*

    en montrant qu'il est vraiment diligent, assidu et ponctuel, qu'il se conforme sans exception aux normes de sécurité et qu'il sait reconnaître et éliminer les dangers potentiels;

ORGANISATION DU PROGRAMME

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le programme des Études professionnelles et technologiques (ÉPT) est divisé en **domaines** et en **modules**.

Dans les **domaines** des ÉPT, nous définissons les compétences nécessaires à l'élève pour :

- développer des habiletés utilisées dans la vie quotidienne;
- faire des recherches sur les choix de carrières;
- utiliser la technologie avec efficacité;
- se préparer pour le marché du travail ou pour des programmes postsecondaires.

En règle générale, les domaines sont reliés à des secteurs déterminés de l'industrie susceptibles d'offrir des emplois aux élèves. Certains emplois demandent des études plus poussées que celles de l'école secondaire, tandis que d'autres permettent d'entrer tout de suite sur le marché du travail. Les secteurs industriels comprennent à la fois les industries de production, comme l'agriculture, la fabrication et la construction, et les industries de services, comme les services commerciaux, les services de santé et les services financiers et d'assurance.

Les **modules** sont les étapes d'apprentissage de chaque domaine. Ils précisent ce que l'élève devrait savoir et être en mesure de faire (*les compétences acquises*). Les modules précisent également les préalables, les installations et les paramètres didactiques, lorsque nécessaire.

Les compétences que l'élève doit acquérir pour bien maîtriser la matière d'un module sont définies dans les *Attentes modulaires pour l'apprenant*. L'élève du secondaire deuxième cycle capable de montrer qu'il possède la matière (c.-à-d. qu'il a acquis les compétences en question) se verra octroyer un crédit en vue de son diplôme d'études secondaires.

Les *Attentes modulaires pour l'apprenant* représentent l'aboutissement des *Attentes spécifiques pour l'apprenant*, cadre d'enseignement plus détaillé. Elles établissent les buts et l'étendue des connaissances, des habiletés et des attitudes que l'élève devrait acquérir.

Dans le tableau ci-dessous, nous mentionnons les 22 domaines inclus dans le programme des ÉPT ainsi que le nombre de modules pour chaque domaine.

Domaine	Nombre de modules
1. Adaptation au travail	28
2. Agriculture	33
3. Alimentation	37
4. Design	31
5. Droit	13
6. Électrotechnologies	37
7. Énergie et mines	26
8. Entreprise et innovation	8
9. Fabrication	41
10. Faune	17
11. Foresterie	21
12. Gestion des finances	14
13. Gestion et marketing	19
14. Logistique	12
15. Mécanique	54
16. Mode	29
17. Santé communautaire	31
18. Soins esthétiques	58
19. Technologie des communications	33
20. Technologies de la construction	46
21. Tourisme	24
22. Traitement de l'information	48

Remarque : À partir de juin 1997, tous les domaines seront à la disposition des écoles secondaires d'immersion et francophones en Alberta. Tous les domaines seront révisés en juin 1998.

NIVEAUX DE RENDEMENT

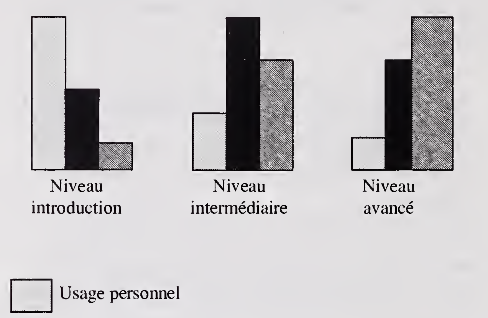
Les modules sont regroupés en trois niveaux d'études : le niveau introduction**, le niveau intermédiaire et le niveau avancé**. À mesure que l'élève avance dans ses études, il doit répondre à des critères plus élevés et améliorer ses compétences, à la fois dans les attentes générales pour l'apprenant et dans les attentes modulaires pour l'apprenant.

Les modules du niveau introduction aident l'élève à développer des habiletés qui lui serviront dans la vie quotidienne et formeront la base qui lui permettra d'approfondir ses connaissances. Les modules de ce niveau ont été élaborés pour l'élève qui n'a aucune expérience dans le domaine choisi.

Les modules du niveau intermédiaire favorisent le développement des compétences acquises précédemment. Ces modules fournissent une perspective plus étendue et permettent à l'élève d'entrevoir davantage de possibilités de carrières dans le domaine choisi.

Les modules du niveau avancé demandent plus de connaissances et aident l'élève à se préparer à entrer sur le marché du travail ou à suivre un programme d'études postsecondaires relatif au domaine choisi.

Les graphiques suivants illustrent la façon dont nous avons mis l'accent sur la planification d'une carrière dans les modules des trois niveaux.



Usage personnel

Sensibilisation au besoin d'une carrière - exploration

Préparation pour le marché du travail ou pour des études plus poussées

NORMES DU PROGRAMME ET D'ÉVALUATION

Les normes du programme des ÉPT établissent ce que l'élève doit savoir et être en mesure d'accomplir. Elles se définissent par les attentes générales pour l'apprenant et par les attentes spécifiques pour l'apprenant dans chaque domaine.

Dans les normes d'évaluation, nous précisons comment juger la performance de l'élève. Chaque norme d'évaluation établit les conditions et les critères à utiliser pour évaluer les compétences précisées dans chaque attente modulaire pour l'apprenant. L'élève doit se conformer à toutes les normes d'évaluation, y compris les critères spécifiques inclus dans le module.

Dans toute la province, l'enseignant pourra s'assurer que l'élève sera évalué de façon juste et sûre. L'élève utilisera les normes d'évaluation pour guider ses efforts, s'assurant qu'il participe efficacement et avec succès à son apprentissage et à son évaluation. Les normes du niveau avancé sont reliées le plus possible aux exigences du marché du travail et à celles des programmes d'études postsecondaires.

TYPES DE COMPÉTENCES

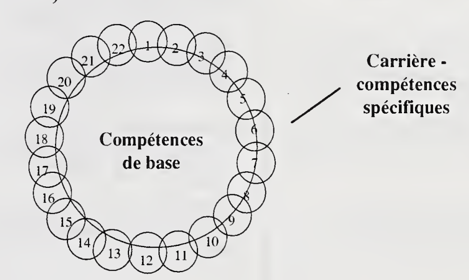
Dans le programme des ÉPT, nous définissons deux types de compétences : les compétences de base et les compétences spécifiques.

Les **compétences de base** sont générales à tous les domaines. Elles s'acquièrent dans chaque module et comprennent :

- la gestion de l'apprentissage, l'innovation, l'éthique et la gestion des ressources.
- la communication, le travail en équipe, le leadership et le service, ainsi que le sens des responsabilités (sécurité et responsabilisation).

Les **compétences spécifiques à une carrière** sont reliées à un domaine en particulier. Ces compétences, qui permettent à l'élève d'acquérir des habiletés utiles dans la vie quotidienne au niveau introduction, l'aident à entrer sur le marché du travail ou à poursuivre des études postsecondaires aux niveaux intermédiaire et avancé.

Le graphique suivant illustre la relation qui existe entre ces deux types de compétences dans les vingt-deux domaines des ÉPT (les numéros font référence au tableau de la page A.5).



COMPÉTENCES DE BASE : TABLEAU DE RÉFÉRENCE

Le tableau qui suit précise les compétences de base que l'élève va tenter de perfectionner et d'améliorer dans chacun des domaines et modules des Études professionnelles et technologiques (ÉPT). Les compétences de base de l'élève doivent être évaluées par des observations impliquant l'élève, les enseignants, les pairs et autres, à mesure qu'ils répondent aux attentes de chaque module. En général, il y a une progression dans la complexité de la tâche et dans l'effort que doit fournir l'élève, comme précisé dans le Cadre de développement*. **À mesure que l'élève progresse, il perfectionne les compétences acquises aux niveaux précédents.** Les élèves qui quittent l'école secondaire devraient se donner comme but de démontrer une performance correspondant à l'étape 3.

Suggestions de stratégies à utiliser en classe :

- Demander aux élèves de s'autoévaluer et de s'évaluer les uns les autres
- Tenir une discussion réfléchie (entre l'enseignant et l'élève)
- Souligner les points forts
- Souligner le progrès dans les différents modules des Études professionnelles et technologiques
- Insister sur les domaines à approfondir
- Inclure le portfolio de l'élève

Étape 1 — *L'élève va* :	**Étape 2** — *L'élève va* :	**Étape 3** — *L'élève va* :	**Étape 4** — *L'élève va* :
La gestion de l'apprentissage ☐ arriver en classe bien disposé à apprendre ☐ suivre les instructions de base comme on le lui a appris ☐ acquérir des connaissances spécialisées, des habiletés et des attitudes ☐ trouver des critères pour évaluer des choix et prendre des décisions ☐ utiliser toute une variété de stratégies d'apprentissage	☐ → ☐ suivre les instructions de façon quasi autonome ☐ se fixer des buts et établir les étapes pour les atteindre avec de l'aide ☐ appliquer des connaissances spécialisées, des habiletés et des attitudes à des situations concrètes ☐ trouver et appliquer une variété de stratégies efficaces pour résoudre des problèmes et prendre des décisions ☐ explorer et utiliser des stratégies d'apprentissage efficaces de façon quasi autonome	☐ → ☐ suivre des instructions détaillées de façon autonome ☐ se fixer des buts clairs et établir des étapes pour les atteindre ☐ transposer et appliquer des connaissances spécialisées, des habiletés et des attitudes à différentes situations ☐ utiliser une variété d'habiletés en matière de pensée critique pour évaluer des situations, résoudre des problèmes et prendre des décisions ☐ choisir et utiliser des stratégies d'apprentissage efficaces ☐ coopérer avec les autres dans l'utilisation des stratégies d'apprentissage	☐ → ☐ → ☐ démontrer son autonomie dans l'apprentissage et la façon de se fixer et d'atteindre des buts ☐ transposer et appliquer l'apprentissage à de nouvelles situations: démontrer son engagement envers l'apprentissage permanent ☐ penser de façon critique et agir de façon logique pour évaluer des situations, résoudre des problèmes et prendre des décisions ☐ → ☐ faire preuve de leadership dans l'utilisation efficace de stratégies d'apprentissage
La gestion des ressources ☐ se conformer à des échéanciers établis: gérer efficacement le temps, les horaires, les plans d'activités ☐ se servir de l'information (ressources matérielles et humaines) comme on le lui a appris ☐ se servir de la technologie comme on le lui a appris (installations, équipement, fournitures), pour accomplir une tâche ou fournir un service ☐ entretenir, entreposer et ranger l'équipement et les fournitures comme on le lui a appris	☐ créer et se conformer à des échéanciers de façon quasi autonome: gérer efficacement le temps, les horaires et les plans d'activités ☐ avoir accès à toute une variété de renseignements pertinents (ressources matérielles et humaines) et s'en servir de façon quasi autonome ☐ utiliser la technologie comme on le lui a appris (installations, équipement et fournitures), pour accomplir une tâche ou fournir un service avec un minimum d'aide ou de supervision ☐ entretenir, entreposer et ranger l'équipement et les fournitures avec très peu d'aide	☐ créer et adopter des échéanciers de façon autonome: prioriser les tâches: gérer de façon efficace son temps, ses horaires et ses plans d'activités ☐ se servir de toute une variété de renseignements (ressources matérielles et humaines) et savoir quand il faut des ressources supplémentaires ☐ choisir et utiliser la technologie de façon appropriée (installations, équipement, fournitures) pour accomplir une tâche ou fournir un service de façon autonome ☐ entretenir, entreposer ou ranger l'équipement et les fournitures de façon autonome	☐ créer et adopter des échéanciers de façon autonome: gérer de façon efficace son temps, ses horaires, ses calendriers: prioriser les tâches de façon constante ☐ se servir de toute une variété de renseignements (ressources matérielles et humaines) pour compléter et améliorer les exigences de base ☐ reconnaître la valeur pécuniaire et intrinsèque de la gestion de la technologie (installations, équipement, fournitures) ☐ utiliser des techniques efficaces pour gérer des installations, du matériel et des fournitures
La résolution de problèmes et l'innovation ☐ participer au processus de résolution d'un problème ☐ développer une variété d'habiletés et d'approches sur la résolution de problèmes ☐ appliquer des habiletés en résolution de problèmes à des cas clairement définis, à des buts spécifiques et à des contraintes : – en trouvant d'autres options – en évaluant d'autres options – en choisissant la solution appropriée – en agissant	☐ cerner un problème et choisir une approche appropriée de résolution de problèmes qui réponde adéquatement à des buts et à des contraintes spécifiques ☐ appliquer des habiletés de résolution de problèmes pour une activité dirigée ou autonome : – en trouvant des solutions de rechange – en évaluant les solutions de rechange – en choisissant la solution appropriée – en agissant	☐ avoir une pensée critique et agir de façon logique dans un contexte de résolution de problèmes ☐ transposer des habiletés en matière de résolution de problèmes à la vie réelle en créant de nouvelles possibilités ☐ préparer des plans de mise en œuvre ☐ reconnaître les risques	☐ cerner des problèmes et les résoudre efficacement ☐ trouver et suggérer de nouvelles idées pour effectuer le travail de façon créative : – en combinant les idées ou les renseignements de nouvelles manières – en faisant des liens entre des idées en apparence non reliées – en cherchant activement de nouvelles perspectives

La communication efficace ☐ utiliser des habiletés de communication : lecture, écriture, illustration, parole ☐ utiliser la langue appropriée au contexte ☐ écouter pour comprendre et apprendre ☐ démontrer des compétences de relations interpersonnelles positives dans le cadre de contextes donnés	☐ communiquer des pensées, des sentiments et des idées pour justifier ou défendre une position en se servant de l'écriture, de l'oral ou du visuel ☐ se servir de façon appropriée d'un langage technique ☐ écouter et répondre pour comprendre et apprendre ☐ démontrer des compétences de relations interpersonnelles positives dans le cadre de différents contextes	☐ préparer et présenter de façon efficace des rapports pertinents, concis, écrits, visuels ou oraux en donnant des arguments raisonnés ☐ encourager, persuader, convaincre ou motiver des individus ☐ écouter et répondre pour comprendre, apprendre et enseigner ☐ démontrer des compétences de relations interpersonnelles positives dans la plupart des contextes	☐ négocier de façon efficace en cherchant à conclure une entente pouvant comporter un échange de ressources spécifiques ou en réglant des intérêts divergents ☐ négocier un consensus et travailler dans ce but ☐ écouter et répondre pour comprendre, apprendre, enseigner et évaluer ☐ promouvoir les habiletés de relations interpersonnelles positives chez les autres
Le travail en équipe ☐ assumer ses responsabilités dans un projet de groupe ☐ travailler en collaboration avec ses pairs dans des situations données ☐ tenir compte des opinions et reconnaître les contributions des autres membres du groupe	☐ ——▶——▶ ☐ collaborer à la réalisation des objectifs du groupe ☐ maintenir l'équilibre entre parler, écouter et répondre lors des discussions de groupe ☐ tenir compte des sentiments et du point de vue des autres	☐ rechercher la façon la plus appropriée de travailler en équipe pour mieux répondre aux besoins et exploiter les points forts du groupe : la richesse d'une idée, les différents potentiels humains, la répartition du travail ☐ travailler en équipe : – encourager et soutenir les membres de l'équipe – aider les autres d'une manière positive – savoir être un bon dirigeant/exécutant, selon le besoin – négocier et parvenir à un consensus, selon le besoin	☐ guider et motiver l'équipe pour atteindre un niveau de rendement élevé ☐ comprendre la composition du groupe et s'y intégrer ☐ élaborer, valider et mettre en œuvre des plans qui offrent de nouvelles perspectives
Le sens des responsabilités **L'assiduité** ☐ faire preuve de responsabilité en matière d'assiduité, de ponctualité et d'exécution d'une tâche	☐ ——▶——▶	☐ ——▶——▶	☐ ——▶——▶
La sécurité ☐ adopter des règles personnelles et environnementales en matière de santé et de sécurité	☐ savoir reconnaître et adopter des règles personnelles et environnementales en matière de santé et de sécurité	☐ établir et suivre des règles personnelles et environnementales en matière de santé et de sécurité	☐ transposer et appliquer des procédures personnelles et environnementales en matière de santé et des consignes de sécurité à divers environnements et situations
☐ prévoir les risques imminents et leur impact sur lui-même, sur les autres et sur l'environnement	☐ prévoir les risques imminents et potentiels et leur impact sur lui-même, sur les autres et sur l'environnement	☐ ——▶——▶	☐ ——▶——▶
☐ suivre les procédures appropriées pour répondre à une urgence	☐ ——▶——▶	☐ ——▶——▶	☐ ——▶——▶ ☐ assumer la responsabilité des actes qu'il pose pour régler des dangers immédiats ou potentiels
L'éthique ☐ exprimer des jugements sur le bien-fondé de certaines conduites ou actions	☐ évaluer comment les jugements personnels touchent les pairs, la famille (p. ex. le foyer et l'école) ou l'environnement	☐ évaluer les implications d'actions personnelles ou celles d'un groupe au sein d'une communauté plus large (p. ex. un milieu de travail)	☐ analyser les implications d'actions personnelles ou celles d'un groupe dans un contexte mondial ☐ énoncer et défendre, sur demande, un code d'éthique personnel en fonction des besoins

***Le cadre de développement** • *Tâche simple* • *Environnement structuré* • *Apprentissage dirigé*	• *Tâche à variables limitées* • *Environnement moins structuré* • *Apprentissage quasi autonome*	• *Tâche à variables multiples* • *Environnement flexible* • *Apprentissage autonome en cherchant de l'aide, au besoin*	• *Tâche complexe* • *Environnement ouvert* • *Autonomie - motivation personnelle*

DROIT

RAISON D'ÊTRE DU DOMAINE

Les lois sont essentielles à notre société. Elles permettent le règlement de litiges, la réglementation d'ententes privées, et l'établissement de lignes directrices en ce qui a trait au comportement des individus au sein de la collectivité.

Or, les modules du domaine du Droit permettent aux élèves d'acquérir des connaissances fondamentales et pratiques en matière juridique. L'objectif principal de ces modules est de développer chez ceux qui les suivent les connaissances, les habiletés et les attitudes qui leur permettront d'agir en fonction des lois qui régissent leur vie quotidienne. L'objectif secondaire est de conférer aux élèves les compétences et l'assurance qui les rendront aptes à participer à l'évolution de ces lois.

Ces modules se veulent aussi une occasion de présenter les nombreuses options de carrières dans le domaine du Droit.

Dans le cadre des Études professionnelles et technologiques, les élèves qui étudieront les modules de Droit pourront :

- développer des habiletés, notamment en prise de décisions, en résolution de problèmes et en communication, et démontrer un esprit critique;
- développer des connaissances, des habiletés et des attitudes qui s'appliquent au domaine du Droit;
- définir les droits octroyés et les responsabilités imposées en vertu des lois;
- éveiller leur sens de l'analyse critique à l'égard de questions d'ordre juridique;
- développer une compréhension quant à la capacité de l'individu à influencer les lois.
- faire preuve de tolérance à l'égard des opinions d'autrui;
- démontrer leur habileté à travailler en collaboration avec les autres;
- développer leur habileté à reconnaître, à éviter et à résoudre des problèmes ayant des implications juridiques;
- se sensibiliser aux questions d'ordre juridique dans d'autres domaines pédagogiques;
- analyser des possibilités de carrières connexes au domaine du Droit.

STRUCTURE DU DOMAINE

THÈMES

Les modules du domaine du Droit sont organisés en deux thèmes : «contexte personnel» et «contexte social». Les modules du premier thème sont ceux du niveau introduction : Toi et la loi 1 et Toi et la loi 2. Les autres modules ont été groupés sous le thème du contexte social; les élèves y développeront des compétences acquises au niveau introduction. Les aspects juridiques plus complexes étudiés dans ces modules n'ont pas nécessairement un impact au niveau personnel, mais ils touchent cependant la société dans laquelle nous vivons.

CONCEPTS

Les *Attentes modulaires pour l'apprenant*, assorties à chaque module, décrivent les compétences qu'on cherche à donner aux élèves. Les concepts rattachés à chacune de ces attentes se fondent sur les connaissances que ces derniers doivent acquérir pour réussir. L'ordre dans lequel ces apprentissages sont énumérés pour se conformer aux *Normes du programme et d'évaluation* permet de déterminer quels concepts explorer dans chaque module.

NIVEAUX

Les modules du niveau *introduction* s'adressent à des élèves n'ayant aucune expérience en matière de droit, et sont conçus de façon à encourager les élèves à développer des habiletés essentielles à la vie quotidienne. À ce niveau, les élèves pourront, le cas échéant, «examiner le fondement des lois...», «étudier des lois...», «analyser des lois...».

Les modules du niveau *intermédiaire* aident les élèves à perfectionner les compétences acquises au niveau introduction et mettent l'accent sur le développement de compétences plus avancées; par exemple, «analyser des études de causes...», «proposer des solutions possibles...». Les enseignants peuvent s'attendre à ce que les élèves fonctionnent de manière de plus en plus autonome. En outre, ces modules présentent une perspective élargie, ce qui permet aux élèves de découvrir le vaste choix de carrières qui s'offre à eux dans ce domaine.

Au niveau *avancé*, on peut exiger que les élèves assument la responsabilité de leur apprentissage, qu'ils puissent, le cas échéant, travailler en groupe et qu'ils requièrent moins d'assistance directe de la part de l'enseignant. Ils devraient alors axer leur travail sur la recherche et la prise de décisions.

INTRODUCTION	INTERMÉDIAIRE	AVANCÉ	THÈMES
Toi et la loi 1 2* - En tant que consommateur et membre d'une famille 1010			Contexte personnel
Toi et la loi 2 2* - En société et au travail 1020			
	Droit de la famille 2010	Droit des biens et de la consommation 3010	Contexte social
	Droit du travail 2020	Résolution de conflits 3020	
	Droit de l'environnement 2030	La négligence 3040	
	La loi et le voyageur 2050	Les lois qui régissent les petites entreprises 3050	
		Controverses et amendements 3060	
		Décisions historiques 3070	
		Droit criminel 3080	

—— Préalable ······· Séquence recommandée

2 préalables recommandés

★ Ce module est un préalable à tous les modules des thèmes relatifs au Droit.

DESCRIPTION DES MODULES

Module DRT1010 : Toi et la loi 1 - En tant que consommateur et membre d'une famille
En utilisant des scénarios et des causes réalistes, l'élève se familiarise avec les lois qui protègent le consommateur et les membres d'une famille.

Module DRT1020 : Toi et la loi 2 - En société et au travail
L'élève étudie des lois qui protègent les personnes au travail ainsi que des éléments du droit civil et pénal que tout citoyen devrait connaître.

Module DRT2010 : Droit de la famille
L'élève étudie une vaste gamme de questions portant sur les liens personnels.

Module DRT2020 : Droit du travail
L'élève analyse des contrats de travail, des rapports de négociations collectives et syndicales, d'assurance-emploi et d'indemnisation des accidentés du travail. Il examine aussi la situation de la femme au travail. Des questions controversées ainsi que des possibilités de carrière dans le domaine du Droit sont aussi abordées.

Module DRT2030 : Droit de l'environnement
L'élève étudie les lois sur l'environnement ainsi que la manière dont les nouvelles données environnementales affectent ces lois. Par le biais de causes, l'élève étudie le rôle que les groupes de pression et les individus jouent dans les amendements apportés au droit de l'environnement. Il analyse aussi les questions controversées ainsi que les possibilités de carrière en Droit.

Module DRT2050 : La loi et le voyageur
L'élève se concentre sur les problèmes et les considérations juridiques qui peuvent surgir lors d'un voyage.

Module DRT3010 : Droit des biens et de la consommation
L'élève étudie les lois relatives à la location de propriétés privées ou immobilières, à l'achat d'une maison, aux investissements immobiliers, à la construction et à la rénovation des maisons. Il analyse les méthodes de protection du consommateur, les questions controversées et les possibilités de carrière dans ce domaine.

Module DRT3020 : Résolution de conflits
L'élève étudie et met en pratique les méthodes dont on se sert pour résoudre des conflits, comme la négociation, la médiation, l'arbitrage et les sentences arbitrales. Il analyse aussi des possibilités de carrière en Droit ainsi que des questions controversées.

Module DRT3040 : La négligence
L'élève étudie des causes et des scénarios qui traitent du sens légal de la négligence et des conditions requises pour entreprendre des poursuites judiciaires.

Module DRT3050 : Les lois qui régissent les petites entreprises
Ce module fournit de l'information à l'élève sur les lois qui régissent la création d'une entreprise, sa gestion et sa liquidation. Il analyse les questions controversées relatives aux petites entreprises ainsi que les possibilités de carrière dans ce domaine.

Module DRT3060 : Controverses et amendements
L'élève étudie les questions controversées qui ont provoqué des amendements aux lois. Il se concentre aussi sur une grande variété de stratégies qui peuvent être utilisées.

Module DRT3070 : Décisions historiques
L'élève analyse en détail certaines décisions historiques et les conséquences qu'elles ont entraînées dans notre société, du point de vue politique, social et économique.

Module DRT3080 : Droit criminel
L'élève étudie à fond le système de justice criminelle, les procédures criminelles ainsi que le rôle et les obligations des intervenants. D'autre part, il analyse des questions controversées et il explore les possibilités de carrière dans ce domaine.

PLANIFICATION POUR L'ENSEIGNEMENT

Le programme des ÉPT permet aux écoles secondaires de 1[er] et 2[e] cycle d'élaborer des cours basés sur les besoins de leurs élèves et de leur communauté. Certains domaines pourraient être offerts au secondaire 1[er] cycle. Par contre, certains autres seraient plus adaptés au secondaire 2[e] cycle ou à la 9[e] année. Veuillez consulter la page C.2 de ce guide pour des recommandations concernant le domaine du Droit. Le *Guide pour les administrateurs, les conseillers et les enseignants* comprend un résumé des niveaux recommandés pour chaque domaine.

PLANIFICATION POUR LES ÉPT

Sélection de cours

Les écoles pourront choisir certains domaines et certains modules qu'elles mettront à leur programme. Elles pourront combiner plus d'un module pour en faire un cours.

Chaque module a été conçu pour des unités d'études de 25 heures d'enseignement. Cependant, cet horaire n'est qu'une suggestion destinée à faciliter la planification. Le programme d'études des ÉPT est basé sur l'acquisition de compétences, ce qui permettra à certains élèves de réaliser les attentes de ces modules dans une période de temps plus ou moins longue, selon leurs aptitudes.

Un cours devrait comprendre essentiellement des modules du même domaine mais, lorsque c'est nécessaire, il pourrait englober des modules pris dans plus d'un domaine. Pour plus de renseignements sur le nom et le code des modules, veuillez consulter le *Guide pour les administrateurs, les conseillers et les enseignants.*

Le choix et la séquence des modules devraient tenir compte des paramètres du module qui établissent :

- les préalables et les cours associés (compétences nécessaires à l'admission);
- la spécialisation de l'enseignant, s'il y a lieu;
- l'équipement et les installations spécialisés, s'il y a lieu.

Les paramètres des modules sont définis à chaque module dans les sections D, E et F de ce guide.

Niveau de flexibilité

Le programme des ÉPT, qui a été conçu sous forme modulaire pour faciliter son adaptation aux horaires et à l'enseignement, ne fixe pas le niveau de flexibilité qu'une école ou qu'un enseignant proposera. Ce seront l'école et l'enseignant qui détermineront le niveau de flexibilité offert à l'élève. Dans le cadre de l'horaire d'enseignement établi par l'administration, l'élève pourra :

- avoir l'option de progresser à un rythme qui représente un défi;
- avoir accès au plus grand nombre de modules qui pourraient lui convenir.

Intégration des compétences de base

Les compétences de base se retrouvent dans l'ensemble du programme des ÉPT et à l'intérieur de chaque module. Selon le module, l'accent sera mis sur certaines compétences de base qui conviendront mieux que d'autres à un cadre professionnel déterminé.

Veuillez consulter la section «Matériel d'évaluation» de ce guide pour une description détaillée du comportement de l'élève aux quatre différentes étapes de l'acquisition des compétences de base.

L'évaluation des compétences de base pourra se faire par le biais de l'observation impliquant l'élève, l'enseignant, les pairs et les superviseurs dans le milieu de travail. Un profil des compétences de l'élève pourra être établi par le biais de fiches d'observation sur son comportement. C'est l'interaction positive et constante entre l'élève et l'enseignant qui soutiendra la motivation de l'élève pour combler son besoin de croissance et de progrès.

On n'attribuera pas de note au rendement de l'élève pour les compétences de base spécifiées, bien qu'une description de son niveau de rendement devra être jointe à l'évaluation de chaque module.

Évaluation du rendement de l'élève

Évaluer les compétences de l'élève est un processus de collecte de données par le biais d'observations de la méthode suivie, du produit présenté et de l'interaction sociale démontrée.

Lorsque c'était justifié, nous avons élaboré du matériel afin d'aider l'enseignant et l'élève dans le processus d'évaluation. Veuillez consulter la section G de ce guide pour retrouver les divers outils (fiches de travail, grilles d'évaluation, échantillons de questions, etc.).

La pondération de chaque norme d'évaluation a aussi été établie. Dans la colonne «Attribution suggérée», on retrouve un pourcentage qui représente soit la pondération, soit la répartition du temps, ou les deux.

Attribution de crédits à l'élève

Au niveau secondaire, l'élève se méritera un crédit lorsqu'il aura démontré les compétences acquises au cours du module. Pour plus de détails sur la manière dont les normes d'évaluation et du guide sont déterminées dans les ÉPT, veuillez consulter la section A de ce guide. Vous pourriez aussi consulter le *Guide pour les administrateurs, les conseillers et les enseignants* pour plus d'information sur la manière de reconnaître et de créditer le rendement de l'élève sur le plan de l'école et de celui de la province.

Ressources

Des ressources détaillées et complètes, sous forme imprimée, logicielle et audiovisuelle, ont été préparées pour soutenir le domaine du Droit. Nous avons l'intention de faire de ces ressources la base d'un centre qui donnera aux enseignants et aux élèves l'accès à un vaste choix de documentation et à d'autres sources d'information en cours d'apprentissage. À moins d'avis contraire, ces ressources sont appropriées aux deux niveaux du secondaire.

On peut se procurer les ressources approuvées, soit auprès du Learning Resources Distributing Centre, soit auprès de l'éditeur ou du distributeur. Veuillez consulter le document «Bibliographie annotée pour les ÉPT». Il comprend des ressources de base

et d'appui ainsi que des suggestions de ressources non autorisées mais utiles à l'enseignant et à l'élève. Certaines associations du secteur public ainsi que certaines agences gouvernementales pourraient être une source supplémentaire de documentation.

Des échantillons des *Guides d'apprentissage de l'élève* sont aussi disponibles. Ces programmes d'études sont destinés à un élève ou à un groupe d'élèves. Ils fournissent un plan d'enseignement pour certains modules et comprennent les éléments suivants :

- Pourquoi choisir ce module?
- Ce que tu dois savoir avant de commencer
- Ce que tu sauras après avoir complété ce module
- Quelles seront les ressources accessibles?
- Quels travaux devront être remis?
- Quand ce module doit-il être complété?
- Comment seras-tu évalué?

Des échantillons des *Guides d'apprentissage de l'élève* pour le domaine du Droit sont développés.

Pour en obtenir une copie, veuillez vérifier les documents disponibles pour téléchargement gratuit à l'adresse Internet suivante : **http://ednet.edc.gov.ab.ca/level5/ctshome.html**

PLANIFICATION EN DROIT

Les suggestions suivantes sont offertes pour aider les enseignants, les écoles et les administrateurs à planifier l'enseignement des modules du domaine du Droit.

Si les deux modules préalables de Droit peuvent être offerts aux élèves de 9e année (premier cycle), les autres modules du domaine sont conçus pour le deuxième cycle du secondaire.

Choix des modules

Le tableau <u>Portée et séquence</u>, à la page B.5, offre un aperçu des modules de Droit, tout en en indiquant les préalables et les thèmes. De brèves descriptions de ces modules apparaissent aux pages B.6 et B.7.

Ces modules ne requièrent que de l'espace de classe. Bien que le matériel d'appui comprenne quelques logiciels nécessitant un accès à de l'équipement informatique, ils ne requièrent aucun autre équipement spécial. Un ordinateur équipé d'un modem pourrait cependant permettre d'accéder à des données de jurisprudence.

Un cours de 3 crédits pour les élèves n'ayant aucune expérience dans le domaine du Droit pourrait contenir les deux modules préalables ainsi qu'un module du niveau intermédiaire. Exemple :

MODULES
• Toi et la loi 1 (DRT1010) • Toi et la loi 2 (DRT1020) • Droit de la famille (DRT 2010)
RAISON D'ÊTRE/APPRENTISSAGES
Les élèves acquièrent des connaissances fondamentales et pratiques en matière juridique et développent des habiletés et des attitudes qui leur permettront d'agir en fonction des lois qui touchent leur vie quotidienne (en tant que consommateurs ou membres d'une famille, au travail et en société). Ils sont également initiés aux relations personnelles qui seront abordées dans le module Droit de la famille. Ce cours pourra compléter le programme d'études sociales et d'autres domaines des Études professionnelles et technologiques.

Les cours de 5 crédits, offerts aux élèves n'ayant aucune expérience dans le domaine, devraient comporter les deux modules préalables, ainsi que trois modules de niveau intermédiaire ou avancé.

Exemple :

DRT1010	DRT1010
DRT1020	DRT1020
DRT2010	DRT3020
DRT2030	DRT3040
DRT2050	DRT3080

Les cours pour les élèves ayant suivi les deux modules préalables peuvent aussi être conçus avec beaucoup de flexibilité, soit de 3 à 5 crédits. Exemple :

3 crédits	**5 crédits**
DRT2020	DRT3010
	DRT3020
DRT2030	DRT3040
	DRT3070
DRT3080	DRTPROJ

Organisation de l'apprentissage

Bien que certains modules comme Droit des biens et de la consommation, La loi et le voyageur et Controverses et amendements se prêtent fort bien à l'enseignement individuel, on suggère que d'autres, comme Résolution de conflits, soient présentés à des classes d'élèves afin de permettre les discussions et autres activités de groupe.

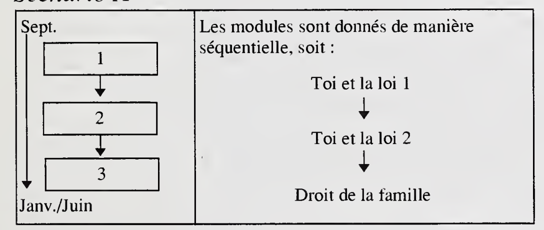
Des procès fictifs pourront être utilisés dans tous les modules, à l'exception de Résolution de conflits, bien que ce dernier puisse être enseigné simultanément avec d'autres se prêtant aux procès fictifs et aux débats publics, comme Droit du travail, Droit criminel, Droit de l'environnement ainsi que La négligence.

Avant de choisir les modules, les enseignants doivent vérifier les paramètres particuliers (sections D, E et F) du présent guide.

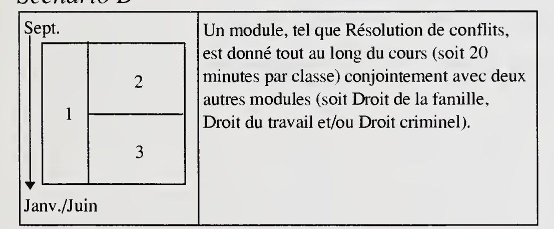
- les préalables et les cours associés;
- les installations et l'équipement nécessaires, s'il y a lieu;
- la qualification pédagogique, s'il y a lieu.

Les modules peuvent être offerts de manière séquentielle, simultanée ou combinée comme des cours de 3, 5 ou 6 crédits. Exemple :

Scénario A

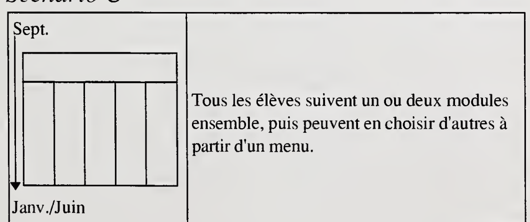


Scénario B

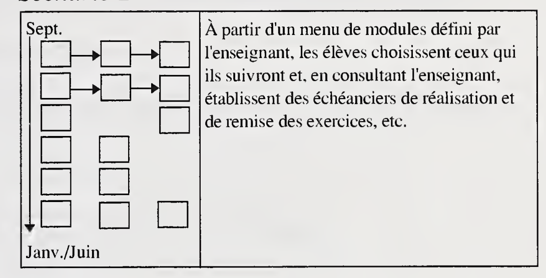


En outre, les enseignants peuvent laisser à chaque élève le soin de choisir le rythme d'apprentissage qu'il juge stimulant. Exemple :

Scénario C



Scénario D



Identification des enchaînements

La section H du Guide sera ajoutée en juin 1998. Elle décrira certains enchaînements possibles à l'intérieur du programme des ÉPT et dans les programmes de base et complémentaires.

Veuillez prendre note que les modules du domaine Adaptation au travail peuvent être combinés avec les modules de Droit pour fournir une meilleure possibilité de développer leurs habiletés et de parfaire leurs compétences.

On présentera dans la section H du présent guide un exemple de projet relié au droit international. D'autres projets peuvent en outre être élaborés en fonction des intérêts des élèves.

Facilitation de la transition vers le marché du travail et/ou vers des programmes d'éducation postsecondaire.

Une fois que la section H de ce guide sera complétée vous pourrez trouver les transitions possibles que les élèves pourraient réaliser vers le marché du travail et/ou vers les programmes d'éducation supérieure, ou vers d'autres débouchés de spécialisation.

NORMES DU PROGRAMME ET D'ÉVALUATION DES MODULES

NIVEAU INTRODUCTION

Dans les pages suivantes, nous décrivons les normes du programme et d'évaluation pour le niveau introduction du domaine **Droit**.

Les modules du niveau d'introduction aideront les élèves à développer des habiletés essentielles à la vie quotidienne et à se donner une base pour les apprentissages futurs. Ils sont conçus pour les élèves n'ayant aucune expérience dans le domaine.

Les *Attentes modulaires pour l'apprenant* définissent les compétences que les élèves doivent acquérir pour réussir le module. Les normes d'évaluation définissent les critères et les conditions à utiliser pour évaluer les compétences définies dans les *Attentes modulaires pour l'apprenant.*

Les *Attentes spécifiques pour l'apprenant* constituent un cadre d'enseignement détaillé et aident les élèves à développer les compétences définies dans les *Attentes modulaires pour l'apprenant.* Des renseignements et des suggestions additionnels sont offerts dans la colonne «Notes». Les enseignants qui le désirent peuvent utiliser cet espace pour noter leurs idées d'enseignement ou de projets à proposer aux élèves.

MODULE DRT1010 : TOI ET LA LOI 1 - EN TANT QUE CONSOMMATEUR ET MEMBRE D'UNE FAMILLE

Niveau : **Introduction**

Thème : **Contexte personnel**

Préalable : **Aucun; ce module doit être étudié avant tous les autres modules de Droit.**

Paramètres du module : **Aucun équipement spécialisé ni installations nécessaires**

En utilisant des scénarios et des causes réalistes, l'élève se familiarise avec les lois qui protègent le consommateur et les membres d'une famille.

Normes du programme et d'évaluation

Attentes modulaires pour l'apprenant (AMA)	Critères et conditions d'évaluation	Attribution suggérée
L'élève va :	*L'évaluation du rendement de l'élève sera basée sur :*	
• **examiner des lois touchant le consommateur et la famille**	• **l'habileté à répondre correctement** à 50 % des questions tirées au hasard dans une banque de questions portant sur les concepts suivants : l'achat de produits et de services, la location de locaux d'habitation, la vie en famille, la vie de couple, la vie avec des enfants, la séparation, la rédaction d'un testament et des droits de succession. ***Matériel d'évaluation*** – *Banques de questions à partir de ressources autorisées*	80
• **examiner les prémisses de ces lois**	• **la rédaction d'un rapport** qui décrit les origines et la raison d'être d'une loi qui a été l'objet d'une discussion en classe; ex. : la *Unfair Trade Practices Act*, la Personal Properties Security Act (*Loi sur les sûretés relatives aux biens personnels)* et la Matrimonial Properties Act (*Loi sur les biens matrimoniaux).* ***Matériel d'évaluation*** – *DRT1010-1* *Norme minimale de 1*	20
• **démontrer ses compétences de base.**	• **l'observation** de l'effort personnel et de l'interaction sociale au cours de l'apprentissage. ***Matériel d'évaluation*** – *Compétences de base (tableau de référence) et tout autre matériel d'évaluation identifié dans ce module*	Incorporée tout au long du module

Concepts	Attentes spécifiques pour l'apprenant (ASA)	Notes
Achat de produits et de services	*L'élève devrait* : • discuter de la nécessité de lois reliées à l'achat de produits et de services : – dépôts et retours – éléments essentiels, divers types et formes des contrats – droits et obligations d'un mineur en ce qui a trait à l'achat de biens nécessaires à la vie en comparaison à des biens qui ne le sont pas – garanties et cautionnement – documents requis pour effectuer une demande de crédit et les implications juridiques du crédit (engagement, défaillance et faillite); • discuter des recours et des services les plus communs tels que les plaintes aux entreprises, au Better Business Bureau (*Bureau d'éthique commerciale*).	Services aux consommateurs, bureaux régionaux *Unfair Trade Practices Act* Personal Properties Security Act *(Loi sur les sûretés relatives aux biens personnels)* Personal Properties Security Registry (*Bureau d'enregistrement des sûretés relatives aux biens personnels)* Credit and Loans Agreement Act *(Loi sur les ententes de crédit et de prêt)*
Location de locaux d'habitation	• discuter de la loi qui porte sur les problèmes communs aux propriétaires et aux locataires tels que les préavis de départ, les loyers non payés et le bruit; • discuter des avantages et des inconvénients d'un bail; • examiner les implications juridiques qui surgissent lorsque deux personnes ou plus partagent des locaux d'habitation pour réaliser des économies.	Individual's Rights Protection Act *(Loi sur la protection des droits de la personne)* Residential Tenancies Act *(Loi sur la location des locaux d'habitation)*
Vie en famille	• discuter des effets des lois relatives à la vie en famille, telles que les responsabilités des gouvernements fédéral et provinciaux en ce qui a trait au droit de la famille; • dresser une liste d'exemples sur les comportements abusifs ou violents et discuter des recours possibles.	Marriage Act *(Loi sur le mariage)* Alberta Child Welfare Act *(Loi sur la protection de l'enfance de l'Alberta)* Criminal Code of Canada (*Code criminel du Canada*) Kit for the Prevention of Family Violence (*Trousse provenant de l'Office de la prévention de la violence familiale*)

Concepts	Attentes spécifiques pour l'apprenant (ASA)	Notes
Vie de couple	*L'élève devrait :* • discuter des lois reliées à la vie de couple : – les exigences d'un mariage légitime – les différences entre les droits et les obligations de personnes mariées devant la loi et ceux de personnes qui cohabitent.	Domestic Relations Act (*Loi sur les relations familiales)*
Vie avec des enfants	• discuter du rôle du gouvernement, des parents, des enfants, et d'autres personnes qui s'intéressent aux enfants en ce qui a trait au soutien, à la négligence, aux abus et à l'adoption.	Individual's Rights Protection Act (*Loi sur la protection des droits de la personne)* Alberta Children's Advocate Adoption Option (*Options d'adoption agence privée*) Alberta Child Welfare Act (*Loi sur la protection de l'enfance de l'Alberta)*
Séparation	• discuter des lois reliées à la séparation du couple en : – faisant la distinction entre une séparation légale et un divorce – expliquant les motifs de divorce et les questions qui s'y rattachent; • discuter des lois en matière de biens, de garde, de pension alimentaire et de droits de visite; • examiner les recours judiciaires qui existent dans le cas où la pension alimentaire ordonnée par le tribunal n'est pas versée.	Matrimonial Properties Act (*Loi sur les biens matrimoniaux)* Services de médiation (tribunal provincial) Avocat spécialiste en matière de divorce Juge du tribunal de la famille Dower Act (*Loi sur le douaire)* Maintenance Enforcement Recovery Act *(Loi sur l'exécution des ordonnances alimentaires)*

Concepts	Attentes spécifiques pour l'apprenant (ASA)	Notes
Rédaction d'un testament et des droits de succession	*L'élève devrait :* • discuter de la nécessité des lois reliées aux testaments et aux successions; • discuter des deux types de testaments valides en Alberta; • discuter des prescriptions juridiques relatives à la rédaction des testaments; • discuter des obligations des personnes à charge.	Funeral Services Board (*Conseil de révision des services de pompes funèbres*) Intestate Succession Act (*Loi sur les successions non testamentaires)* Avocat versé dans le droit successoral *«Legal Resource Centre»* de l'Alberta Family Relief Act (*Loi sur l'assistance aux familles)* Wills Act (*Loi sur les testaments)* Public Trustees Act (*Loi sur les curateurs publics)*

MODULE DRT1020 : **TOI ET LA LOI 2 - EN SOCIÉTÉ ET AU TRAVAIL**

Niveau : **Introduction**

Thème : **Contexte personnel**

Préalable : **Toi et la loi 1 (DRT1010; recommandé)**

Paramètres du module : **Aucun équipement spécialisé ni installations nécessaires**

L'élève étudie des lois qui protègent les personnes au travail ainsi que des éléments du droit civil et pénal que tout citoyen devrait connaître.

Normes du programme et d'évaluation

Attentes modulaires pour l'apprenant (AMA)	Critères et conditions d'évaluation	Attribution suggérée
L'élève va :	*L'évaluation du rendement de l'élève sera basée sur :*	
• **examiner les lois relatives au milieu du travail** • **examiner les droits et les obligations de l'individu en société**	• **l'habileté à répondre correctement** à 50 % des questions tirées au hasard d'une banque de questions, portant sur le travail rémunéré, sur l'égalité en milieu de travail, sur la protection de l'individu, des autres et de la société.	30
	Matériel d'évaluation – *Banques de questions à partir de ressources autorisées*	60
• **examiner les prémisses de ces lois**	• **la rédaction d'un rapport** décrivant les circonstances qui ont entraîné l'élaboration de la *Charte canadienne des droits et libertés.* ***Matériel d'évaluation*** – *DRT1020-1* *Norme minimale de 1*	10
• **démontrer ses compétences de base.**	• **l'observation** de l'effort personnel et de l'interaction sociale au cours de l'apprentissage. ***Matériel d'évaluation*** – *Compétences de base (tableau d'évaluation) et tout autre matériel d'évaluation identifié dans ce module*	Incorporée tout au long du module

Concepts	Attentes spécifiques pour l'apprenant (ASA)	Notes
Travail rémunéré	*L'élève devrait* : • discuter de la nécessité des lois relatives au travail; • discuter du rôle de l'employeur et de celui de l'employé; • examiner la protection offerte aux travailleurs non syndiqués; • examiner les moyens de fournir un soutien financier aux chômeurs, aux accidentés et aux femmes enceintes.	*Code canadien du travail* Employment Standards Code (*Code sur les normes d'emploi*) Workers' Compensation Board (*Commission des accidents du travail)* Labour Relations Code (*Loi sur les relations du travail)* Exemplaire de la *Loi sur l'assurance-emploi* et formulaires de demande
Égalité en milieu de travail	• discuter de la nécessité des lois antidiscriminatoires en milieu de travail; • indiquer les recours existants en cas de congédiement injustifié d'un employé.	Individual's Rights Protection Act *(Loi sur la protection des droits de la personne)* Programme de promotion de l'emploi des étudiants *Charte canadienne des droits et libertés*
Protection de la société	• discuter de délits criminels; • discuter de la nécessité de traiter les jeunes contrevenants d'une manière différente que les adultes en ce qui a trait aux délits criminels; • discuter des principales clauses de la *Loi sur les jeunes contrevenants;* • dresser une liste d'infractions à des lois fédérales et provinciales et à des règlements municipaux; • identifier les principales cours fédérales et provinciales; • identifier et décrire différents types d'infractions et en déterminer les conséquences, ex. : véhicules automobiles, facultés affaiblies, possession illégale, introduction par effraction; • discuter des diverses sanctions relatives au code criminel.	*Loi sur les jeunes contrevenants* Agent de police Psychologue Code criminel du Canada

Concepts	Attentes spécifiques pour l'apprenant (ASA)	Notes
Protection de soi et d'autrui	*L'élève devrait :* • discuter des violations au code civil; • comparer les recours en droit de la responsabilité délictuelle avec ceux offerts en droit pénal.	
Étude des droits et des obligations de l'individu	• discuter des différents documents traitant des droits et des libertés individuels, ex. : la *Charte canadienne des droits et libertés*, la *Loi sur la protection des droits de la personne;* • expliquer le rapport entre les droits et les obligations; • discuter du rôle des divers défenseurs des droits des citoyens, ex. : protecteur de l'enfance et protecteur du patient, curateur public, protecteur du citoyen; • discuter du droit à l'instruction; • décrire les droits et les obligations de l'élève.	Alberta Human Rights and Citizenship Commission (*Commission des droits de la personne et de la citoyenneté de l'Alberta)* Institut canadien des droits humains (57, Louis Pasteur, Ottawa, Ont. K1N 6N5) School Act *(Loi scolaire)* Guide de l'élève

NORMES DU PROGRAMME ET D'ÉVALUATION DES MODULES

NIVEAU INTERMÉDIAIRE

Dans les pages suivantes, nous décrivons les normes du programme et d'évaluation pour le niveau intermédiaire du domaine **Droit**.

Les modules du niveau intermédiaire aideront l'élève à acquérir des connaissances complémentaires, plus complexes que celles acquises au niveau introduction. L'élève aura ainsi une perspective élargie lui permettant d'entrevoir le grand éventail de possibilités de carrière qui s'offrent à lui dans le domaine du Droit.

MODULE DRT2010 : **DROIT DE LA FAMILLE**

Niveau : **Intermédiaire**

Thème : **Contexte social**

Préalables : **Toi et la loi 1 (DRT1010; recommandé)**
Toi et la loi 2 (DRT1020; recommandé)

Paramètres du module : **Aucun équipement spécialisé ni installations nécessaires**

L'élève étudie une vaste gamme de questions portant sur les liens personnels.

Normes du programme et d'évaluation

Attentes modulaires pour l'apprenant (AMA)	Critères et conditions d'évaluation	Attribution suggérée
L'élève va :	*L'évaluation du rendement de l'élève sera basée sur :*	
• **examiner les lois concernant les différents types de liens personnels**	• **la rédaction d'un rapport** qui décrit au moins quatre amendements à la loi dus aux changements dans les liens personnels qui se sont produits au cours des cinquante dernières années. ***Matériel d'évaluation*** – *DRT2010-1* *Norme minimale de 2*	25
	• **l'habileté à répondre correctement** à 50 % des questions tirées d'une banque de questions et comprenant les concepts suivants : les contrats de mariage et d'union de fait, les ruptures de mariages et d'unions de fait, la famille élargie, l'accès aux services, les questions controversées et les carrières connexes au droit. ***Matériel d'évaluation*** – *Banques de questions à partir des ressources autorisées*	75
• **démontrer ses compétences de base.**	• **l'observation** de l'effort personnel et de l'interaction sociale au cours de l'apprentissage. ***Matériel d'évaluation*** – *Compétences de base (tableau de référence) et tout autre matériel d'évaluation identifié dans ce module*	Incorporée tout au long du module

Concepts	Attentes spécifiques pour l'apprenant (ASA)	Notes
Historique du droit de la famille	*L'élève devrait* : • examiner l'évolution des lois relatives à la famille.	
Contrats de mariage et d'union de fait	• examiner la loi relative à la répartition des biens entre conjoints mariés devant la loi et entre conjoints ne l'étant pas; • discuter des avantages et des inconvénients des contrats de mariage et de ceux d'union de fait; • expliquer dans quelles circonstances ces contrats sont considérés valables devant un tribunal; • préparer un exemplaire d'un contrat de mariage ou d'union de fait.	Matrimonial Properties Act (*Loi sur les biens matrimoniaux)* Exemplaire de contrats des Services de médiation (tribunal provincial)
Ruptures de mariages et d'unions de fait	• examiner les droits et les obligations des conjoints en ce qui concerne le crédit, la disposition des biens, etc.; • examiner l'obligation des parents à subvenir aux besoins de leurs enfants; • analyser des causes traitant des décisions judiciaires en matière de répartition des biens suite à la rupture d'un mariage ou d'une union de fait; • examiner les lois conçues pour : – protéger les conjoints, les enfants et les personnes âgées victimes de violence – punir les agresseurs et décourager les actes de violence potentiels.	
Famille élargie	• examiner les implications juridiques du mariage de deux personnes ayant déjà été mariées, en particulier si des enfants sont issus des mariages antérieurs; • examiner le droit des grands-parents à voir leurs petits-enfants; • discuter des obligations des enfants adultes à l'égard de leurs parents âgés; • discuter des avantages et des inconvénients d'une procuration qui subsiste à l'incapacité.	*The Change of Name Act* *Dependent Adults Act* Canadian Grandparents' Rights Association (P.O. Box 64128, 5512-4 Street NW, Calgary, AB T2K 6J1) Alberta Human Rights and Citizenship Commission (*Commission des droits de la personne et de la citoyenneté de l'Alberta*) Alberta Council on Aging Les procurations Domestic Relations Act (*Loi sur les relations familiales*)

Concepts	Attentes spécifiques pour l'apprenant (ASA)	Notes
Accès aux services	*L'élève devrait* : • énumérer les services offerts à la famille; • examiner les services gouvernementaux à la famille du point de vue de l'obligation juridique; • évaluer l'égalité d'accès aux services de chaque individu.	Alberta Human Rights and Citizenship Commission (*Commission des droits de la personne et de la citoyenneté de l'Alberta*) Humans on Welfare Individual's Rights Protection Act (*Loi sur la protection des droits de la personne*)
Questions controversées	• définir certaines questions controversées, comme : – les mères porteuses – les testaments biologiques – les adoptions publiques et privées – l'avortement – les questions en matière de santé – le métier de sage-femme – les parents homosexuels – la pension alimentaire d'un conjoint et d'un enfant – la violence familiale – l'abus d'intoxicants – la négligence à l'égard d'un enfant; • faire la collecte d'informations relatives à l'une de ces questions; • examiner les lois canadiennes qui touchent à cette question; • comparer la législation canadienne avec celle d'autres pays; • examiner les options; • proposer des solutions possibles.	
Carrières connexes au droit	• discuter des options de carrières connexes au droit de la famille, ex. : – médiateur – conseiller du tribunal de la famille – membre du personnel d'un tribunal successoral.	

MODULE DRT2020 : **DROIT DU TRAVAIL**

Niveau : **Intermédiaire**

Thème : **Contexte social**

Préalables : **Toi et la loi 1 (DRT1010; recommandé)**
Toi et la loi 2 (DRT1020; recommandé)

Paramètres du module : **Aucun équipement spécialisé ni installations nécessaires**

L'élève analyse des contrats de travail, des rapports de négociations collectives et syndicales, d'assurance-emploi et d'indemnisation des accidentés du travail. Il examine aussi la situation de la femme au travail. Des questions controversées ainsi que des possibilités de carrière dans le domaine du Droit sont aussi abordées.

Normes du programme et d'évaluation

Attentes modulaires pour l'apprenant (AMA)	Critères et conditions d'évaluation	Attribution suggérée
L'élève va :	*L'évaluation du rendement de l'élève sera basée sur :*	
• **examiner la législation actuelle relative au travail**	• **l'analyse** de 6 à 10 cas relatifs à des contrats de travail, à des négociations syndicales et collectives, à des règlements sur les accidentés du travail et à la situation de la femme au travail. ***Matériel d'évaluation*** – *Cadre d'évaluation : étude d'une cause et/ou d'un scénario* – *Matériel : DRTÉTCA* *Norme minimale de 2*	75
• **proposer des amendements à la législation actuelle**	• **la rédaction d'un rapport** qui propose des solutions possibles à des questions controversées portant sur le droit du travail, et ceci après avoir effectué une collecte d'informations sur la question. Il étudiera la législation canadienne, la comparera à celle d'autres pays et étudiera des solutions de rechange. ***Matériel d'évaluation*** – *DRT2020-1* *Norme minimale de 2*	25
• **démontrer ses compétences de base.**	• **l'observation** de l'effort personnel et de l'interaction sociale au cours de l'apprentissage. ***Matériel d'évaluation*** – *Compétences de base (tableau de référence) et tout autre matériel d'évaluation identifié dans ce module*	Incorporée tout au long du module

Concepts	Attentes spécifiques pour l'apprenant (ASA)	Notes
Relations de travail	*L'élève devrait* : • examiner les divers types de relations de travail, ex. : employeur et employé, mandant et mandataire, travailleur autonome et stagiaire; • examiner les divers types de contrats légaux entre employeur et employé; • discuter des façons de résilier un contrat de travail; • décrire les divers types d'avantages sociaux contenus dans un contrat de travail; • discuter de la responsabilité de l'employeur et de l'employé envers un tiers mis en cause.	Alberta Labour Relations Act (*Loi des relations du travail de l'Alberta*) Alberta Federation of Labour Avocat spécialiste en matière de travail
Négociations collectives et syndicales	• examiner l'accréditation et la révocation d'accréditation syndicales; • étudier l'affiliation syndicale d'employés (atelier ouvert et fermé); • comparer le sort des travailleurs syndiqués à celui des travailleurs non syndiqués en ce qui concerne : les propositions, les négociations, la conciliation, la médiation et l'arbitrage, la convention, les grèves et les lock-out, les procédures de règlement des griefs.	Alberta Labour Relations Act/Board (*Loi/Commission des relations du travail de l'Alberta)* Représentant du conseil des relations de travail Alberta Arbitration and Mediation Society Exemplaire d'une convention collective
Assurance-emploi et indemnisation des travailleurs	• examiner les types de protection offerte aux travailleurs; • différencier la législation fédérale de la législation provinciale; • comparer les droits de parents biologiques avec ceux de parents adoptifs.	Workers' Compensation Act (*Loi sur l'indemnisation des accidentés du travail)* *Loi sur l'assurance-emploi*. Workers' Compensation Board (*Commission des accidents du travail*)
Les femmes en milieu de travail	• résumer les lois qui protègent les femmes contre la discrimination au travail; • décrire la notion «à travail égal, salaire égal»;	Alberta Status of Women Action Committee *Charte canadienne des droits et libertés*

Concepts	Attentes spécifiques pour l'apprenant (ASA)	Notes
Les femmes en milieu de travail (suite)	*L'élève devrait* : • examiner et discuter de la législation d'autres pays.	Individual's Rights Protection Act *(Loi sur la protection des droits de la personne)* «Changing Together - a Centre for Immigrant Women» Législation pertinente provenant d'autres pays, ex. : l'amendement relatif à l'égalité des droits de la Constitution américaine *«Gender in the Work-place»*, une étude de l'*«Alberta Law Society»*
Questions controversées	• définir certaines questions controversées, comme : – l'âge de la retraite – la confidentialité – l'obligation d'informer le public – le droit de l'accès à l'information – les garderies en milieu de travail – la dénonciation – le droit de grève – «l'action positive» – les avantages sociaux à l'égard des couples homosexuels – la sécurité d'emploi des travailleurs domestiques – les congédiements injustifiés – le harcèlement sexuel – le droit à l'assurance-emploi et autres prestations; • faire la collecte d'informations relatives à une de ces questions; • examiner les lois canadiennes relatives à cette question; • comparer la législation canadienne à celle d'autres pays; • examiner les options; • proposer des solutions possibles.	
Carrières connexes au droit	• discuter des choix de carrières connexes au droit du travail, ex. : – arbitre – médiateur – négociateur.	

MODULE DRT2030 : DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

Niveau : **Intermédiaire**

Thème : **Contexte social**

Préalables : **Toi et la loi 1 (DRT1010; recommandé)**
Toi et la loi 2 (DRT1020; recommandé)

Paramètres du module : **Aucun équipement spécialisé ni installations nécessaires**

L'élève étudie les lois sur l'environnement ainsi que la manière dont les nouvelles données environnementales affectent ces lois. Par le biais de causes, l'élève étudie le rôle que les groupes de pression et les individus jouent dans les amendements apportés au droit de l'environnement. Il analyse aussi les questions controversées ainsi que les possibilités de carrière en Droit.

Normes du programme et d'évaluation

Attentes modulaires pour l'apprenant (AMA)	Critères et conditions d'évaluation	Attribution suggérée
L'élève va :	*L'évaluation du rendement de l'élève sera basée sur :*	
• **examiner la législation actuelle relative à l'environnement**	• **l'habileté à répondre correctement** à 50 % des questions tirées d'une banque de questions portant sur la législation relative à la protection de l'environnement. ***Matériel d'évaluation*** – *Banque de questions (à élaborer)*	40
• **résumer les procédures requises pour une audience formelle**	• la planification et la direction d'une audience formelle portant sur une des questions actuelles reliées à l'environnement. ***Matériel d'évaluation*** – *Cadre d'évaluation : Audience sur l'environnement, DRT2030-1* *Norme minimale de 2*	40
• **proposer une nouvelle législation ou des amendements à la législation actuelle**	• **la rédaction d'un rapport** sur une des questions environnementales. Le rapport comprendra une révision de la législation provinciale et/ou fédérale, analysera des solutions de rechange légales, proposera des solutions possibles et suggérera des implications potentielles. ***Matériel d'évaluation*** – *DRT2030-2* *Norme minimale de 2*	20
• **démontrer ses compétences de base.**	• **l'observation** de l'effort personnel et de l'interaction sociale au cours de l'apprentissage. ***Matériel d'évaluation*** – *Compétences de base (tableau de référence) ou tout autre matériel d'évaluation identifié dans ce module*	Incorporée tout au long du module

Concepts	Attentes spécifiques pour l'apprenant (ASA)	Notes
Législation relative à la protection de l'environnement	*L'élève devrait* : • examiner la législation fédérale et provinciale qui régit le déversement de polluants dans l'atmosphère et dans l'eau; • analyser la répartition des pouvoirs telle que stipulée dans la *Loi constitutionnelle de 1867* en ce qui concerne la conservation et la protection de l'environnement; • discuter des modifications de la répartition de ces pouvoirs; • expliquer la fonction du Réseau canadien de l'environnement; • proposer des amendements à la législation provinciale actuelle ou proposer de nouvelles lois; • examiner la législation en matière d'environnement dans d'autres pays; • étudier des décisions judiciaires concernant la non-conformité aux lois.	Environmental Protection Enhancement Act *(Loi sur la protection et l'amélioration de l'environnement)* Energy Resources Conservation Board Occupational Health and Safety (*Hygiène et sécurité au travail*) Documentation provenant du Réseau canadien de l'environnement
Rôle des groupes de citoyens et des individus	• examiner des exemples de poursuites privées intentées pour la protection de l'environnement, comme dans le cas du barrage de la rivière Oldman ou de la *Kananaskis Highway*, mine de charbon près de Cadomin; • décrire la réaction publique face à un projet ou à une exploitation ayant un impact sur l'environnement naturel ou sur la qualité de vie de la collectivité; • décrire l'influence que peut avoir un groupe de pression de citoyens sur l'énoncé de lois en matière d'environnement; • examiner un plan d'action qui, par le biais de la participation des citoyens, puisse pousser le gouvernement à régler une question d'ordre environnemental; • comparer les comités d'action de citoyens qui se sont formés pour encourager la sauvegarde et la protection de la faune avec ceux qui se sont formés pour régler les problèmes d'ordre environnemental.	Friends of the Oldman River Association Alberta Wilderness Society Groupes locaux pour la protection de l'environnement Edmonton Recycle Society Service des parcs nationaux Articles de journaux ou de revues traitant des mesures prises par différents groupes luttant pour la protection de l'environnement

Concepts	Attentes spécifiques pour l'apprenant (ASA)	Notes
Questions controversées	*L'élève devrait* : • définir certaines questions controversées, comme : – le choix d'un dépotoir – la gestion des déchets toxiques – les questions d'ordre environnemental à l'échelle mondiale – la pollution au niveau international; • faire la collecte d'informations relatives à une de ces questions; • examiner les lois canadiennes relatives à cette question; • comparer la législation canadienne à celle d'autres pays; • examiner les options; • proposer des solutions possibles.	Plan vert du gouvernement fédéral
Carrières connexes au droit	• discuter des choix de carrières connexes au droit de l'environnement, ex. : – expert-conseil – arbitre – médiateur – environnementaliste.	

MODULE DRT2050 : **LA LOI ET LE VOYAGEUR**

Niveau : **Intermédiaire**

Thème : **Contexte social**

Préalables : **Toi et la loi 1 (DRT1010; recommandé)**
Toi et la loi 2 (DRT1020; recommandé)

Paramètres du module : **Aucun équipement spécialisé ni installations nécessaires**

L'élève se concentre sur les problèmes et les considérations juridiques qui peuvent surgir lors d'un voyage.

Normes du programme et d'évaluation

Attentes modulaires pour l'apprenant (AMA)	Critères et conditions d'évaluation	Attribution suggérée
L'élève va :	*L'évaluation du rendement de l'élève sera basée sur :*	
• **examiner les considérations juridiques qui s'appliquent aux personnes voyageant à l'intérieur ou à l'extérieur du pays**	• l'analyse de causes et/ou de scénarios traitant des responsabilités juridiques des transporteurs, des hôteliers, des agences de voyages et d'autres organismes canadiens qui fournissent des services aux voyageurs. ***Matériel d'évaluation*** – *DRTÉTCA* *Norme minimale de 2* • la préparation d'un dépliant et/ou d'une présentation portant sur les problèmes juridiques que peuvent rencontrer les voyageurs à l'étranger. Le dépliant et/ou la présentation offrira aussi des solutions possibles aux problèmes. ***Matériel d'évaluation*** – *DRT2050-1* *Norme minimale de 2*	100
• **démontrer ses compétences de base.**	• **l'observation** de l'effort personnel et de l'interaction sociale au cours de l'apprentissage. ***Matériel d'évaluation*** – *Compétences de base (tableau de référence) et tout autre matériel d'évaluation identifié dans ce module*	Incorporée tout au long du module

Concepts	Attentes spécifiques pour l'apprenant (ASA)	Notes
Documents juridiques	*L'élève devrait :* • déterminer quels documents sont requis pour voyager à l'intérieur et à l'extérieur du Canada; • expliquer les lois qui régissent les documents comme les visas, les passeports et les permis de conduire internationaux; • discuter des conséquences possibles si l'on ne détient pas les documents appropriés lors de voyages à l'intérieur et à l'extérieur du Canada; • décrire les procédures à suivre pour remplacer des documents perdus ou volés lors de voyages à l'étranger.	Canadian Passport Order *(Décret sur les passeports canadiens)* Citizenship Act *(Loi sur la citoyenneté)* Infirmière de santé publique Agent de voyages Consulats étrangers Code criminel du Canada Adresses des ambassades étrangères dans le *Canadian Almanac and Directory* Ministère des Affaires étrangères du Canada *«Law Now»* (octobre 1990)
Établissement d'horaires et de réservations	• expliquer les droits et les responsabilités juridiques des transporteurs, des hôteliers, des agents de voyages et des voyageurs; • décrire les implications juridiques relatives aux réservations, à leur modification et à leur annulation.	Transports Canada Innkeepers Act (*Loi sur les aubergistes*)
Agences de voyages et conseillers en voyages	• examiner le rôle et les responsabilités juridiques des voyageurs; • décrire le processus d'octroi de licence des conseillers en voyages.	Services aux consommateurs Ministère des Affaires municipales Avocat Représentants d'une agence de voyages

Concepts	Attentes spécifiques pour l'apprenant (ASA)	Notes
Décisions relatives à l'assurance	*L'élève devrait* : • discuter du «billet normalisé» et de ses implications juridiques; • examiner et interpréter la réglementation qui se rapporte aux divers types de polices d'assurance; • examiner le processus de réclamation en vertu d'une assurance-voyage.	Surintendant des assurances Agent d'assurances Polices d'assurance
Achats à l'étranger	• décrire les restrictions qui s'appliquent à l'entrée au Canada de biens achetés à l'étranger; • analyser le rôle des douanes canadiennes en ce qui concerne l'entrée au pays de biens rapportés de l'étranger; • examiner les pénalités et les restrictions qui s'appliquent aux achats faits à l'étranger; • discuter de la nécessité de contrôler les biens rapportés au Canada.	Agriculture Canada Canada Customs Act (*Loi sur les douanes*) Service des douanes et accises de la G.R.C. Douanes canadiennes Narcotic Control Act (*Loi sur les stupéfiants*)
Lois et coutumes des pays étrangers	• discuter de l'influence réelle ou éventuelle de la culture sur les lois des pays étrangers; • déterminer les problèmes qui peuvent se poser aux voyageurs lors de leur départ ou de leur arrivée, autant au Canada que dans d'autres pays; • examiner les pénalités et conséquences dues à une infraction aux lois de pays étrangers; • étudier les moyens de recourir à de l'aide ou à des conseils juridiques dans un pays étranger; • analyser comment les rapports avec d'autres pays influencent les lois d'un pays à l'égard des ressortissants étrangers.	Ministère des Affaires étrangères Ambassades ou consulats étrangers Bureaux de tourisme étrangers P.C. Globe (logiciel)
Questions controversées	• déterminer certaines questions controversées, comme : – les faillites dans l'industrie du voyage – les traités d'extradition – les coutumes locales et l'attitude à l'égard des femmes – les Canadiens traduits en justice et emprisonnés à l'étranger; • faire la collecte d'informations relatives à au moins une ou plusieurs de ces questions; • comparer la législation et le système judiciaire canadien avec ceux d'autres pays en ce qui concerne ces questions.	

Concepts	Attentes spécifiques pour l'apprenant (ASA)	Notes
Carrières connexes au droit	*L'élève devrait* : • discuter des options de carrières connexes au droit, ex. : – corps diplomatique – douanier – services à l'étranger – agent de voyages.	

NORMES DU PROGRAMME ET D'ÉVALUATION DES MODULES

NIVEAU AVANCÉ

Dans les pages suivantes, nous décrivons les normes du programme et d'évaluation pour le niveau avancé pour le domaine **Droit.**

Les modules du niveau avancé exigent des compétences supérieures préparant l'élève à entrer sur le marché du travail ou à accéder à un programme postsecondaire connexe.

MODULE DRT3010 : DROIT DES BIENS ET DE LA CONSOMMATION

Niveau : Avancé

Thème : Contexte social

Préalables : Toi et la loi 1 (DRT1010; recommandé)
Toi et la loi 2 (DRT1020; recommandé)

Paramètres du module : Aucun équipement spécialisé ni installations nécessaires

L'élève étudie les lois relatives à la location de propriétés privées ou immobilières, à l'achat d'une maison, aux investissements immobiliers, à la construction et à la rénovation des maisons. Il analyse les méthodes de protection du consommateur, les questions controversées et les possibilités de carrière dans ce domaine.

Normes du programme et d'évaluation

Attentes modulaires pour l'apprenant (AMA)	Critères et conditions d'évaluation	Attribution suggérée
L'élève va :	*L'évaluation du rendement de l'élève sera basée sur :*	
• **examiner les lois qui régissent les transactions complexes de consommation**	• **l'analyse** de causes relatives aux concepts de ce module. ***Matériel d'évaluation*** – *Exemple de cause : Droit des biens et de la consommation, DRT3010-1* – *Exemple d'analyse d'une cause : Droit des biens et de la consommation, DRT3010-2* *Norme minimale de 3*	100
• **démontrer ses compétences de base.**	• **l'observation** de l'effort personnel et de l'interaction sociale au cours de l'apprentissage. ***Matériel d'évaluation*** – *Compétences de base (tableau de référence) et tout autre matériel d'évaluation identifié dans ce module*	Incorporée tout au long du module

Concepts	Attentes spécifiques pour l'apprenant (ASA)	Notes
Location de biens personnels et de biens immmobiliers	*L'élève devrait* : • décrire les divers types de baillement (stationnement, location, réparation, entreposage, privilèges, etc.); • décrire les droits et les responsabilités des baillants et des baillaires dans des situations particulières; • expliquer les principes juridiques fondamentaux s'appliquant aux contrats de location; • définir les divers types de contrats de location, ex. : à terme fixe (bail), périodiques, volontaires et temporaires (hôtels, auberges, pensions); • décrire les responsabilités qu'implique la location de biens; • énumérer les articles à considérer lors de la cession ou de la sous-location; • étudier les responsabilités de personnes (deux ou plus) qui cohabitent pour des motifs économiques.	Contrat de location Residential Tenancies Act (*Loi sur la location des locaux d'habitation)* Entreprise de gestion immobilière
Achat d'une résidence	• différencier les biens immobiliers et les biens personnels; • examiner les différentes formes de titres de propriété; • décrire les droits d'un propriétaire de biens, ex. : droits relatifs à l'eau et à l'espace, jouissance paisible; • expliquer les procédures à suivre au moment de confier la mise en vente d'une propriété à un agent immobilier; • discuter des éléments qui composent une offre d'achat; • résumer les recherches qu'entraîne l'examen d'une offre d'achat; • distinguer les moyens de financement d'un achat; • comparer les droits et les obligations du créancier hypothécaire à ceux du débiteur hypothécaire; • décrire le rôle des participants au processus d'achat et de vente de biens (courtiers en immeubles, avocats, estimateurs, arpenteurs).	Builders' Lien Act *(Loi sur le privilège des constructeurs)* Association condominiale Documents relatifs à une offre d'achat (provenant d'un bureau d'agents immobiliers ou d'une étude) Real Estate Agents' Licensing Act (*Loi sur la délivrance de licences aux agents immobiliers)* *Real Estate Council* *«Legal Resource Centre»* Title registries *(Registres des titres)* Agent immobilier Avocat spécialiste en matière de cession de biens Convention hypothécaire Estimateur

Concepts	Attentes spécifiques pour l'apprenant (ASA)	Notes
	L'élève devrait :	
Investissements	• discuter des divers types d'investissements offerts; • examiner la réglementation relative aux divers types d'investissements; • déterminer si les gouvernements devraient réglementer plus strictement ce domaine; • résumer les conséquences fiscales de divers investissements.	Alberta Stock Exchange «*Law Now*» (févr./mars 1997) Sociétés de fonds mutuels Dépliants relatifs aux RÉER Bureau d'impôt sur le revenu Obligations d'État (informations relatives aux Obligations d'épargne du Canada) *Loi de l'impôt sur le revenu* *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* Companies Act (*Loi sur les compagnies*)
Protection du consommateur	• discuter de la protection du consommateur au sens de la loi (*common law, droit législatif, droit contractuel, organismes gouvernementaux*); • définir la législation en matière de protection du consommateur; • comparer les lois de l'Alberta relatives à la protection du consommateur avec celles du gouvernement fédéral; • discuter des divers organismes gouvernementaux qui offrent de l'aide à l'acheteur et au vendeur; • résumer le processus de résolution d'un problème relatif à la consommation; • expliquer les implications de l'achat d'un article neuf ou usagé en fonction de sa source d'achat, ex. : magasin de vente au détail, boutique de prêteur sur gages, magasins d'articles d'occasion; • discuter du rôle des agences d'évaluation du crédit en tant que fournisseurs d'informations sur la cote de solvabilité de l'individu;	Consommation et Corporations Canada Hazardous Products Act (*Loi sur les produits dangereux*) Consumers Packaging and Labelling Act (*Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation*) Textile Labelling Act (*Loi sur l'étiquetage des textiles*) Conseil des normes de la publicité du Canada Industry Canada Bureau of Competition (*Bureau du droit et de la politique de la concurrence*)

Concepts	Attentes spécifiques pour l'apprenant (ASA)	Notes
	L'élève devrait :	
Protection du consommateur (suite)	• discuter de la cession, de la rupture et de l'exécution d'un contrat.	Competition Act (*Loi sur la concurrence*) Better Business Bureau (*Bureau d'éthique commerciale*) Inspecteur des aliments, Agriculture Canada Hotel and Restaurant Association of Canada (*Association de l'industrie de la restauration et de l'hôtellerie du Canada)* Agriculture and Agri-Food Canada (*Agriculture et agroaliments Canada*) Food and Drug Act (*Loi des aliments et drogues*) «Unfair Trade Practices Act» Direct Sales Cancellation Act (*Loi sur l'annulation des ventes directes*) Directeur du service à la clientèle d'un grand magasin Association canadienne de normalisation

Concepts	Attentes spécifiques pour l'apprenant (ASA)	Notes
Construction ou rénovation d'une résidence	*L'élève devrait* : • résumer les procédures juridiques reliées à la construction d'une résidence, ex. : entrepreneurs, assurance, privilèges de financement, zonage; • expliquer le rôle des divers entrepreneurs et des différents métiers du domaine de la construction et de la rénovation immobilière.	Development Appeal Board (*Commission d'appel de l'aménagement)* Service de zonage des autorités municipales Builders' Lien Act (*Loi sur le privilège des constructeurs)* Associations d'entrepreneurs
Questions controversées	• définir certaines questions controversées, comme : – le bénévolat – les droits de propriété intellectuelle – les taux d'intérêt exorbitants – les lois «citron» – les conflits de titres de propriété; • faire la collecte d'informations relatives à l'une ou plusieurs de ces questions; • examiner les lois canadiennes relatives à ces questions; • comparer la législation canadienne à celle d'autres pays; • examiner les options; • proposer des solutions possibles.	
Carrières connexes au droit	• discuter des options de carrières connexes au droit des biens et de la propriété et au droit relié à la consommation, ex. : – protecteur du consommateur – arbitre et médiateur – avocat au sein du gouvernement ou d'une entreprise – agent de sécurité privé.	

MODULE DRT3020 : RÉSOLUTION DE CONFLITS

Niveau : **Avancé**

Thème : **Contexte social**

Préalables : **Toi et la loi 1 (DRT1010; recommandé)**
Toi et la loi 2 (DRT1020; recommandé)

Paramètres du module : **Aucun équipement spécialisé ni installations nécessaires**

L'élève étudie et met en pratique les méthodes dont on se sert pour résoudre des conflits, comme la négociation, la médiation, l'arbitrage et les sentences arbitrales. Il analyse aussi des possibilités de carrière en droit et des questions controversées.

Normes du programme et d'évaluation

Attentes modulaires pour l'apprenant (AMA)	Critères et conditions d'évaluation	Attribution suggérée
L'élève va :	*L'évaluation du rendement de l'élève sera basée sur :*	
• **différencier les méthodes traditionnelles de résolution de conflits, des méthodes de rechange** • **comprendre la progression en ce qui concerne les options de résolution de conflits**	• **la détermination**, à partir de causes et/ou de scénarios donnés, de la méthode la plus appropriée utilisée par les parties pour résoudre le conflit; une discussion des avantages et des limites de la méthode choisie; la suggestion, le cas échéant, d'autres moyens pour résoudre le conflit. ***Matériel d'évaluation*** – *Processus de résolution de conflits, DRT3020-1* – *Exemple de scénarios : Résolution de conflits, DRT3020-2*	20
	• **le choix d'un conflit** et la simulation d'une audience utilisant au moins une des méthodes de résolution de conflits. ***Matériel d'évaluation*** – *DRTREGCFLI* *Norme minimale de 3*	80
• **démontrer ses compétences de base.**	• **l'observation** de l'effort personnel et de l'interaction sociale au cours de l'apprentissage. ***Matériel d'évaluation*** – *Compétences de base (tableau de référence) et tout autre matériel d'évaluation identifié dans ce module*	Incorporée tout au long du module

Concepts	Attentes spécifiques pour l'apprenant (ASA)	Notes
Négociation	*L'élève devrait* : • définir la négociation; • déterminer les circonstances qui se prêtent à la négociation.	Négociateur en milieu de travail Avocat plaidant Expert en sinistres
Médiation	• définir la médiation; • déterminer les circonstances qui se prêtent à la médiation.	*Alberta Arbitration & Mediation Society* Landlord & Tenant Advisory Board (*Conseil consultatif sur la location immobilière*) Labour Relations Code *(Code des relations du travail)* Projet de médiation familiale Médiateur professionnel Vidéocassette : Médiation en matière d'assurance
Arbitrage	• définir l'arbitrage; • déterminer les circonstances qui se prêtent à l'arbitrage.	Arbitration Act *(Loi sur l'arbitrage)* *Loi scolaire* Surintendant d'assurance
Sentences arbitrales	• décrire les circonstances dans lesquelles un litige doit faire l'objet d'une discussion devant les tribunaux dans l'espoir d'être résolu; • participer à la simulation d'un tribunal civil; • participer à la simulation d'un tribunal pénal; • comparer les normes et les procédures civiles aux normes et procédures criminelles; • comparer l'arbitrage et les sentences arbitrales; • décrire les mesures ou procédures instaurées par la cour pour réduite le nombre de procès intentés, ex. : mini-procès et la médiation entre une victime et son agresseur.	Juge invité comme conférencier *«Law Now» (Resource News*, octobre 1987) Trousses de procès fictifs provenant du «Legal Resource Centre» Visite au palais de justice

Concepts	Attentes spécifiques pour l'apprenant (ASA)	Notes
Questions controversées	*L'élève devrait* : • définir certaines questions controversées; • faire la collecte d'informations relatives à une ou plusieurs de ces questions; • examiner des exemples de négociation, de médiation, d'arbitrage et de litiges; • décrire comment ces méthodes sont utilisées pour résoudre des conflits particuliers relatifs à : – des questions d'ordre environnemental – des situations en milieu de travail – des conflits de travail – des conflits entre des individus et le gouvernement – la dissolution d'une famille.	
Carrières connexes au droit	• discuter des options de carrière relatives : – aux tribunaux – aux relations de travail – aux litiges – à la médiation – à l'arbitrage – à la négociation.	

MODULE DRT3040 : LA NÉGLIGENCE

Niveau : **Avancé**

Thème : **Contexte social**

Préalables : **Toi et la loi 1 (DRT1010; recommandé)**
Toi et la loi 2 (DRT1020; recommandé)

Paramètres du module : **Aucun équipement spécialisé ni installations nécessaires**

L'élève étudie des causes et des scénarios qui traitent du sens légal de la négligence et des conditions requises pour entreprendre des poursuites judiciaires.

Normes du programme et d'évaluation

Attentes modulaires pour l'apprenant (AMA)	Critères et conditions d'évaluation	Attribution suggérée
L'élève va :	*L'évaluation du rendement de l'élève sera basée sur :*	
• **examiner l'aspect «négligence» du droit de la responsabilité délictuelle**	• **l'habileté à répondre correctement** à 50 % des questions tirées au hasard dans une banque de questions. ***Matériel d'évaluation*** – *Banques de questions à partir de ressources autorisées* • **l'analyse** de causes et/ou de scénarios impliquant diverses formes de négligence. ***Matériel d'évaluation*** – *DRTÉTCA* – *Exemple de cause : La négligence, DRT3040-1* – *Exemple d'analyse d'une cause : La négligence, DRT3040-2* *Norme minimale de 3*	100
• **démontrer ses compétences de base.**	• **l'observation** de l'effort personnel et de l'interaction sociale au cours de l'apprentissage. ***Matériel d'évaluation*** – *Compétences de base (tableau de référence) et tout autre matériel d'évaluation identifié dans ce module*	Incorporée tout au long du module

Concepts	Attentes spécifiques pour l'apprenant (ASA)	Notes
Éléments de négligence	*L'élève devrait* : • discuter de l'évolution du domaine de la négligence; • énumérer et décrire les éléments qui composent le concept juridique de négligence (devoir de diligence, violation, pertes réelles, préjudice).	La cause Donaghue *«Law Now»* (mai 1993)
Atteinte au devoir de diligence	• définir la doctrine du degré de diligence d'une «personne raisonnable»; • expliquer comment la doctrine de la «personne raisonnable» s'applique à des catégories spéciales, ex. : aux mineurs, aux professionnels; • expliquer le terme «cause immédiate» ou «causalité».	Emergency Medical Aid Act *(Loi sur le secours médical d'urgence)* Floyd c. Bowers
Dommages-intérêts	• décrire la perte ou le préjudice en tant qu'élément de négligence; • déterminer les types de dommages-intérêts pour lesquels une personne peut réclamer une compensation.	Mathews *et al* c. Mackaroon *et al*
Défense en matière de négligence	• expliquer le principe de «négligence de la victime»; • définir ce qui constitue «l'acceptation volontaire du risque».	Contributory Negligence Act *(Loi sur la négligence de la victime)*
Types particuliers d'obligations	• expliquer les situations particulières qui impliquent certains types d'obligations, ex. : responsabilité stricte, du fait d'autrui, d'occupant; • déterminer les responsabilités qui peuvent s'appliquer au conducteur ou au propriétaire d'un véhicule automobile lors d'un accident routier; • analyser des causes où il est principalement question de types particuliers de responsabilité.	Occupiers' Liability Act *(Loi sur la responsabilité des occupants)* Innkeepers Act *(Loi sur les aubergistes)* Highway Traffic Act *(Code de la route)* Décision judiciaire à propos du Mayfield Inn
Poursuites devant les tribunaux civils	• discuter de la structure et du processus du tribunal civil (tribunal provincial ou Banc de la Reine); • préparer les documents requis pour engager une action devant le tribunal civil.	

Concepts	Attentes spécifiques pour l'apprenant (ASA)	Notes
Questions controversées	*L'élève devrait* : • proposer des solutions à des problèmes en matière de négligence en ce qui concerne : – l'attribution de dommages-intérêts – l'indemnisation d'assurance sans égard à la responsabilité – les fabricants – les professionnels – les automobilistes – les parents – le système d'honoraires conditionnels.	
Carrières connexes au droit	• discuter des options de carrière dans le domaine du contentieux des affaires civiles : – expert en sinistres – instructeur de conduite automobile – actuaire – protecteur du consommateur.	

MODULE DRT3050 : LES LOIS QUI RÉGISSENT LES PETITES ENTREPRISES

Niveau : **Avancé**

Thème : **Contexte social**

Préalables : **Toi et la loi 1 (DRT1010; recommandé)**
Toi et la loi 2 (DRT1020; recommandé)

Paramètres du module : **Aucun équipement spécialisé ni installations nécessaires**

Ce module fournit de l'information à l'élève sur les lois qui régissent la création d'une entreprise, sa gestion et sa liquidation. Il analyse les questions controversées relatives aux petites entreprises ainsi que les possibilités de carrière dans ce domaine.

Normes du programme et d'évaluation

Attentes modulaires pour l'apprenant (AMA)	Critères et conditions d'évaluation	Attribution suggérée
L'élève va :	*L'évaluation du rendement de l'élève sera basée sur :*	
• **examiner les considérations juridiques s'appliquant à l'exploitation d'une petite entreprise**	• le fait qu'il agit en tant qu'expert-conseil auprès d'un client et traite avec lui d'une série de considérations d'ordre juridique pouvant s'appliquer à la création et à l'exploitation d'une petite entreprise, ainsi qu'à la dissolution volontaire ou involontaire d'une telle entreprise. ***Matériel d'évaluation*** – *DRT3050-1* *Norme minimale de 3*	100
• **démontrer ses compétences de base.**	• **l'observation** de l'effort personnel et de l'interaction sociale au cours de l'apprentissage. ***Matériel d'évaluation*** – *Compétences de base (tableau de référence) et tout autre matériel d'évaluation identifié dans ce module*	Incorporée tout au long du module

Concepts	Attentes spécifiques pour l'apprenant (ASA)	Notes
Lancement d'une entreprise	*L'élève devrait* : • discuter de l'importance de la protection des biens intellectuels (droits d'auteur, brevet, marque de commerce, conception, etc.) d'une petite entreprise; • analyser les différents moyens d'organiser une petite entreprise, ex. : entreprise individuelle, société de personnes, société par actions; • réviser, si c'est le cas, quelques-uns des droits et des recours dont peuvent se prévaloir les concessions; • décrire les avantages et les inconvénients d'avoir son bureau à domicile, un local en location à bail ou d'acheter une propriété; • décrire les divers moyens de financement d'une petite entreprise ainsi que les implications juridiques de ces derniers.	*Loi sur le droit d'auteur* *Loi sur les brevets* *«Canadian Patent Reporter»* Inventeur «*Law Now*» (déc. 1994/janv. 1995; févr./mars 1996) *Alberta Business Corporations Act* *Franchises Act* «*Law Now*» (août/sept. 1996) Chambre de commerce «*Law Now*» (déc. 1994/janv. 1995; oct./nov. 1995; avril/mai 1995) *«YMCA Small Business Ventures»*
Exploitation d'une entreprise	• déterminer et décrire les diverses prescriptions juridiques qui s'appliquent à l'exploitation d'une petite entreprise; • discuter de la législation particulière à la vente de produits et de services; • réviser les éléments d'un contrat pour déterminer ce qui doit être mis par écrit, ex. : les télécopies légalement en vigueur; • examiner les droits et les responsabilités des employés et des employeurs; • définir des problèmes communs aux employés et aux employeurs; • décrire comment une convention collective engendre des changements au niveau des droits et des responsabilités des employés et des employeurs; • décrire les responsabilités fiscales d'une petite entreprise canadienne;	Statute of Frauds (*Loi relative aux preuves littérales*) Better Business Bureau (*Bureau d'éthique commerciale*) Exigences d'accréditation établies par les gouvernements aux niveaux municipal, provincial et fédéral «*Law Now*» (oct./nov. 1994; déc./janv. 1995; juin/juill. 1995)

Concepts	Attentes spécifiques pour l'apprenant (ASA)	Notes
	L'élève devrait :	
Exploitation d'une entreprise (suite)	• discuter des exigences en ce qui concerne les déclarations et la tenue des livres d'une petite entreprise; • décrire des méthodes de rechange pour garantir et/ou recouvrer les sommes dues;	Direct Sales Cancellation Act (*Loi sur l'annulation des ventes directes*) Alberta Opportunity Company (*Société d'exploitation des possibilités offertes par l'Alberta*) Directeur de banque Conseil de société Individual's Rights Protection Act (*Loi sur la protection des droits de la personne*) Workers' Compensation Act (*Loi sur l'indemnisation des accidentés du travail*)
	• déterminer les considérations d'ordre juridique particulières à l'importation et à l'exportation de biens.	*Charte canadienne des droits et libertés* Employment Standards Code (*Loi sur les normes d'emploi*) Occupational Health and Safety (*Hygiène et sécurité au travail*) General Sales Tax Act (*Loi générale sur les ventes*) Commission de l'assurance-emploi Régime de pensions du Canada Revenu Canada Service fiscal municipal *Loi sur l'accise*

Concepts	Attentes spécifiques pour l'apprenant (ASA)	Notes
Exploitation d'une entreprise (suite)	*L'élève devrait :*	Personal Property Security Act *(Loi sur les sûretés relatives aux biens personnels)* Builders' Lien Act *(Loi sur les privilèges des constructeurs)* Garagemen's Lien Act *(Loi sur les privilèges des garagistes)* *Loi sur l'accise et les douanes*
Fermeture d'une entreprise	• examiner la dissolution volontaire et involontaire d'une entreprise, ex. : liquidation et partage, vente, mort d'un propriétaire et faillite.	Bankruptcy and Insolvency Act (*Loi sur la faillite et l'insolvabilité)* (Notes) «*Law Now*» (déc. 1995/janv. 1996) «Alberta Business Corporations Act»
Questions controversées	• définir certaines questions controversées, comme : – la mise sous séquestre/faillite – les responsabilités – l'éthique dans une entreprise – l'objectif de rentabilité par rapport aux responsabilités sociales – le protectionnisme – les subventions et bourses; • faire la collecte d'informations relatives à une ou plusieurs de ces questions; • examiner les lois canadiennes relatives à ces questions; • examiner les options; • proposer des solutions possibles.	
Carrières connexes au droit	• discuter des options de carrière dans le domaine du droit commercial, ex. : – conseil de société – séquestre – syndic de faillite – fiscaliste.	

MODULE DRT3060 : **CONTROVERSES ET AMENDEMENTS**

Niveau : **Avancé**

Thème : **Contexte social**

Préalables : **Toi et la loi 1 (DRT1010; recommandé)**
Toi et la loi 2 (DRT1020; recommandé)

Paramètres du module : **Aucun équipement spécialisé ni installations nécessaires**

L'élève étudie les questions controversées qui ont provoqué des amendements aux lois. Il se concentre aussi sur une grande variété de stratégies qui peuvent être utilisées.

Normes du programme et d'évaluation

Attentes modulaires pour l'apprenant (AMA)	Critères et conditions d'évaluation	Attribution suggérée
L'élève va :	*L'évaluation du rendement de l'élève sera basée sur :*	
• **décrire les divers points de vue exprimés par les gens à l'égard des questions controversées qui touchent la société**	• **la rédaction d'un rapport de recherche** sur une question controversée qui décrit les divers points de vue exprimés par les gens. Dans ce rapport, l'élève émet une opinion sur une ou des questions d'ordre juridique et il explique pourquoi il pense de cette façon. ***Matériel d'évaluation*** – *DRT3060-1* *Norme minimale de 3*	70
• **décrire les divers moyens utilisés pour provoquer des amendements aux lois**	• la rédaction d'un article portant sur un événement (réel ou fictif) et les différentes tactiques (ex. : lobbying, groupes de revendication, manifestations publiques, contestations judiciaires, appels administratifs et pétitions utilisées pour engendrer des changements au niveau des lois. ***Matériel d'évaluation*** – *DRT3060-2* *Norme minimale de 3*	30
• **démontrer ses compétences de base.**	• **l'observation** de l'effort personnel et de l'interaction sociale au cours de l'apprentissage. ***Matériel d'évaluation*** – *Compétences de base (tableau de référence) et tout autre matériel d'évaluation identifié dans ce module*	Incorporée tout au long du module

Concepts	Attentes spécifiques pour l'apprenant (ASA)	Notes
Questions controversées	*L'élève devrait* : • définir ce qui constitue une question controversée et en fournir des exemples; • désigner plusieurs questions controversées aux niveaux local, national et international; • examiner les éléments juridiques de ces questions; • examiner les lois connexes à chaque question désignée, ex. : perspective historique, législation actuelle, conséquences dans la société et dans d'autres pays.	Fonds d'information et d'intervention juridiques (FIIJ) Politiciens Information relative à divers groupes de pression (ex. : *«National Rifle Association»*, Victimes de violence (bureau régional), la police locale, groupes pour les droits de la femme, *«AIDS Network»*) Code criminel annoté Avocat
Engendrer des changements	• analyser les divers moyens utilisés pour provoquer des amendements aux lois; • proposer des solutions possibles pour amener des amendements aux lois. **À noter** : Dans ce module, le choix des questions à approfondir se fera en fonction des recherches et du champs d'intérêt des élèves. Voici quelques suggestions de thèmes que les élèves pourraient aborder : – les victimes d'actes criminels – la pornographie et la censure – les abus d'intoxicants – le mariage entre personnes de même sexe – l'environnement – les maladies transmises sexuellement – la peine capitale – l'avortement – le contrôle des armes à feu – le droit à la mort – la réforme pénitentiaire – l'immigration – le dépistage obligatoire des drogues – les questions relatives aux autochtones.	

MODULE DRT3070 : **DÉCISIONS HISTORIQUES**

Niveau : **Avancé**

Thème : **Contexte social**

Préalables : **Toi et la loi 1 (DRT1010; recommandé)**
Toi et la loi 2 (DRT1020; recommandé)

Paramètres du module : **Aucun équipement spécialisé ni installations nécessaires**

L'élève analyse en détail certaines décisions historiques et les conséquences qu'elles ont entraînées dans votre société, du point de vue politique, social et économique.

Normes du programme et d'évaluation

Attentes modulaires pour l'apprenant (AMA)	Critères et conditions d'évaluation	Attribution suggérée
L'élève va :	*L'évaluation du rendement de l'élève sera basée sur :*	
• **désigner des «décisions historiques» et en analyser les conséquences**	• **la rédaction d'un rapport** portant sur une cause pouvant être considérée comme une «décision historique». Il expliquera l'impact que le dénouement de cette cause a eu sur la société. ***Matériel d'évaluation*** – *DRT3070-1* *Norme minimale de 3*	100
• **démontrer ses compétences de base.**	• **l'observation** de l'effort personnel et de l'interaction sociale au cours de l'apprentissage. ***Matériel d'évaluation*** – *Compétences de base (tableau de référence) et tout autre matériel d'évaluation identifié dans ce module*	Incorporée tout au long du module

Concepts	Attentes spécifiques pour l'apprenant (ASA)	Notes
Historique	*L'élève devrait* : • définir le terme «précédent» et expliquer le rôle de ce dernier au sein de notre système judiciaire; • désigner des exemples de «décisions historiques» et en discuter.	
Évolution	• analyser quel était le contexte (politique, social et économique) lorsqu'une décision particulière a été rendue; • comparer le dénouement de ces causes avec les «notions de justice» actuelles; • examiner l'influence ultérieure de la décision judiciaire sur les procès et la législation.	
Questions controversées	• suggérer des questions aptes à engendrer des décisions historiques dans l'avenir, en matière : – de droits linguistiques – de droit de la famille – de droit criminel – d'immigration – de souveraineté – de témoin expert – de droits et libertés – de droits des minorités. **À noter** : Les causes énumérées ci-dessous, qui ne représentent qu'une liste partielle, sont considérées selon une perspective canadienne comme des décisions historiques. <u>Droits linguistiques</u> – Forest c. Procureur général du Manitoba, Bilodeau c. Procureur général du Manitoba – Procureur général du Québec c. Association des commissions scolaires protestantes du Québec *et al* – Mahé c. S.M.R. – *Loi sur les écoles publiques* du Manitoba	*«Law Now»* (octobre 1993) **À noter :** Puisque ce module se fonde principalement sur la recherche, les ressources ci-dessous ne représentent qu'une liste partielle. *«Scales of Justice»* (bandes sonores, guide des sujets d'étude et des ressources fondé sur les textes tirés de *«Seven Famous Cases»* et de *«Ten Famous Cases Revisited»*) *«Great Alberta Law Cases»* (réseau «ACCESS», bandes sonores)

Concepts	Attentes spécifiques pour l'apprenant (ASA)	Notes
Questions controversées (suite)	*L'élève devrait :* Droit de la famille – Murdoch (Rathwell) – Pettkus c. Becker – Pelech c. Pelech, Moge c. Moge Droit criminel – Regina c. Big M Drug Mart Ltd. – Regina c. Morgentaler (Cour suprême) – Regina c. Brydges – Regina c. Oakes Immigration – Tomey Homma c. The King, The King c. Quong Wing Souveraineté du Canada – Opération Désarmement c. La Reine Témoin expert – Truscott (Marshall) Droits et libertés – Roncarelli c. Duplessis, The King c. Russell (la grève générale de Winnipeg) Droits des minorités – Regina c. Cadien, Riel c. La Reine, Calder c. Procureur général de la Colombie-Britannique, Regina c. Brydges Droit à la mort – Nancy B. c. S.M.R. – Rodriguez c. S.M.R.	*«A Case for Canada»* (10 causes ayant marqué l'histoire dans le domaine des droits et libertés, des droits des minorités et de la justice sociale) *«World's Great Trials from Socrates to Jean Harris»* (Brandt Aymor et Edward Sagarin, Bonanza Books, publié par Crown Publishers) *«On Trial»* (Jack Batten, Macmillan, 1988) *«Great Trials in American History»* (ressource à l'intention des enseignants)

MODULE DRT3080 : DROIT CRIMINEL

Niveau : Avancé

Thème : Contexte social

Préalable : Toi et la loi 1 (DRT1010; recommandé)
Toi et la loi 2 (DRT1020; recommandé)

Paramètres du module : Aucun équipement spécialisé ni installations nécessaires

L'élève étudie à fond le système de justice criminelle, les procédures criminelles ainsi que le rôle et les obligations des intervenants. D'autre part, il analyse des questions controversées et il explore les possibilités de carrière dans ce domaine.

Normes du programme et d'évaluation

Attentes modulaires pour l'apprenant (AMA)	Critères et conditions d'évaluation	Attribution suggérée
L'élève va :	*L'évaluation du rendement de l'élève sera basée sur :*	
• **examiner le système de justice criminelle canadien**	• **l'habileté à répondre correctement** à 50 % des questions tirées d'une banque de questions et portant sur les concepts suivants : le système de justice criminelle, les procédures criminelles, le corps de police, la Couronne et la défense, les sanctions, les libérations conditionnelles, les questions controversées et les carrières connexes au droit. ***Matériel d'évaluation*** – *Banques de questions à partir de ressources autorisées*	75
	• **la description** des procédures criminelles portant sur deux causes, l'une rattachée à une infraction punissable sur déclaration sommaire de culpabilité et l'autre rattachée à un acte criminel à partir du moment où une action criminelle est intentée jusqu'au règlement de la cause. ***Matériel d'évaluation*** – *Voir tableau des procédures pour un acte criminel et pour une infraction punissable sur déclaration sommaire de culpabilité*	25
• **démontrer ses compétences de base.**	• **l'observation** de l'effort personnel et de l'interaction sociale au cours de l'apprentissage. ***Matériel d'évaluation*** – *Compétences de base (tableau de référence) et tout autre matériel d'évaluation identifié dans ce module*	Incorporée tout au long du module

Concepts	Attentes spécifiques pour l'apprenant (ASA)	Notes
Système de justice criminelle	*L'élève devrait* : • discuter des fondements historiques du droit criminel et du Code criminel; • définir les actes législatifs stipulant le droit criminel et quasi-criminel au niveau provincial, ex. : Code criminel, *Loi sur les stupéfiants, Code de la route, Loi sur les jeunes contrevenants;* • discuter du rôle du ministère de la Justice au niveau provincial et fédéral; • définir la compétence des tribunaux albertains; • déterminer des options de rechange au tribunal pour régler un conflit (articles 4 et 69 de la *Loi sur les jeunes contrevenants*, les Conseils de bande autochtones, les mesures de rechange pour adultes, etc.); • décrire la compétence des cours d'appel et le rôle de la Cour suprême du Canada.	Acte de l'Amérique du Nord britannique Martin's Criminal Code (*Code criminel annoté et lois connexes*) «Alberta Criminal Lawyers Association» «Law Society of Alberta» Société John Howard
Procédures criminelles	• différencier les infractions punissables sur déclaration sommaire de culpabilité (au niveau provincial également), les infractions mixtes et les actes criminels; • résumer la procédure judiciaire requise pour traiter les différentes infractions criminelles, depuis la perpétration jusqu'au procès; • expliquer la fonction des enquêtes préliminaires; • discuter de procès présidés par un juge seul et de procès devant juge et jury; • décrire le mode de sélection des membres d'un jury.	Magna Carta Code criminel *Charte canadienne des droits et libertés* Individual's Rights Protection Act *(Loi sur la protection des droits de la personne)* *Loi sur les jeunes contrevenants* *«Legal Aid Society of Alberta»* Student Legal Services
Corps de police	• décrire le rôle du corps de police au sein du système de justice criminelle canadien; • décrire la compétence de la police en ce qui concerne l'arrestation, l'interrogatoire, la fouille et la saisie légale, la détention et la remise en liberté; • expliquer le droit «d'habeas corpus».	Municipal Police (*Corps de police municipal*)

Concepts	Attentes spécifiques pour l'apprenant (ASA)	Notes
Couronne et défense	*L'élève devrait* : • décrire le rôle de la Couronne; • expliquer la charge et le fardeau de la preuve; • discuter des sources d'aide juridique; • définir et décrire les diverses stratégies de défense et comment elles influent sur la détermination de la peine.	Criminaliste Procureur de la Couronne
Sanctions	• analyser l'objectif des peines ainsi que les principes directeurs qui en dictent la détermination; • décrire les différents types de peines; • différencier les pénitenciers fédéraux des prisons provinciales; • expliquer la fonction des divers établissements correctionnels; • analyser le rapport entre le délit et la peine imposée; • discuter des conséquences d'un conflit avec la loi, même après un verdict d'acquittement (relevé d'empreintes digitales, perte d'emploi, réputation, etc.).	Personnel des services correctionnels Service d'aide aux victimes
Libérations conditionnelles	• différencier le Programme d'absence temporaire, de la libération conditionnelle et de la libération d'office; • décrire les facteurs qui déterminent l'octroi d'une libération conditionnelle; • décrire le rôle de la Commission nationale des libérations conditionnelles au niveau provincial et fédéral; • décrire le rôle du Programme d'absence temporaire en Alberta; • discuter de la nature des organismes d'aide postcarcérale.	Commission nationale des libérations conditionnelles Maisons de transition
Questions controversées	• définir certaines questions controversées, comme : – la réforme pénitentiaire – la libération conditionnelle et la liberté surveillée – la négociation de plaidoyers – les conditions de probation, telles le service communautaire, la restitution et le traitement (est-ce efficace?).	

Concepts	Attentes spécifiques pour l'apprenant (ASA)	Notes
Questions controversées (suite)	*L'élève devrait* : – les victimes d'actes criminels – la réforme du droit criminel – les récidivistes – la peine capitale – l'assistance juridique en Alberta – le crime organisé au Canada – le rôle de la police – les jeunes contrevenants devant la loi; • faire la collecte d'informations relatives à une ou à plusieurs de ces questions; • examiner les lois canadiennes relatives à ces questions; • comparer la législation canadienne avec celle d'autres pays; • examiner les options; • proposer des solutions possibles.	
Carrières connexes au droit	• discuter des choix de carrière connexes au droit criminel, ex. : – sténographe judiciaire – greffier de la cour – huissier – préposé à l'audience – shérif – assistant juridique – agent de sécurité en milieu correctionnel ou carcéral – travailleur des programmes correctionnels communautaires (probations et libérations conditionnelles) – policier – personne effectuant la signification – enquêteur en matière de fraudes, de réclamations d'assurance, d'incendies criminels, détective privé.	

DROIT

SECTION G : MATÉRIEL D'ÉVALUATION

TABLE DES MATIÈRES

Les pages suivantes contiennent les informations et les stratégies pour évaluer le rendement de l'élève ainsi que le matériel d'évaluation proprement dit. Ce matériel est identifié dans les sections D, E et F de ce guide.

Dans cette section du *Guide d'implantation et des normes* nous donnons les règles de base relatives aux niveaux de compétence que les élèves devraient atteindre pour réussir un module. L'objet consiste à établir des normes d'évaluation qui seront à la fois justes, acceptables et stimulantes pour les élèves du secondaire, premier et deuxième cycle.

Ce matériel permettra à l'enseignant d'évaluer le rendement de l'élève de façon uniforme, quel que soit l'endroit où il demeure en Alberta. Le développement des normes d'évaluation aidera à :

- augmenter la confiance entre les élèves, les parents, le commerce/l'industrie et les établissements postsecondaires relativement à la capacité de l'élève à démontrer les compétences décrites dans les modules qu'ils ont complétés;
- encourager le jugement des efforts de l'élève d'une manière juste et équitable;
- permettre aux apprenants de centrer leurs efforts sur l'acquisition de connaissances et d'habiletés pertinentes;
- supporter le partenariat entre les enseignants et la communauté dans la planification et l'implantation des ÉPT.

Matériel d'évaluation générique au domaine du Droit

Matériel d'évaluation spécifique aux modules du domaine du Droit

ÉVALUATION DU RENDEMENT DE L'ÉLÈVE EN ÉPT

Les normes d'évaluation en ÉPT se rapportent à deux types de compétences :

- ce qu'un élève **peut faire :**
  - **fabriquer** un produit (ex. : bol en bois, rapport, vêtement)
  - **démontrer** une méthode par des :
    - compétences reliées à un domaine (ex. : saisie sur clavier, coupe de cheveux, techniques de couture et procédures en laboratoire)
    - compétences de base (ex. : gestion des ressources, méthodes sécuritaires et travail en équipe);

- ce qu'un élève **sait :**
  - une base de connaissances nécessaire pour démontrer une compétence (joindre la théorie à la pratique).

Les ÉPT définissent les normes d'évaluation *sommative*

Les normes d'évaluation et le matériel définis pour les modules des ÉPT dans les sections D, E et F du guide d'implantation se rapportent à l'évaluation sommative ou finale du rendement de l'élève.

L'évaluation faite tout au long de la période d'apprentissage (ou évaluation formative) servira à évaluer les progrès de l'élève. L'enseignant guide l'élève et répond à ses efforts d'apprentissage en identifiant et en évaluant des exercices et des activités, en soulignant les besoins d'amélioration, en produisant des rapports intérimaires, en encourageant l'excellence, etc.

L'enseignant choisira le type de stratégie d'instruction et d'évaluation durant la période formative d'apprentissage. Puisque l'évaluation formative et l'évaluation sommative sont étroitement liées, l'enseignant peut modifier le matériel de cette section afin de l'utiliser durant le processus d'instruction. Il peut aussi développer son propre matériel d'évaluation sommative pourvu que la norme soit conforme aux attentes minimales décrites par Alberta Education.

Évaluer et faire rapport du rendement de l'élève

Lorsqu'un élève peut démontrer TOUTES les compétences développées ou acquises, identifiées dans le module (Attentes modulaires pour l'apprenant), l'enseignant mentionnera que le module a été *complété avec succès*.

Ensuite, il utilisera une grille d'évaluation approuvée afin de déterminer le pourcentage d'attribution du module - une note minimale de 50 %.

Le temps que l'enseignant alloue à l'élève pour développer les compétences nécessaires est une décision d'ordre local. NOTE : le *Guide de l'éducation : Manuel du Secondaire 2e cycle* spécifie que l'élève doit avoir accès à 25 heures d'instruction pour chaque crédit. L'élève peut toutefois atteindre la compétence requise en moins de temps et passer à d'autres modules.

Il est suggéré que l'enseignant consulte ses collègues afin d'assurer une pratique d'évaluation cohérente.

L'enseignant au niveau secondaire deuxième cycle peut consulter *Directions for Reporting Student Achievement in CTS*, un document d'information sur l'emploi de codes pour faire rapport des crédits obtenus par l'élève à Alberta Education. (Des copies de ce document ont été envoyées aux directeurs généraux et aux directeurs d'écoles secondaires de deuxième cycle.)

Composantes des normes d'évaluation en ÉPT

Les composantes suivantes sont incluses dans chaque module :

Les attentes modulaires pour l'apprenant (colonne de gauche ombragée du module) définissent les compétences développées ou acquises par l'élève afin de compléter un module. Chaque AMA définit et décrit les comportements

critiques qui peuvent être mesurés et observés. L'élève doit atteindre le niveau de rendement spécifié pour **TOUTES** les AMA d'un module afin de réussir.

L'attribution suggérée (colonne de droite du module) fournit un guide de valeur relative entre les AMA et il peut être utilisé pour planifier l'instruction.

Les critères et conditions d'évaluation (colonne du milieu du module) forment le corps de l'évaluation des compétences de l'élève, en spécifiant la norme du rendement et en incluant des références au matériel d'évaluation, lorsque c'est possible.

Les *critères* définissent les comportements que l'élève doit démontrer afin d'atteindre la norme établie. Par exemple, les critères peuvent décrire les diverses techniques qui doivent être démontrées lorsqu'un outil est utilisé, et/ou décrire les composantes minimales d'un projet que l'élève doit compléter.

Les *conditions* mettent l'accent sur les spécifications à partir desquelles la compétence d'un élève peut être évaluée. Par exemple, les conditions peuvent spécifier si l'évaluation devrait être chronométrée ou non, ou si l'élève devrait avoir accès à des ressources ou livres de référence.

La *norme* peut être définie par (1) le matériel d'évaluation, inclus dans cette section (ou parfois dans des ressources d'apprentissage approuvées) et/ou (2) des échantillons de travaux d'élèves en français (qui seront élaborés et distribués comme «modèles types» en juin 1998).

1. Le matériel d'évaluation inclus dans cette section du guide (grilles, tableaux et cadres d'évaluation) est réparti en deux catégories :

   - des instruments génériques à un domaine ou à tout le programme des ÉPT; ex. : un barème d'évaluation de projet qui comprend une norme de 5 points, utilisée dans tous les domaines. D'autres instruments génériques en élaboration incluent l'évaluation de rapports, de présentations et des grilles sur la sécurité en laboratoire. (*Les noms de ces instruments incluent le code du domaine, ex. : «INF» pour le Traitement de l'information et un code pour le type d'instrument, ex. : «STD» pour saisie de textes et de données.)*

   - des instruments spécifiques à un module, ex. : grille d'évaluation pour évaluer un plan d'entreprise en Entreprise et innovation ou une grille pour l'esquisse, le dessin ou le modelage en Design. *(Les noms de ces instruments incluent le code du module; ex. : «INF1010-1» indique que c'est le premier instrument spécifique au module 101 en Traitement de l'information.)*

2. Les échantillons/modèles types sont des exemples sélectionnés de travaux d'élèves sous forme imprimée, audio, vidéo et/ou sous format cédérom; ils seront à la disposition des enseignants en français en juin 1998. Ces échantillons s'ajouteront au matériel d'évaluation et aideront l'enseignant à décider si le travail de l'élève a atteint la norme, l'a dépassée ou ne l'a pas atteinte.

Processus d'élaboration et de validation

Les colonnes «Critères et conditions» et «Attribution suggérée» ainsi que le matériel d'évaluation correspondant sont présentement validés (1994-1997). Ceci a été fait avec la participation de plusieurs enseignants, d'associations/personnes-ressources et d'institutions postsecondaires. Le but est de préparer des normes et du matériel d'évaluation bien structurés qui :

- assurent la rigueur intellectuelle et le niveau approprié de défi;
- sont directement reliés au type d'apprentissage décrit dans les normes du programme;
- sont faciles à comprendre;
- rendent la mise en application efficace;
- peuvent offrir une mesure conforme aux attentes pour l'élève.

ÉVALUATION DU RENDEMENT DE L'ÉLÈVE EN DROIT

Le programme d'études en Droit se fonde sur le principe des résultats identifiables que l'on pourrait comparer à des normes prédéterminées. En Droit, les normes identifient les progrès de l'élève sur le plan des connaissances, des habiletés et des attitudes. Le programme d'études définit les résultats au moyen d'*Attentes modulaires pour l'apprenant* (AMA) et d'*Attentes spécifiques pour l'apprenant* (ASA). Il suggère aussi des critères et des conditions d'évaluation ainsi qu'une attribution en pourcentage pour chaque attente. Tous ces éléments se rejoignent pour fournir des paramètres pour l'enseignement et pour l'évaluation.

Stratégies et matériel d'évaluation

Plusieurs outils sont à la disposition de l'enseignant pour être consultés et utilisés. Ils ont été préparés dans l'intention de l'aider à évaluer le travail de l'élève d'une manière aussi précise et cohérente que possible. Ce matériel établit des normes de rendement pour des éléments que nous considérons importants dans l'ensemble du programme d'études ou dans un module en particulier. Ce matériel vous fournit les normes relatives aux compétences de base que les élèves devraient démontrer tout au long de leur apprentissage.

Les outils qui ont été élaborés l'ont été dans le but d'être utilisés comme des outils d'évaluation sommative. Selon la manière dont la classe est organisée, ces outils peuvent être utilisés soit lorsque l'élève indique qu'il est prêt pour l'évaluation finale soit par tous les élèves à la fin d'une période d'apprentissage.

Matériel d'évaluation générique au domaine du Droit

Certaines attentes modulaires en Droit ont comme conditions et critères de l'évaluation l'étude d'une ou de plusieurs cause(s) ou l'analyse d'un scénario. Une grille intitulée «Cadre d'évaluation : étude d'une cause ou d'un scénario» (DRTÉTCA) a été élaborée afin d'évaluer l'analyse que l'élève fera. Cet outil a été préparé pour offrir plus de cohérence quant à l'évaluation d'une étude de cause ou de scénario. Lorsqu'on choisit l'étude d'une cause, on devrait essayer d'en choisir une possédant le plus de détails possible. Dans certains cas, il peut s'avérer nécessaire d'inventer une série de faits et de circonstances (un scénario). Pour évaluer l'analyse d'un scénario, la partie de l'outil DRTÉTCA faisant référence au scénario devrait être utilisée.

L'outil générique en Droit DRTREGCFLI a été développé pour évaluer les audiences de résolution de conflit qui peuvent avoir rapport à la négociation, la médiation, l'arbitrage et/ou les sentences arbitrales (procès fictifs). Ces activités peuvent être utilisées dans le module «Résolution de conflits» (DRT3020) ou dans un autre module où une audience de résolution de conflit pourrait s'avérer appropriée, ex. : droit du travail, droit de la famille.

Certains outils donnent des barèmes qui déterminent si le niveau de rendement est supérieur, égal ou inférieur à la norme. Les outils qui sont génériques aux ÉPT ainsi que les outils en Droit ont un barème de 5 points. Il est entendu que cette échelle devra être traduite en un pourcentage pour des fins d'attribution de crédits.

Matériel d'évaluation spécifique aux modules de Droit

Les outils qui ont été élaborés afin d'évaluer des attentes modulaires ont été codés par le numéro de module et le numéro de la grille (ex. : DRT1010-1 ou DRT1010-2). Ils sont mentionnés dans la section «Critères et conditions d'évaluation».

Certains outils relatifs à des attentes modulaires aux niveaux introduction, intermédiaire et avancé n'ont pas encore été élaborés. Dans les cas où l'outil suggéré est un test, on fait référence aux ressources d'apprentissage approuvées en Droit. Ces ressources comprennent du matériel d'enseignement qui contient des banques de questions ainsi que d'autres stratégies suggérées. Nous recommandons que celles-ci soient utilisées pour préparer des banques de questions pertinentes.

Une fois que les banques de questions ont été utilisées, une évaluation des compétences de base sera nécessaire. Nous avons ajouté un «Tableau de référence» qui contient différentes sections; il est destiné à évaluer les compétences de base. Choisissez la section la plus pertinente. Le matériel d'évaluation qui est utilisé ici peut encore l'être dans un autre module s'il sert à évaluer des critères et des conditions d'une attente modulaire pour l'apprenant.

Mettre l'accent sur l'évaluation

La colonne «Attribution suggérée» donne une directive quant à l'importance relative de chaque attente modulaire pour l'apprenant afin d'aider l'enseignant à planifier son enseignement. Les compétences de base sont intégrées tout au long du module. Les outils ont été conçus pour évaluer les compétences de base qui sont pertinentes au module ainsi que le produit, la méthode et/ou la théorie. La seule exception à cette règle serait lorsqu'on utilise une banque de questions. Dans ce cas, il faudrait que les compétences de base soient évaluées séparément.

COMPÉTENCES DE BASE : TABLEAU DE RÉFÉRENCE

(Cette grille est à l'étape de validation)

Le tableau qui suit précise les compétences de base que l'élève va tenter de perfectionner et d'améliorer dans chacun des domaines et modules des Études professionnelles et technologiques (ÉPT). Les compétences de base de l'élève doivent être évaluées par des observations impliquant l'élève, les enseignants, les pairs et autres, à mesure qu'ils répondent aux attentes de chaque module. En général, il y a une progression dans la complexité de la tâche et dans l'effort que doit fournir l'élève, comme précisé dans le Cadre de développement*. **À mesure que l'élève progresse, il perfectionne les compétences acquises aux niveaux précédents.** Les élèves qui quittent l'école secondaire devraient se donner comme but de démontrer une performance correspondant à l'étape 3.

Suggestions de stratégies à utiliser en classe :

- Demander aux élèves de s'autoévaluer et de s'évaluer les uns les autres
- Tenir une discussion réfléchie (entre l'enseignant et l'élève)
- Souligner les points forts
- Souligner le progrès dans les différents modules des Études professionnelles et technologiques
- Insister sur les domaines à approfondir
- Inclure le portfolio de l'élève

Étape 1 — *L'élève va :*	**Étape 2** — *L'élève va :*	**Étape 3** — *L'élève va :*	**Étape 4** — *L'élève va :*
La gestion de l'apprentissage			
☐ arriver en classe bien disposé à apprendre	☐ ——→——→	☐ ——→——→	☐ ——→——→
☐ suivre les instructions de base comme on le lui a appris	☐ suivre les instructions de façon quasi autonome	☐ suivre des instructions détaillées de façon autonome	☐ ——→——→
	☐ se fixer des buts et établir les étapes pour les atteindre avec de l'aide	☐ se fixer des buts clairs et établir des étapes pour les atteindre	☐ démontrer son autonomie dans l'apprentissage et la façon de se fixer et d'atteindre des buts
☐ acquérir des connaissances spécialisées, des habiletés et des attitudes	☐ appliquer des connaissances spécialisées, des habiletés et des attitudes à des situations concrètes	☐ transposer et appliquer des connaissances spécialisées, des habiletés et des attitudes à différentes situations	☐ transposer et appliquer l'apprentissage à de nouvelles situations: démontrer son engagement envers l'apprentissage permanent
☐ trouver des critères pour évaluer des choix et prendre des décisions	☐ trouver et appliquer une variété de stratégies efficaces pour résoudre des problèmes et prendre des décisions	☐ utiliser une variété d'habiletés en matière de pensée critique pour évaluer des situations, résoudre des problèmes et prendre des décisions	☐ penser de façon critique et agir de façon logique pour évaluer des situations, résoudre des problèmes et prendre des décisions
☐ utiliser toute une variété de stratégies d'apprentissage	☐ explorer et utiliser des stratégies d'apprentissage efficaces de façon quasi autonome	☐ choisir et utiliser des stratégies d'apprentissage efficaces	☐ ——→——→
		☐ coopérer avec les autres dans l'utilisation des stratégies d'apprentissage	☐ faire preuve de leadership dans l'utilisation efficace de stratégies d'apprentissage
La gestion des ressources			
☐ se conformer à des échéanciers établis; gérer efficacement le temps, les horaires, les plans d'activités	☐ créer et se conformer à des échéanciers de façon quasi autonome; gérer efficacement le temps, les horaires et les plans d'activités	☐ créer et adopter des échéanciers de façon autonome; prioriser les tâches; gérer de façon efficace son temps, ses horaires et ses plans d'activités	☐ créer et adopter des échéanciers de façon autonome; gérer de façon efficace son temps, ses horaires, ses calendriers; prioriser les tâches de façon constante
☐ se servir de l'information (ressources matérielles et humaines) comme on le lui a appris	☐ avoir accès à toute une variété de renseignements pertinents (ressources matérielles et humaines) et s'en servir de façon quasi autonome	☐ se servir de toute une variété de renseignements (ressources matérielles et humaines) et savoir quand il faut des ressources supplémentaires	☐ se servir de toute une variété de renseignements (ressources matérielles et humaines) pour compléter et améliorer les exigences de base
☐ se servir de la technologie comme on le lui a appris (installations, équipement, fournitures), pour accomplir une tâche ou fournir un service	☐ utiliser la technologie comme on le lui a appris (installations, équipement et fournitures), pour accomplir une tâche ou fournir un service avec un minimum d'aide ou de supervision	☐ choisir et utiliser la technologie de façon appropriée (installations, équipement, fournitures) pour accomplir une tâche ou fournir un service de façon autonome	☐ reconnaître la valeur pécuniaire et intrinsèque de la gestion de la technologie (installations, équipement, fournitures)
☐ entretenir, entreposer et ranger l'équipement et les fournitures comme on le lui a appris	☐ entretenir, entreposer et ranger l'équipement et les fournitures avec très peu d'aide	☐ entretenir, entreposer ou ranger l'équipement et les fournitures de façon autonome	☐ utiliser des techniques efficaces pour gérer des installations, du matériel et des fournitures
La résolution de problèmes et l'innovation			
☐ participer au processus de résolution d'un problème ☐ développer une variété d'habiletés et d'approches sur la résolution de problèmes	☐ cerner un problème et choisir une approche appropriée de résolution de problèmes qui réponde adéquatement à des buts et à des contraintes spécifiques	☐ avoir une pensée critique et agir de façon logique dans un contexte de résolution de problèmes	☐ cerner des problèmes et les résoudre efficacement
☐ appliquer des habiletés en résolution de problèmes à des cas clairement définis, à des buts spécifiques et à des contraintes : – en trouvant d'autres options – en évaluant d'autres options – en choisissant la solution appropriée – en agissant	☐ appliquer des habiletés de résolution de problèmes pour une activité dirigée ou autonome : – en trouvant des solutions de rechange – en évaluant les solutions de rechange – en choisissant la solution appropriée – en agissant	☐ transposer des habiletés en matière de résolution de problèmes à la vie réelle en créant de nouvelles possibilités ☐ préparer des plans de mise en œuvre ☐ reconnaître les risques	☐ trouver et suggérer de nouvelles idées pour effectuer le travail de façon créative : – en combinant les idées ou les renseignements de nouvelles manières – en faisant des liens entre des idées en apparence non reliées – en cherchant activement de nouvelles perspectives

La communication efficace ☐ utiliser des habiletés de communication : lecture, écriture, illustration, parole ☐ utiliser la langue appropriée au contexte ☐ écouter pour comprendre et apprendre ☐ démontrer des compétences de relations interpersonnelles positives dans le cadre de contextes donnés	☐ communiquer des pensées, des sentiments et des idées pour justifier ou défendre une position en se servant de l'écriture, de l'oral ou du visuel ☐ se servir de façon appropriée d'un langage technique ☐ écouter et répondre pour comprendre et apprendre ☐ démontrer des compétences de relations interpersonnelles positives dans le cadre de différents contextes	☐ préparer et présenter de façon efficace des rapports pertinents, concis, écrits, visuels ou oraux en donnant des arguments raisonnés ☐ encourager, persuader, convaincre ou motiver des individus ☐ écouter et répondre pour comprendre, apprendre et enseigner ☐ démontrer des compétences de relations interpersonnelles positives dans la plupart des contextes	☐ négocier de façon efficace en cherchant à conclure une entente pouvant comporter un échange de ressources spécifiques ou en réglant des intérêts divergents ☐ négocier un consensus et travailler dans ce but ☐ écouter et répondre pour comprendre, apprendre, enseigner et évaluer ☐ promouvoir les habiletés de relations interpersonnelles positives chez les autres
Le travail en équipe ☐ assumer ses responsabilités dans un projet de groupe ☐ travailler en collaboration avec ses pairs dans des situations données ☐ tenir compte des opinions et reconnaître les contributions des autres membres du groupe	☐ ——→——→ ☐ collaborer à la réalisation des objectifs du groupe ☐ maintenir l'équilibre entre parler, écouter et répondre lors des discussions de groupe ☐ tenir compte des sentiments et du point de vue des autres	☐ rechercher la façon la plus appropriée de travailler en équipe pour mieux répondre aux besoins et exploiter les points forts du groupe : la richesse d'une idée, les différents potentiels humains, la répartition du travail ☐ travailler en équipe : – encourager et soutenir les membres de l'équipe – aider les autres d'une manière positive – savoir être un bon dirigeant/exécutant, selon le besoin – négocier et parvenir à un consensus, selon le besoin	☐ guider et motiver l'équipe pour atteindre un niveau de rendement élevé ☐ comprendre la composition du groupe et s'y intégrer ☐ élaborer, valider et mettre en œuvre des plans qui offrent de nouvelles perspectives
Le sens des responsabilités **L'assiduité** ☐ faire preuve de responsabilité en matière d'assiduité, de ponctualité et d'exécution d'une tâche **La sécurité** ☐ adopter des règles personnelles et environnementales en matière de santé et de sécurité ☐ prévoir les risques imminents et leur impact sur lui-même, sur les autres et sur l'environnement ☐ suivre les procédures appropriées pour répondre à une urgence **L'éthique** ☐ exprimer des jugements sur le bien-fondé de certaines conduites ou actions	☐ ——→——→ ☐ savoir reconnaître et adopter des règles personnelles et environnementales en matière de santé et de sécurité ☐ prévoir les risques imminents et potentiels et leur impact sur lui-même, sur les autres et sur l'environnement ☐ ——→——→ ☐ évaluer comment les jugements personnels touchent les pairs, la famille (p. ex. le foyer et l'école) ou l'environnement	☐ ——→——→ ☐ établir et suivre des règles personnelles et environnementales en matière de santé et de sécurité ☐ ——→——→ ☐ ——→——→ ☐ évaluer les implications d'actions personnelles ou celles d'un groupe au sein d'une communauté plus large (p. ex. un milieu de travail)	☐ ——→——→ ☐ transposer et appliquer des procédures personnelles et environnementales en matière de santé et des consignes de sécurité à divers environnements et situations ☐ ——→——→ ☐ ——→——→ ☐ assumer la responsabilité des actes qu'il pose pour régler des dangers immédiats ou potentiels ☐ analyser les implications d'actions personnelles ou celles d'un groupe dans un contexte mondial ☐ énoncer et défendre, sur demande, un code d'éthique personnel en fonction des besoins

***Le cadre de développement** • *Tâche simple* • *Environnement structuré* • *Apprentissage dirigé*	• *Tâche à variables limitées* • *Environnement moins structuré* • *Apprentissage quasi autonome*	• *Tâche à variables multiples* • *Environnement flexible* • *Apprentissage autonome en cherchant de l'aide, au besoin*	• *Tâche complexe* • *Environnement ouvert* • *Autonomie - motivation personnelle*

BARÈME DE CORRECTION

BARÈME	RUBRIQUE : ÉNONCÉ *(Les critères en italiques sont facultatifs.)* *L'élève* :	LA TÂCHE/ LE PROJET EST-IL COMPLÉTÉ?	RÉSOLUTION DE PROBLÈMES : initiative de l'élève versus les directives/ l'appui de l'enseignant	UTILISATION DES OUTILS, DES MATÉRIAUX ET DES PROCESSUS	*NORMES DE QUALITÉ/DE PRODUCTIVITÉ*	*TRAVAIL EN ÉQUIPE ET LEADERSHIP*	*SERVICE À LA CLIENTÈLE*
0	n'a pas atteint les résultats attendus. Outils, matériaux et/ou procédés ne sont pas utilisés convenablement.	N'a pas atteint les résultats attendus.		Outils, matériaux et/ou procédés ne sont pas utilisés convenablement.			
1	a atteint les résultats attendus. Il suit les directives d'un plan d'action. Il utilise convenablement un nombre limité d'outils, de matériaux et/ou de processus. *La qualité et la productivité atteignent la norme de façon satisfaisante. Travaille en équipe. Assure un nombre limité de services au client.*	A atteint les résultats attendus.	Il suit les directives d'un plan d'action.	Il utilise convenablement un nombre limité d'outils, de matériaux et/ou de processus.	*La qualité et la productivité atteignent la norme de façon satisfaisante.*	*Travaille en équipe.*	*Assure un nombre limité de services au client.*
2	a atteint les résultats attendus. Il planifie et résout les problèmes avec peu d'aide. Il choisit et utilise convenablement : outils, matériaux et/ou processus. *La qualité et la productivité atteignent la norme de façon satisfaisante. Travaille en collaboration avec l'équipe pour parvenir aux objectifs établis. Identifie et assure des services au client.*	A atteint les résultats attendus.	Il planifie et résout les problèmes avec peu d'aide.	Il choisit et utilise convenablement : outils, matériaux et/ou processus.	*La qualité et la productivité atteignent la norme de façon satisfaisante.*	*Travaille en collaboration avec l'équipe pour parvenir aux objectifs établis.*	*Identifie et assure des services au client.*
3	a atteint les résultats attendus. Il planifie et résout les problèmes d'une manière autonome. Il choisit et utilise avec efficience et efficacité : outils, matériaux et/ou processus. *La qualité et la productivité atteignent la norme de façon constante. Travaille en collaboration avec l'équipe, donne des idées et des suggestions pour améliorer le rendement. Analyse et assure des services efficaces au client.*	A atteint les résultats attendus.	Il planifie et résout les problèmes d'une manière autonome.	Il choisit et utilise avec efficience et efficacité : outils, matériaux et/ou processus.	*La qualité et la productivité atteignent la norme de façon constante.*	*Travaille en collaboration avec l'équipe, donne des idées et des suggestions pour améliorer le rendement.*	*Analyse et assure des services efficaces au client.*
4	a dépassé les résultats attendus. Il planifie et résout les problèmes avec créativité et efficacité et d'une manière autonome. Il choisit et utilise avec efficience, efficacité et assurance : outils, matériaux et/ou processus. *La qualité et la productivité, en particulier détails et finition, dépassent la norme. Dirige l'équipe vers la réalisation de ses objectifs. Analyse et assure des services de haute qualité au client.*	A dépassé les résultats attendus.	Il planifie et résout les problèmes avec créativité et efficacité et d'une manière autonome.	Il choisit et utilise avec efficience, efficacité et assurance : outils, matériaux et/ou processus.	*La qualité et la productivité, en particulier détails et finition, dépassent la norme.*	*Dirige l'équipe vers la réalisation de ses objectifs.*	*Analyse et assure des services de haute qualité au client.*

INTRODUCTION	INTERMÉDIAIRE	AVANCÉ
L'élève va :	*L'élève va :*	*L'élève va :*
Préparation et planification • décrire avec précision une question d'actualité sur laquelle les gens ne s'entendent pas • formuler une question importante sur le sujet • se servir de sources d'information scolaires et communautaires relatives à la question d'actualité • se servir d'une ou plus d'une technique de collecte de l'information	**Préparation et planification** • décrire avec précision une question d'actualité sur laquelle les gens ne s'entendent pas, en expliquant les zones de désaccord • formuler une ou plusieurs questions sérieuses sur le sujet • se servir d'une gamme de sources d'information scolaires et communautaires pertinentes • se servir d'une gamme de techniques de collecte de l'information	**Préparation et planification** • décrire avec précision une question d'actualité sur laquelle les gens ne s'entendent pas, en expliquant les causes précises du désaccord • formuler des questions sérieuses sur le sujet • se servir d'une gamme de sources d'information pertinentes et reconnaître quand il faut plus de renseignements • faire preuve d'ingéniosité pour la collecte de données
Analyse • clarifier différents points de vue sur la question, aux niveaux *social, économique et environnemental* • formuler une opinion sur la question et donner des raisons logiques la justifiant • formuler une opinion contraire sur la question et donner des raisons logiques la justifiant • indiquer des sources de conflits entre les différentes opinions • faire la distinction entre les faits et la fiction, les opinions, les théories	**Analyse** • classer par catégories différents points de vue sur la question, aux niveaux de *la culture, l'éthique, l'économie, l'environnement et la santé* • formuler une opinion sur la question et donner des raisons logiques la justifiant. • formuler au moins deux opinions contraires sur la question et donner des raisons logiques justifiant chacune d'elles • décrire les rapports mutuels qui existent entre les différents points de vue • déterminer si l'information et les idées sont exactes, actuelles ou fiables	**Analyse** • classer par catégories différents points de vue sur la question, aux niveaux de *la culture, l'éthique, l'économie, l'environnement, la santé, la science et la politique* • formuler une opinion sur la question et donner ses raisons justificatives • formuler au moins trois opinions contraires sur la question et donner des raisons sérieuses justifiant chacune d'elles • analyser les rapports mutuels qui existent entre les différents points de vue • reconnaître les tendances, les hypothèses, les valeurs sous-jacentes renfermées dans l'information et les idées
Collaboration et travail en équipe • partager le travail entre les membres d'un groupe d'une manière équitable • respecter les opinions des autres	**Collaboration et travail en équipe** • partager le travail entre les membres du groupe d'une manière équitable • respecter et prendre en considération les opinions des autres • régler les problèmes par voie de négociation	**Collaboration et travail en équipe** • partager le travail entre les membres du groupe d'une manière équitable • respecter et prendre en considération les opinions des autres • régler les problèmes avec délicatesse, par voie de négociation
Évaluation de choix/Prises de décisions • indiquer les solutions de rechange utiles par rapport à la question d'actualité • établir des critères d'évaluation pour chacune des solutions de rechange, aux niveaux *social, économique et environnemental* • choisir une solution appropriée à partir des critères établis • réfléchir sur les forces et les faiblesses des décisions en tenant compte des conséquences • communiquer l'information dans un ordre chronologique afin de justifier les choix effectués ou les décisions prises	**Évaluation de choix/Prises de décisions** • indiquer des solutions de rechange importantes et appropriées relatives à la question d'actualité • établir des critères de connaissances de base et de valeurs pour évaluer chacune des solutions, aux niveaux *social, économique et environnemental* • choisir une solution appropriée en montrant les différences de choix • évaluer les forces et les faiblesses des décisions en tenant compte des conséquences • communiquer l'information dans un ordre logique, avec des détails à l'appui, afin de justifier les choix effectués ou les décisions prises	**Évaluation de choix/Prises de décisions** • décrire en détail des solutions de rechange importantes et appropriées relatives à la question d'actualité • établir des critères de connaissances de base et de valeurs pour évaluer chacune des solutions, aux niveaux *social, économique et environnemental* • choisir une solution utile et appropriée en montrant les différences entre les choix • évaluer les forces et les faiblesses des décisions en tenant compte des conséquences • communiquer clairement les pensées, les sentiments, les idées pour justifier les choix effectués ou les décisions prises

CADRE D'ÉVALUATION : EXPÉRIENCES PRATIQUES (TECHNIQUES)

INTRODUCTION	INTERMÉDIAIRE	AVANCÉ
L'élève va :	*L'élève va :*	*L'élève va :*
Gestion • se préparer pour faire l'expérience • organiser et effectuer son travail de façon ordonnée • suivre fidèlement les instructions • gérer son temps efficacement	**Gestion** • se préparer pour faire l'expérience • organiser et effectuer son travail de façon ordonnée • interpréter et suivre fidèlement des instructions • planifier et gérer son temps efficacement • suivre les procédures habituelles	**Gestion** • se préparer pour faire l'expérience • organiser et effectuer son travail de façon ordonnée • interpréter et suivre fidèlement des instructions • planifier et gérer son temps efficacement et chronologiquement • montrer des qualités de chef en suivant les procédures habituelles • essayer de résoudre des problèmes avant de demander de l'aide
Travail en équipe • collaborer avec les membres du groupe • partager le travail entre les membres du groupe d'une manière équitable	**Travail en équipe** • collaborer avec les membres du groupe • partager le travail entre les membres du groupe d'une manière équitable • régler les problèmes par voie de négociation	**Travail en équipe** • collaborer avec les membres du groupe • partager le travail entre les membres du groupe d'une manière équitable • régler les problèmes avec délicatesse, par voie de négociation • faire preuve d'aptitudes efficaces de communication
Utilisation de l'équipement et des matériaux • choisir et utiliser correctement l'équipement/les matériaux • utiliser des méthodes et des techniques sécuritaires • peser et mesurer avec précision • nettoyer l'équipement/le matériel avant de les ranger	**Utilisation de l'équipement et des matériaux** • choisir et utiliser correctement l'équipement/les matériaux • donner l'exemple en utilisant des méthodes et des techniques de travail sécuritaires • peser et mesurer avec précision • utiliser des méthodes d'hygiène appropriées • minimiser le gaspillage de matériel • avertir quand il y a des dangers potentiels et des réparations nécessaires	**Utilisation de l'équipement et des matériaux** • choisir et utiliser l'équipement ou les matériaux de façon autonome • montrer qu'il tient compte des méthodes et des techniques d'utilisation sécuritaires • peser et mesurer avec précision et efficacité • utiliser des méthodes d'hygiène appropriées • minimiser le gaspillage de matériel • prévoir les dangers potentiels et les interventions en cas d'urgence
Techniques de recherche • recueillir de l'information d'au moins une source et la mettre en pratique • faire des prévisions pouvant être vérifiées • préparer et effectuer des expériences pour vérifier certaines prévisions • faire la différence entre les variables principales et les variables secondaires • obtenir des résultats pouvant être utilisés pour déterminer si certains aspects des prévisions sont exacts • résumer les résultats importants des expériences	**Techniques de recherche** • recueillir de l'information de différentes sources et la mettre en pratique • faire des prévisions pouvant être vérifiées • planifier, préparer et effectuer des expériences pour vérifier certaines prévisions • reconnaître et expliquer les variables principales et les variables secondaires • obtenir des résultats exacts pouvant confirmer ou infirmer certaines prévisions • résumer et appliquer les résultats obtenus des expériences	**Techniques de recherche** • utiliser l'information pertinente pour expliquer les observations • faire des prévisions pouvant être vérifiées • planifier, préparer et effectuer des expériences pour vérifier certaines prévisions • analyser les rapports entre les variables principales et les variables secondaires • obtenir des résultats exacts pouvant confirmer ou infirmer certaines prévisions et répondre aux questions s'y rapportant • résumer, appliquer et évaluer les résultats importants des expériences

INTRODUCTION	INTERMÉDIAIRE	AVANCÉ
L'élève va :	*L'élève va :*	*L'élève va :*
Préparation et planification • décrire avec précision une question d'actualité sur laquelle les gens ne s'entendent pas • formuler une question importante sur le sujet • se servir de sources d'information scolaires et communautaires relatives à la question d'actualité • se servir d'une ou de plusieurs techniques de collecte de l'information	**Préparation et planification** • décrire avec précision une question d'actualité sur laquelle les gens ne s'entendent pas et expliquer les causes de désaccord • formuler au moins une question sérieuse sur le sujet • se servir d'une gamme de sources d'information scolaires et communautaires pertinentes • se servir d'une gamme de techniques de collecte de l'information	**Préparation et planification** • décrire avec précision une question d'actualité sur laquelle les gens ne s'entendent pas et expliquer les causes précises du désaccord • formuler des questions sérieuses sur le sujet • se servir d'une gamme de sources d'information pertinentes et reconnaître quand il faut plus de renseignements • faire preuve d'ingéniosité pour la collecte de données
Analyse • formuler une opinion sur la question d'actualité et donner des raisons logiques la justifiant • expliquer pourquoi la question est importante en donnant des exemples de conséquences possibles • clarifier différents points de vue sur la question, aux niveaux *social, économique et environnemental* • faire la distinction entre faits et fiction/opinions/théories	**Analyse** • formuler une opinion sur la question d'actualité et donner des raisons logiques la justifiant • expliquer pourquoi la question est importante en donnant des exemples de conséquences possibles • classer par catégories différents points de vue sur la question, aux niveaux de *la culture, l'éthique, l'économie, l'environnement et la santé* • déterminer si l'information et les idées sont exactes, actuelles ou fiables	**Analyse** • formuler une opinion sur la question d'actualité et donner ses raisons la justifiant • expliquer pourquoi la question est importante en donnant des exemples de conséquences possibles et de ramifications • classer par catégories différents points de vue sur la question, aux niveaux de *la culture, l'éthique, l'économie, l'environnement, la santé, la science et la politique* • reconnaître les tendances, les hypothèses, les valeurs sous-jacentes contenues dans l'information et les idées
Collaboration et travail en équipe • travailler avec une variété de camarades de classe • partager information/opinions/suggestions dans des discussions de groupe • écouter et respecter les opinions des autres	**Collaboration et travail en équipe** • travailler avec une variété de camarades de classe • partager information/opinions/suggestions en maintenant un équilibre entre le fait de prendre la parole et celui d'écouter • écouter et respecter les opinions des autres, en demandant, si nécessaire, des clarifications aux autres membres du groupe	**Collaboration et travail en équipe** • travailler avec un bon nombre de camarades de classe • partager information/opinions/suggestions en maintenant un équilibre entre le fait de prendre la parole et celui d'écouter • écouter et respecter les opinions des autres, en demandant, si nécessaire, des clarifications aux autres membres du groupe
Négociation et débat • présenter dans un ordre logique un argument convaincant qui appuie une opinion adoptée par rapport à la question • répondre de façon pertinente aux arguments contraires • parler clairement afin que les arguments puissent être entendus • arriver à une compréhension commune des solutions de rechange et des conséquences principales ayant trait à la question	**Négociation et débat** • présenter dans un ordre logique un argument convaincant qui appuie une opinion adoptée, en amenant les points par ordre d'importance • répondre de façon pertinente et convaincante aux arguments contraires • parler clairement et sans hésitation afin que les arguments puissent être entendus • s'entendre, par le biais de la négociation, sur les solutions de rechange recommandées ayant trait à la question	**Négociation et débat** • présenter dans un ordre logique un argument convaincant qui appuie une opinion adoptée, en amenant les points par ordre d'importance et en donnant de bonnes preuves pour chacun d'eux • réfuter de façon pertinente et convaincante les arguments contraires • parler clairement et sans hésitation afin que les arguments puissent être entendus de tous les participants • s'entendre, par le biais de la négociation, sur les solutions de rechange recommandées en conciliant les points de vue divergents

CADRE D'ÉVALUATION : PRÉSENTATIONS/RAPPORTS

INTRODUCTION	INTERMÉDIAIRE	AVANCÉ
L'élève va : **Préparation et planification** • se fixer des objectifs et suivre les directives fidèlement • répondre à des questions imposées et suivre les étapes nécessaires pour trouver les réponses • se servir des sources d'information scolaires et communautaires • interpréter et organiser l'information dans un ordre logique • consigner l'information avec précision en se servant de la terminologie technique • gérer son temps efficacement	*L'élève va :* **Préparation et planification** • se fixer des objectifs et indiquer les étapes nécessaires pour les atteindre • se servir de son esprit d'initiative pour formuler des questions et trouver des réponses • se servir d'une gamme de sources d'information scolaires et communautaires pertinentes • interpréter, organiser et combiner l'information dans un ordre logique • consigner l'information avec précision, tout en ajoutant des détails à l'appui et en se servant des bons termes techniques • planifier et gérer son temps efficacement • recueillir les questions de la rétroaction relatives à l'approche envisagée et au bilan du projet et y répondre	*L'élève va :* **Préparation et planification** • se fixer des objectifs et indiquer les étapes nécessaires pour les atteindre • se servir de son esprit d'initiative pour formuler des questions et trouver des réponses • se servir d'une gamme de sources d'information et identifier les situations où des ressources supplémentaires sont nécessaires • interpréter, organiser et combiner l'information d'une manière créative et réfléchie • consigner l'information avec précision, tout en ajoutant des détails à l'appui et en se servant des bons termes techniques • planifier et gérer son temps efficacement en établissant régulièrement des priorités • évaluer et améliorer l'approche envisagée et faire un bilan du projet à partir de la rétroaction et de la réflexion
Présentation • montrer qu'il peut se servir d'au moins un moyen de communication. *Ex. : <u>Écrit</u> : orthographe, ponctuation, grammaire, format de base* *<u>Oral</u> : projection de la voix, expression corporelle* *<u>Audiovisuel</u> : techniques et outils* • se servir des principes de grammaire, des termes techniques lors de la révision et de la correction • formuler une introduction qui décrit l'objet du projet • communiquer l'information dans un ordre logique • terminer par une conclusion qui se base sur un résumé des faits • fournir une liste de références à partir d'au moins trois sources d'information	**Présentation** • montrer qu'il sait se servir d'au moins deux moyens de communication. *Ex. : <u>Écrit</u> : orthographe, ponctuation, grammaire, format (formel ou non)* *<u>Oral</u> : projection de la voix, expression corporelle, aspect personnel* *<u>Audiovisuel</u> : techniques, outils et clarté* • maintenir des normes acceptables de grammaire et de terminologie technique lors des révisions et des corrections • formuler une introduction qui décrit l'objet et l'étendue du projet • communiquer les idées dans un ordre logique et avec suffisamment de détails à l'appui • terminer par une conclusion qui fait la synthèse de l'information rassemblée • fournir une bibliographie qui comprend au moins cinq sources d'information pertinentes	**Présentation** • montrer qu'il sait se servir de divers moyens de communication. *Ex. : <u>Écrit</u> : orthographe, ponctuation, grammaire, format (formel ou non, littéraire et technique)* *<u>Oral</u> : projection de la voix, expression corporelle, aspect personnel, enthousiasme, expérience antérieure visible* *<u>Audiovisuel</u> : techniques, outils, clarté, débit et rythme* • maintenir des normes acceptables de grammaire et de terminologie technique lors des révisions et des corrections • formuler une introduction qui décrit l'objet et l'étendue du projet • communiquer des pensées, des sentiments et des idées clairement pour justifier ou remettre en question une opinion • terminer par une conclusion qui analyse et fait la synthèse de l'information rassemblée • fournir des indications montrant le sérieux de la recherche : bibliographie comprenant au moins sept sources d'information pertinentes

INTRODUCTION	INTERMÉDIAIRE	AVANCÉ
L'élève va :	*L'élève va :*	*L'élève va :*
Préparation et planification • se fixer des objectifs et suivre les directives fidèlement • se conformer aux échéanciers établis • répondre aux questions imposées et suivre les étapes nécessaires pour trouver les réponses • gérer son temps efficacement	**Préparation et planification** • se fixer des objectifs et indiquer les étapes nécessaires pour les atteindre • établir un échéancier et s'y conformer • se servir de son esprit d'initiative pour formuler des questions et trouver des réponses • planifier et gérer son temps efficacement	**Préparation et planification** • se fixer des objectifs et indiquer les étapes nécessaires pour les atteindre • établir un échéancier détaillé et s'y conformer • se servir de son esprit d'initiative pour formuler des questions et trouver des réponses • planifier et gérer son temps efficacement en établissant régulièrement des priorités
Collecte et traitement de l'information • se servir des sources d'information scolaires et/ou communautaires • se servir d'au moins une technique de collecte de l'information • interpréter et organiser l'information dans un ordre logique • consigner l'information avec précision en se servant d'une terminologie technique pertinente • savoir distinguer entre les faits et la fiction/les opinions/les théories • répondre aux questions de la rétroaction lorsque l'approche utilisée n'est pas efficace	**Collecte et traitement de l'information** • avoir accès à une gamme de ressources scolaires et communautaires • se servir d'une variété de techniques de collecte de l'information • interpréter, organiser et combiner l'information dans un ordre logique • consigner l'information avec précision, tout en ajoutant des détails à l'appui et en se servant d'une terminologie technique pertinente • établir l'exactitude, la pertinence et la fiabilité des sources d'information • recueillir les questions issues de la rétroaction relative à l'approche envisagée et y répondre	**Collecte et traitement de l'information** • se servir d'une gamme de ressources et savoir reconnaître la nécessité de ressources supplémentaires • démontrer de la créativité dans la collecte de l'information • interpréter, organiser et combiner l'information avec créativité et sérieux • consigner l'information avec précision, tout en y ajoutant des détails à l'appui et en se servant d'une terminologie technique pertinente • reconnaître dans les sources d'information toute attitude biaisée, toute présomption et tout jugement de valeurs • évaluer et parfaire l'approche envisagée et faire le bilan du projet à partir de la rétroaction et de la réflexion
Collaboration et travail en équipe • collaborer avec les membres du groupe • partager le travail entre les membres du groupe d'une manière équitable	**Collaboration et travail en équipe** • collaborer avec les membres du groupe • partager le travail entre les membres du groupe d'une manière équitable • régler les problèmes par voie de négociation	**Collaboration et travail en équipe** • collaborer avec les membres du groupe • partager le travail entre les membres du groupe d'une manière équitable • régler les problèmes avec délicatesse, par voie de négociation • faire preuve de leadership et d'habiletés efficaces en communication
Partage de l'information • montrer qu'il peut se servir d'au moins un moyen d'expression. *Ex. : écrit, oral ou audiovisuel* • communiquer l'information dans un ordre logique • se servir correctement des principes de grammaire et de la terminologie technique • énumérer au moins trois sources d'information de base	**Partage de l'information** • montrer qu'il peut se servir d'au moins deux moyens d'expression. *Ex. : écrit, oral ou audiovisuel* • communiquer l'information dans un ordre logique, avec suffisamment de détails à l'appui • maintenir des normes acceptables de grammaire et de terminologie technique • énumérer au moins cinq sources d'information pertinentes	**Partage de l'information** • montrer qu'il peut se servir d'une variété de moyens d'expression. *Ex. : écrit, oral ou audiovisuel* • communiquer des pensées, des sentiments et des idées clairement pour justifier ou remettre en question une opinion • maintenir des normes acceptables de grammaire et de terminologie technique • fournir les preuves d'une documentation judicieuse en énumérant au moins sept sources d'information pertinentes

GRILLE D'ÉVALUATION : Travail en équipe * — DRTEVALTEQ

Titre de la cause : ____________________

Nom de l'élève : ____________________ Rôle : ____________________

Fait preuve de leadership, selon le cas	4	3	2	1	0
Appuie les suggestions des autres, selon le cas	4	3	2	1	0
Explique et clarifie la tâche de chacun à l'intérieur du groupe	4	3	2	1	0
Fait volontiers part de ses idées	4	3	2	1	0
Encourage les autres à exprimer leurs idées	4	3	2	1	0
Se porte volontaire OU offre ses services bénévolement	4	3	2	1	0
Aide les autres à accomplir leurs tâches	4	3	2	1	0
Se concentre rapidement sur une tâche et l'exécute efficacement	4	3	2	1	0
Écoute attentivement les propos des autres	4	3	2	1	0
Agit de façon à mettre en valeur la réussite du groupe	4	3	2	1	0
Se prépare en vue des rencontres du groupe	4	3	2	1	0
S'offre pour mener à bien n'importe quelle tâche influant sur le succès du groupe	4	3	2	1	0
Respecte les échéanciers	4	3	2	1	0
Sait composer avec les imprévus et les interruptions	4	3	2	1	0
Fait preuve de politesse durant les activités du groupe	4	3	2	1	0

Barème de correction : *(les critères en italiques sont facultatifs)*

L'élève :

4 a dépassé les résultats attendus. Il planifie et résout les problèmes avec créativité et efficacité et d'une manière autonome. Il choisit et utilise avec efficience, efficacité et assurance : outils, matériaux et/ou processus. La qualité et la productivité, en particulier détails et finition, dépassent la norme. *Dirige l'équipe vers la réalisation de ses objectifs.*

3 a atteint les résultats attendus. Il planifie et résout les problèmes d'une manière autonome. Il choisit et utilise avec efficience et efficacité : outils, matériaux et/ou processus. La qualité et la productivité atteignent la norme de façon constante. *Travaille en collaboration avec l'équipe, donne des idées et des suggestions pour améliorer le rendement.*

2 a atteint les résultats attendus. Il planifie et résout les problèmes avec peu d'aide. Il choisit et utilise convenablement : outils, matériaux et/ou processus. La qualité et la productivité atteignent la norme de façon satisfaisante. *Travaille en collaboration avec l'équipe pour parvenir aux objectifs établis.*

1 a atteint les résultats attendus. Il suit les directives d'un plan d'action. Il utilise convenablement un nombre limité d'outils, de matériaux et/ou de processus. La qualité et la productivité atteignent la norme de façon satisfaisante. *Travaille en équipe.*

0 n'a pas atteint les résultats attendus. Outils, matériaux et/ou procédés ne sont pas utilisés convenablement.

★ Tiré de Legal Resource Centre, Mock Civil Trial Kit, Teacher Resource Book 67.

CADRE D'ÉVALUATION : Étude d'une cause ou d'un scénario — DRTÉTCA

Nom de l'élève : ______________________ Date : ______________

INSTRUCTIONS :
L'évaluation du rendement de l'élève sera basée sur l'Attente modulaire pour l'apprenant que l'on évalue. Indiquer le niveau de compétence pour chaque section en encerclant le niveau approprié. Utiliser la colonne appropriée pour l'étude d'une cause ou d'un scénario. La norme minimale est indiquée dans le module où cette grille est utilisée.

CRITÈRES	OBSERVATION/BARÈME
Identification de la cause	4 3 2 1 0 S/O
Faits	4 3 2 1 0 S/O
Questions d'ordre juridique	4 3 2 1 0 S/O
Décision juridique	4 3 2 1 0 S/O
Raisons de la cour	4 3 2 1 0 S/O

Barème de correction : *(les critères en italiques sont facultatifs)*

L'élève :

4 a dépassé les résultats attendus. Il planifie et résout les problèmes avec créativité et efficacité et d'une manière autonome. Il choisit et utilise avec efficience, efficacité et assurance : outils, matériaux et/ou processus. La qualité et la productivité, en particulier détails et finition, dépassent la norme. *Dirige l'équipe vers la réalisation de ses objectifs.*

3 a atteint les résultats attendus. Il planifie et résout les problèmes d'une manière autonome. Il choisit et utilise avec efficience et efficacité : outils, matériaux et/ou processus. La qualité et la productivité atteignent la norme de façon constante. *Travaille en collaboration avec l'équipe, donne des idées et des suggestions pour améliorer le rendement.*

2 a atteint les résultats attendus. Il planifie et résout les problèmes avec peu d'aide. Il choisit et utilise convenablement : outils, matériaux et/ou processus. La qualité et la productivité atteignent la norme de façon satisfaisante. *Travaille en collaboration avec l'équipe pour parvenir aux objectifs établis.*

1 a atteint les résultats attendus. Il suit les directives d'un plan d'action. Il utilise convenablement un nombre limité d'outils, de matériaux et/ou de processus. La qualité et la productivité atteignent la norme de façon satisfaisante. *Travaille en équipe.*

0 n'a pas atteint les résultats attendus. Outils, matériaux et/ou procédés ne sont pas utilisés convenablement.

Étude d'une cause		Scénario
IDENTIFICATION DE LA CAUSE Le nom de la cause est donné La partie plaignante et la partie adverse sont indiquées La cour qui interprète les faits et rend le jugement est nommée La date de la sentence est exacte	**4 3 2 1 0**	**S/O**
LES FAITS On précise le nom de l'accusé, ce qu'il a fait, à qui, où, quand, quelles étaient les circonstances, selon le cas	**4 3 2 1 0**	**FAITS PERTINENTS** Identifie qui est l'accusé, ce qu'il a fait, à qui, où, quand, quelles étaient les circonstances, selon le cas
QUESTIONS D'ORDRE JURIDIQUE Les questions d'ordre juridique ou les principes juridiques du procès initial sont présentés, s'il y a lieu Les arguments juridiques des deux parties sont présentés, s'il y a lieu La poursuite engagée par le demandeur (ou la Couronne) est clairement détaillée, s'il y a lieu Les moyens d'appel, si pertinents, sont présentés Les moyens d'appel sont présentés, si on en appelle d'une décision de la cour inférieure	**4 3 2 1 0**	**LA LOI À APPLIQUER** L'origine de la loi (jurisprudence ou acte législatif) est présentée L'argument juridique est présenté
DÉCISION JURIDIQUE Le verdict/le jugement de la cour est présenté La portée de la décision pour une ou plusieurs personne(s) impliquée(s) est expliquée	**4 3 2 1 0**	**APPLICATION DE LA LOI AU REGARD DES FAITS** La conclusion est tirée et les raisons fournies
LES RAISONS DE LA COUR Les raisons qui sous-tendent les questions en litige ou les principes juridiques sont bien expliqués La divergence d'opinion et de raisonnement est soulignée, s'il y a lieu Une discussion sur la portée de la décision relative à la cause est présentée, s'il y a lieu Les précédents ont été cités, maintenus, changés ou renversés	**4 3 2 1 0**	**MESURE RECOMMANDÉE** Recommandation d'une mesure

GRILLE D'ÉVALUATION : Règlement d'un conflit — DRTREGCFLI

Titre de la cause : ____________________

Nom de l'élève : ____________________ Rôle : ____________________

PRÉPARATION ET PLANIFICATION	4	3	2	1	0
Définit des questions controversées relatives aux documents reliés à un contentieux ou à un procès Analyse des questions controversées relatives aux documents reliés à un contentieux ou à un procès Élabore des arguments logiques Se réfère à des ressources juridiques indépendantes, s'il y a lieu					
CONTENU	**4**	**3**	**2**	**1**	**0**
Respecte les normes du processus et les participants Démontre de l'intégrité lors de l'utilisation des faits et des informations Utilise les détails relatifs aux documents reliés à un contentieux ou à un procès					
PRÉSENTATION	**4**	**3**	**2**	**1**	**0**
L'objet de chaque question/réponse est clair Présente l'information de façon logique Présente la cause (déclaration préliminaire, résumé, adresse au jury) dans l'ordre, c'est-à-dire avec une introduction, un développement et une conclusion Suit les règles et les procédures propres à chaque type d'audience, ex. : audience criminelle – interpellation – interrogatoire principal et contre-interrogatoire – présentation des pièces à conviction Se sert de moyens efficaces de communication non verbale, ex. : le contact visuel, les gestes appropriés Communique verbalement de façon acceptable, ex. : la grammaire, l'articulation, les termes techniques Écoute les dépositions des témoins, en saisit la portée et agit en conséquence Écoute les arguments contraires en saisit la portée et contre-attaque en conséquence					

CRITÈRES	OBSERVATION/BARÈME
Préparation et planification	4 3 2 1 0 S/O
Contenu	4 3 2 1 0 S/O
Présentation	4 3 2 1 0 S/O

Barème de correction : *(les critères en italiques sont facultatifs)*

L'élève :

4 a dépassé les résultats attendus. Il planifie et résout les problèmes avec créativité et efficacité et d'une manière autonome. Il choisit et utilise avec efficience, efficacité et assurance : outils, matériaux et/ou processus. La qualité et la productivité, en particulier détails et finition, dépassent la norme. *Dirige l'équipe vers la réalisation de ses objectifs.*

3 a atteint les résultats attendus. Il planifie et résout les problèmes d'une manière autonome. Il choisit et utilise avec efficience et efficacité : outils, matériaux et/ou processus. La qualité et la productivité atteignent la norme de façon constante. *Travaille en collaboration avec l'équipe, donne des idées et des suggestions pour améliorer le rendement.*

2 a atteint les résultats attendus. Il planifie et résout les problèmes avec peu d'aide. Il choisit et utilise convenablement : outils, matériaux et/ou processus. La qualité et la productivité atteignent la norme de façon satisfaisante. *Travaille en collaboration avec l'équipe pour parvenir aux objectifs établis.*

1 a atteint les résultats attendus. Il suit les directives d'un plan d'action. Il utilise convenablement un nombre limité d'outils, de matériaux et/ou de processus. La qualité et la productivité atteignent la norme de façon satisfaisante. *Travaille en équipe.*

0 n'a pas atteint les résultats attendus. Outils, matériaux et/ou procédés ne sont pas utilisés convenablement.

GRILLE D'ÉVALUATION : Toi et la loi 1 - En tant que consommateur et membre d'une famille — DRT1010–1

CRITÈRES	OBSERVATION/BARÈME
Préparation et planification	4 3 2 1 0 S/O
Contenu	4 3 2 1 0 S/O
Présentation	4 3 2 1 0 S/O

NORME DE 1 POUR CHAQUE ACTIVITÉ

Barème de correction : *(les critères en italiques sont facultatifs)*

L'élève :

4 a dépassé les résultats attendus. Il planifie et résout les problèmes avec créativité et efficacité et d'une manière autonome. Il choisit et utilise avec efficience, efficacité et assurance : outils, matériaux et/ou processus. La qualité et la productivité, en particulier détails et finition, dépassent la norme. *Dirige l'équipe vers la réalisation de ses objectifs.*

3 a atteint les résultats attendus. Il planifie et résout les problèmes d'une manière autonome. Il choisit et utilise avec efficience et efficacité : outils, matériaux et/ou processus. La qualité et la productivité atteignent la norme de façon constante. *Travaille en collaboration avec l'équipe, donne des idées et des suggestions pour améliorer le rendement.*

2 a atteint les résultats attendus. Il planifie et résout les problèmes avec peu d'aide. Il choisit et utilise convenablement : outils, matériaux et/ou processus. La qualité et la productivité atteignent la norme de façon satisfaisante. *Travaille en collaboration avec l'équipe pour parvenir aux objectifs établis.*

1 a atteint les résultats attendus. Il suit les directives d'un plan d'action. Il utilise convenablement un nombre limité d'outils, de matériaux et/ou de processus. La qualité et la productivité atteignent la norme de façon satisfaisante. *Travaille en équipe.*

0 n'a pas atteint les résultats attendus. Outils, matériaux et/ou procédés ne sont pas utilisés convenablement.

Attente modulaire pour l'apprenant : L'élève va examiner les prémisses des lois touchant le consommateur et les membres d'une famille.

Critères et conditions : L'évaluation du rendement de l'élève sera basée sur la rédaction d'un rapport qui décrit les origines et la raison d'être d'une loi qui a été l'objet d'une discussion en classe; ex. : la *Unfair Trade Practices Act*, la *Loi sur les sûretés relatives aux biens personnels* et la *Loi sur les biens matrimoniaux.*

GRILLE D'ACTIVITÉS

L'élève va :

Préparation et planification
- ☐ se fixer des objectifs et suivre les directives fidèlement
- ☐ répondre à des questions et suivre les étapes nécessaires pour trouver les réponses
- ☐ se servir des sources d'information scolaires et communautaires
- ☐ interpréter et organiser l'information dans un ordre logique
- ☐ consigner l'information avec précision en se servant de la terminologie technique
- ☐ gérer sont temps efficacement.

Contenu
- ☐ discuter des changements qui ont eu lieu dans notre société
- ☐ présenter la jurisprudence et son développement, s'il y a lieu
- ☐ discuter des raisons qui ont entraîné des amendements aux lois existantes ou de la nécessité de passer de nouvelles lois
- ☐ faire preuve de sensibilité et de compréhension à l'égard des questions en litige, et présenter son opinion personnelle.

Présentation
- ☐ montrer qu'il peut se servir d'au moins un moyen de communication
  Ex : Écrit : orthographe, ponctuation, grammaire, format (formel ou non)
  Oral : projection de la voix, expression corporelle, aspect personnel
  Audiovisuel : techniques, outils et clarté.
- ☐ se servir des principes de grammaire, des termes techniques lors de la révision et de la correction
- ☐ formuler une introduction qui décrit l'objet du projet
- ☐ communiquer l'information dans un ordre logique
- ☐ terminer par une conclusion qui se base sur un résumé des faits
- ☐ fournir une liste de références à partir d'au moins trois sources d'information.

GRILLE D'ÉVALUATION : Toi et la loi 2 - En société et au travail — DRT1020–1

CRITÈRES	OBSERVATION/BARÈME
Préparation et planification	4 3 2 1 0 S/O
Contenu	4 3 2 1 0 S/O
Présentation	4 3 2 1 0 S/O

NORME DE 1 POUR CHAQUE ACTIVITÉ

Barème de correction : *(les critères en italiques sont facultatifs)*

L'élève :

4 a dépassé les résultats attendus. Il planifie et résout les problèmes avec créativité et efficacité et d'une manière autonome. Il choisit et utilise avec efficience, efficacité et assurance : outils, matériaux et/ou processus. La qualité et la productivité, en particulier détails et finition, dépassent la norme. *Dirige l'équipe vers la réalisation de ses objectifs.*

3 a atteint les résultats attendus. Il planifie et résout les problèmes d'une manière autonome. Il choisit et utilise avec efficience et efficacité : outils, matériaux et/ou processus. La qualité et la productivité atteignent la norme de façon constante. *Travaille en collaboration avec l'équipe, donne des idées et des suggestions pour améliorer le rendement.*

2 a atteint les résultats attendus. Il planifie et résout les problèmes avec peu d'aide. Il choisit et utilise convenablement : outils, matériaux et/ou processus. La qualité et la productivité atteignent la norme de façon satisfaisante. *Travaille en collaboration avec l'équipe pour parvenir aux objectifs établis.*

1 a atteint les résultats attendus. Il suit les directives d'un plan d'action. Il utilise convenablement un nombre limité d'outils, de matériaux et/ou de processus. La qualité et la productivité atteignent la norme de façon satisfaisante. *Travaille en équipe.*

0 n'a pas atteint les résultats attendus. Outils, matériaux et/ou procédés ne sont pas utilisés convenablement.

Attente modulaire pour l'apprenant : L'élève va examiner les prémisses des lois relatives au milieu du travail et aux droits et obligations de l'individu en société.

Critères et conditions : L'évaluation du rendement de l'élève sera basée sur la rédaction d'un rapport décrivant les circonstances qui ont entraîné l'élaboration de la *Charte canadienne des droits et libertés.*

GRILLE D'ACTIVITÉS

L'élève va :

Préparation et planification
- ☐ se fixer des objectifs et suivre les directives fidèlement
- ☐ répondre à des questions et suivre les étapes nécessaires pour trouver les réponses
- ☐ se servir des sources d'information scolaires et communautaires
- ☐ interpréter et organiser l'information dans un ordre logique
- ☐ consigner l'information avec précision en se servant de la terminologie technique
- ☐ gérer sont temps efficacement.

Contenu
- ☐ discuter des changements qui ont eu lieu dans notre société
- ☐ présenter la jurisprudence et son développement, s'il y a lieu
- ☐ discuter de l'importance des différentes formes de protection des droits et libertés des individus
- ☐ discuter des raisons qui ont entraîné des amendements aux lois canadiennes existantes ou de la nécessité de passer de nouvelles lois
- ☐ faire preuve de sensibilité et de compréhension à l'égard des questions en litige, et présenter son opinion personnelle.

Présentation
- ☐ montrer qu'il peut se servir d'au moins un moyen de communication
  Ex. : <u>Écrit</u> : orthographe, ponctuation, grammaire, format (formel ou non)
  <u>Oral</u> : projection de la voix, expression corporelle, aspect personnel
  <u>Audiovisuel</u> : techniques, outils et clarté.
- ☐ se servir des principes de grammaire, des termes techniques lors de la révision et de la correction
- ☐ formuler une introduction qui décrit l'objet du projet
- ☐ communiquer l'information dans un ordre logique
- ☐ terminer par une conclusion qui se base sur un résumé des faits
- ☐ fournir une liste de références à partir d'au moins trois sources d'information.

COMMENTAIRES :

GRILLE D'ÉVALUATION : Droit de la famille — DRT2010–1

CRITÈRES	OBSERVATION/BARÈME					
Préparation et planification	4	3	2	1	0	S/O
Contenu	4	3	2	1	0	S/O
Présentation	4	3	2	1	0	S/O

NORME DE 2 POUR CHAQUE ACTIVITÉ

Barème de correction : *(les critères en italiques sont facultatifs)*

L'élève :

4 a dépassé les résultats attendus. Il planifie et résout les problèmes avec créativité et efficacité et d'une manière autonome. Il choisit et utilise avec efficience, efficacité et assurance : outils, matériaux et/ou processus. La qualité et la productivité, en particulier détails et finition, dépassent la norme. *Dirige l'équipe vers la réalisation de ses objectifs.*

3 a atteint les résultats attendus. Il planifie et résout les problèmes d'une manière autonome. Il choisit et utilise avec efficience et efficacité : outils, matériaux et/ou processus. La qualité et la productivité atteignent la norme de façon constante. *Travaille en collaboration avec l'équipe, donne des idées et des suggestions pour améliorer le rendement.*

2 a atteint les résultats attendus. Il planifie et résout les problèmes avec peu d'aide. Il choisit et utilise convenablement : outils, matériaux et/ou processus. La qualité et la productivité atteignent la norme de façon satisfaisante. *Travaille en collaboration avec l'équipe pour parvenir aux objectifs établis.*

1 a atteint les résultats attendus. Il suit les directives d'un plan d'action. Il utilise convenablement un nombre limité d'outils, de matériaux et/ou de processus. La qualité et la productivité atteignent la norme de façon satisfaisante. *Travaille en équipe.*

0 n'a pas atteint les résultats attendus. Outils, matériaux et/ou procédés ne sont pas utilisés convenablement.

Attente modulaire pour l'apprenant : L'élève va examiner les lois concernant les différents types de liens personnels.

Critères et conditions : L'évaluation du rendement de l'élève sera basée sur la rédaction d'un rapport qui décrit au moins quatre amendements à la loi dus aux changements dans les liens personnels qui se sont produits au cours des cinquante dernières années.

GRILLE D'ACTIVITÉS

L'élève va :

Préparation et planification

- ☐ se fixer des objectifs et indiquer les étapes nécessaires pour les atteindre
- ☐ se servir de son esprit d'initiative pour formuler des questions et trouver des réponses
- ☐ se servir d'une gamme de sources d'information scolaires et communautaires pertinentes
- ☐ interpréter, organiser et combiner l'information dans un ordre logique
- ☐ consigner l'information avec précision, tout en ajoutant des détails à l'appui et en se servant des bons termes techniques
- ☐ planifier et gérer son temps efficacement
- ☐ recueillir les questions de la rétroaction relatives à l'approche envisagée et au bilan du projet et y répondre.

Contenu

- ☐ discuter des changements dans les liens personnels qui ont eu lieu au cours des cinquante dernières années
- ☐ souligner les amendements dans des causes canadiennes pertinentes qui ont été entraînés par les changements dans les relations personnelles
- ☐ discuter des motifs qui entraînent des amendements aux lois canadiennes reliées aux relations personnelles
- ☐ faire preuve de sensibilité et de compréhension à l'égard des questions en litige, et présenter son opinion personnelle.

Présentation

- ☐ montrer qu'il sait se servir d'au moins deux moyens de communication
  Ex : Écrit : orthographe, ponctuation, grammaire, format (formel ou non)
  Oral : projection de la voix, expression corporelle, aspect personnel
  Audiovisuel : techniques, outils et clarté.
- ☐ maintenir des normes acceptables de grammaire et de terminologie technique lors des révisions et des corrections
- ☐ formuler une introduction qui décrit l'objet et l'étendue du projet
- ☐ communiquer les idées dans un ordre logique et avec suffisamment de détails à l'appui
- ☐ terminer par une conclusion qui fait la synthèse de l'information rassemblée
- ☐ fournir une bibliographie qui comprend au moins cinq sources d'information pertinentes.

COMMENTAIRES :

GRILLE D'ÉVALUATION : Droit du travail — DRT2020–1

CRITÈRES	OBSERVATION/BARÈME					
Préparation et planification	4	3	2	1	0	S/O
Contenu	4	3	2	1	0	S/O
Présentation	4	3	2	1	0	S/O

NORME DE 2 POUR CHAQUE ACTIVITÉ

Barème de correction : *(les critères en italiques sont facultatifs)*

L'élève :

4 a dépassé les résultats attendus. Il planifie et résout les problèmes avec créativité et efficacité et d'une manière autonome. Il choisit et utilise avec efficience, efficacité et assurance : outils, matériaux et/ou processus. La qualité et la productivité, en particulier détails et finition, dépassent la norme. *Dirige l'équipe vers la réalisation de ses objectifs.*

3 a atteint les résultats attendus. Il planifie et résout les problèmes d'une manière autonome. Il choisit et utilise avec efficience et efficacité : outils, matériaux et/ou processus. La qualité et la productivité atteignent la norme de façon constante. *Travaille en collaboration avec l'équipe, donne des idées et des suggestions pour améliorer le rendement.*

2 a atteint les résultats attendus. Il planifie et résout les problèmes avec peu d'aide. Il choisit et utilise convenablement : outils, matériaux et/ou processus. La qualité et la productivité atteignent la norme de façon satisfaisante. *Travaille en collaboration avec l'équipe pour parvenir aux objectifs établis.*

1 a atteint les résultats attendus. Il suit les directives d'un plan d'action. Il utilise convenablement un nombre limité d'outils, de matériaux et/ou de processus. La qualité et la productivité atteignent la norme de façon satisfaisante. *Travaille en équipe.*

0 n'a pas atteint les résultats attendus. Outils, matériaux et/ou procédés ne sont pas utilisés convenablement.

Attente modulaire pour l'apprenant : L'élève va proposer des amendements à la législation actuelle.

Critères et conditions : L'évaluation du rendement de l'élève sera basée sur la rédaction d'un rapport qui propose des solutions possibles à des questions controversées portant sur le droit du travail, et ceci après avoir effectué une collecte d'informations sur la question. Il étudiera la législation canadienne, la comparera à celle d'autres pays et étudiera des solutions de rechange.

GRILLE D'ACTIVITÉS

L'élève va :

Préparation et planification
- ☐ se fixer des objectifs et indiquer les étapes nécessaires pour les atteindre
- ☐ se servir de son esprit d'initiative pour formuler des questions et trouver des réponses
- ☐ se servir d'une gamme de sources d'information scolaires et communautaires pertinentes
- ☐ interpréter, organiser et combiner l'information dans un ordre logique
- ☐ consigner l'information avec précision, tout en ajoutant des détails à l'appui et en se servant des bons termes techniques
- ☐ planifier et gérer son temps efficacement
- ☐ recueillir les questions de la rétroaction relatives à l'approche envisagée et au bilan du projet et y répondre.

Contenu
- ☐ présenter des questions reliées au sujet
- ☐ faire une recherche sur le droit canadien qui se rapporte à la question
- ☐ comparer la législation avec celle d'autres pays, s'il y a lieu
- ☐ proposer des solutions possibles
- ☐ recommander un ou des amendement(s) à apporter
- ☐ discuter des implications des amendements.

Présentation
- ☐ montrer qu'il sait se servir d'au moins deux moyens de communication
  Ex : Écrit : orthographe, ponctuation, grammaire, format (formel ou non)
  Oral : projection de la voix, expression corporelle, aspect personnel
  Audiovisuel : techniques, outils et clarté.
- ☐ maintenir des normes acceptables de grammaire et de terminologie technique lors des révisions et des corrections
- ☐ formuler une introduction qui décrit l'objet et l'étendue du projet
- ☐ communiquer les idées dans un ordre logique et avec suffisamment de détails à l'appui
- ☐ terminer par une conclusion qui fait la synthèse de l'information rassemblée
- ☐ fournir une bibliographie qui comprend au moins cinq sources d'information pertinentes.

COMMENTAIRES :

GRILLE D'ÉVALUATION : Audience sur l'environnement * DRT2030-1

Date : ____________ Nom de l'élève : ____________

Cocher le niveau de performance atteint pour chacune des activités. Norme minimale de 2 pour chaque activité

	BARÈME				
DISCOURS D'OUVERTURE/QUESTIONS PRÉLIMINAIRES	**4**	**3**	**2**	**1**	**0**
L'objet de l'audience est énoncé Le tableau des jurés et le personnel sont présentés Les participants sont inscrits On note l'ordre des inscriptions - le requérant est en tête de liste Tout cas similaire, juridique, procédurier, ou autre est examiné de près					
DÉPOSITIONS (dans l'ordre des inscriptions, le requérant étant en tête de liste)	**4**	**3**	**2**	**1**	**0**
Pour chaque déposition : On inscrit les pièces à conviction (documents, etc.) Les témoins sont présentés et soumettent, par la suite, leurs papiers d'identité Les témoins procèdent au surlignage des dépositions On tient aussi compte de l'utilisation de l'espace libre ou en blanc On note l'en-tête On note l'espacement On note la propreté, l'apparence du document					
CONTENU	**4**	**3**	**2**	**1**	**0**
L'opportunité est ciblée L'opportunité est évaluée (explication logique) Une idée est formulée à partir de l'opportunité ciblée On se sert de critères précis pour évaluer l'idée présentée Le but et les objectifs de l'entreprise sont précisés Les stratégies d'implantation et de marketing sont élaborées On évalue les risques Les sources de financement sont en place Une stratégie de contingence a été élaborée On a tenu compte des coûts de l'entreprise					

Attente modulaire pour l'apprenant : L'élève va résumer les procédures requises pour une audience formelle.

Critères et conditions : L'évaluation du rendement de l'élève sera basée sur la planification et la direction d'une audience formelle sur une des questions actuelles reliées à l'environnement.

CRITÈRES	OBSERVATION/BARÈME
Discours d'ouverture/ Questions préliminaires	4 3 2 1 0 S/O
Dépositions	4 3 2 1 0 S/O
Contenu	4 3 2 1 0 S/O

Barème de correction : *(les critères en italiques sont facultatifs)*

L'élève :

4 a dépassé les résultats attendus. Il planifie et résout les problèmes avec créativité et efficacité et d'une manière autonome. Il choisit et utilise avec efficience, efficacité et assurance : outils, matériaux et/ou processus. La qualité et la productivité, en particulier détails et finition, dépassent la norme. *Dirige l'équipe vers la réalisation de ses objectifs.*

3 a atteint les résultats attendus. Il planifie et résout les problèmes d'une manière autonome. Il choisit et utilise avec efficience et efficacité : outils, matériaux et/ou processus. La qualité et la productivité atteignent la norme de façon constante. *Travaille en collaboration avec l'équipe, donne des idées et des suggestions pour améliorer le rendement.*

2 a atteint les résultats attendus. Il planifie et résout les problèmes avec peu d'aide. Il choisit et utilise convenablement : outils, matériaux et/ou processus. La qualité et la productivité atteignent la norme de façon satisfaisante. *Travaille en collaboration avec l'équipe pour parvenir aux objectifs établis.*

1 a atteint les résultats attendus. Il suit les directives d'un plan d'action. Il utilise convenablement un nombre limité d'outils, de matériaux et/ou de processus. La qualité et la productivité atteignent la norme de façon satisfaisante. *Travaille en équipe.*

0 n'a pas atteint les résultats attendus. Outils, matériaux et/ou procédés ne sont pas utilisés convenablement.

* Adapté du Guide 29, ERCB

GRILLE D'ÉVALUATION : Droit de l'environnement — DRT2030–2

CRITÈRES	OBSERVATION/BARÈME					
Préparation et planification	4	3	2	1	0	S/O
Contenu	4	3	2	1	0	S/O
Présentation	4	3	2	1	0	S/O

NORME DE 2 POUR CHAQUE ACTIVITÉ

Barème de correction : *(les critères en italiques sont facultatifs)*

L'élève :

4 a dépassé les résultats attendus. Il planifie et résout les problèmes avec créativité et efficacité et d'une manière autonome. Il choisit et utilise avec efficience, efficacité et assurance : outils, matériaux et/ou processus. La qualité et la productivité, en particulier détails et finition, dépassent la norme. *Dirige l'équipe vers la réalisation de ses objectifs.*

3 a atteint les résultats attendus. Il planifie et résout les problèmes d'une manière autonome. Il choisit et utilise avec efficience et efficacité : outils, matériaux et/ou processus. La qualité et la productivité atteignent la norme de façon constante. *Travaille en collaboration avec l'équipe, donne des idées et des suggestions pour améliorer le rendement.*

2 a atteint les résultats attendus. Il planifie et résout les problèmes avec peu d'aide. Il choisit et utilise convenablement : outils, matériaux et/ou processus. La qualité et la productivité atteignent la norme de façon satisfaisante. *Travaille en collaboration avec l'équipe pour parvenir aux objectifs établis.*

1 a atteint les résultats attendus. Il suit les directives d'un plan d'action. Il utilise convenablement un nombre limité d'outils, de matériaux et/ou de processus. La qualité et la productivité atteignent la norme de façon satisfaisante. *Travaille en équipe.*

0 n'a pas atteint les résultats attendus. Outils, matériaux et/ou procédés ne sont pas utilisés convenablement.

Attente modulaire pour l'apprenant : L'élève va proposer des amendements à la législation actuelle.

Critères et conditions : L'évaluation du rendement de l'élève sera basée sur la rédaction d'un rapport portant sur une des questions environnementales. Le rapport comprendra une révision de la législation provinciale et/ou fédérale, analysera des solutions de rechange légales, proposera des solutions possibles et suggérera des implications potentielles.

GRILLE D'ACTIVITÉS

L'élève va :

Préparation et planification
- ☐ se fixer des objectifs et indiquer les étapes nécessaires pour les atteindre
- ☐ se servir de son esprit d'initiative pour formuler des questions et trouver des réponses
- ☐ se servir d'une gamme de sources d'information scolaires et communautaires pertinentes
- ☐ interpréter, organiser et combiner l'information dans un ordre logique
- ☐ consigner l'information avec précision, tout en ajoutant des détails à l'appui et en se servant des bons termes techniques
- ☐ planifier et gérer son temps efficacement
- ☐ recueillir les questions de la rétroaction relatives à l'approche envisagée et au bilan du projet et y répondre.

Contenu
- ☐ identifier une question environnementale
- ☐ revoir la législation provinciale et/ou fédérale relative à cette question environnementale
- ☐ présenter au moins trois solutions possibles pour résoudre cette question
- ☐ choisir la solution la plus prometteuse en ce qui a trait au rôle que joue la législation
- ☐ justifier son choix et suggérer des implications possibles.

Présentation
- ☐ montrer qu'il sait se servir d'au moins deux moyens de communication
  Ex : Écrit : orthographe, ponctuation, grammaire, format (formel ou non)
  Oral : projection de la voix, expression corporelle, aspect personnel
  Audiovisuel : techniques, outils et clarté.
- ☐ maintenir des normes acceptables de grammaire et de terminologie technique lors des révisions et des corrections
- ☐ formuler une introduction qui décrit l'objet et l'étendue du projet
- ☐ communiquer les idées dans un ordre logique et avec suffisamment de détails à l'appui
- ☐ terminer par une conclusion qui fait la synthèse de l'information rassemblée
- ☐ fournir une bibliographie qui comprend au moins cinq sources d'information pertinentes.

COMMENTAIRES :

PRÉSENTATIONS/RAPPORTS : La loi et le voyageur DRT2050–1

CRITÈRES	OBSERVATION/BARÈME					
Préparation et planification	4	3	2	1	0	S/O
Contenu	4	3	2	1	0	S/O
Présentation	4	3	2	1	0	S/O

NORME DE 2 POUR CHAQUE ACTIVITÉ

Barème de correction : *(les critères en italiques sont facultatifs)*

L'élève :

4 a dépassé les résultats attendus. Il planifie et résout les problèmes avec créativité et efficacité et d'une manière autonome. Il choisit et utilise avec efficience, efficacité et assurance : outils, matériaux et/ou processus. La qualité et la productivité, en particulier détails et finition, dépassent la norme. *Dirige l'équipe vers la réalisation de ses objectifs.*

3 a atteint les résultats attendus. Il planifie et résout les problèmes d'une manière autonome. Il choisit et utilise avec efficience et efficacité : outils, matériaux et/ou processus. La qualité et la productivité atteignent la norme de façon constante. *Travaille en collaboration avec l'équipe, donne des idées et des suggestions pour améliorer le rendement.*

2 a atteint les résultats attendus. Il planifie et résout les problèmes avec peu d'aide. Il choisit et utilise convenablement : outils, matériaux et/ou processus. La qualité et la productivité atteignent la norme de façon satisfaisante. *Travaille en collaboration avec l'équipe pour parvenir aux objectifs établis.*

1 a atteint les résultats attendus. Il suit les directives d'un plan d'action. Il utilise convenablement un nombre limité d'outils, de matériaux et/ou de processus. La qualité et la productivité atteignent la norme de façon satisfaisante. *Travaille en équipe.*

0 n'a pas atteint les résultats attendus. Outils, matériaux et/ou procédés ne sont pas utilisés convenablement.

Attente modulaire pour l'apprenant : L'élève va examiner les problèmes juridiques que peuvent rencontrer les personnes voyageant à l'étranger.

Critères et conditions : L'évaluation du rendement de l'élève sera basée sur la préparation d'un dépliant et/ou d'une présentation portant sur les problèmes juridiques que peuvent rencontrer les voyageurs à l'étranger. Le dépliant et/ou la présentation offrira aussi des solutions possibles aux problèmes.

GRILLE D'ACTIVITÉS

L'élève va :

Préparation et planification
- ☐ se fixer des objectifs et indiquer les étapes nécessaires pour les atteindre
- ☐ se servir de son esprit d'initiative pour formuler des questions et trouver des réponses
- ☐ se servir d'une gamme de sources d'information scolaires et communautaires pertinentes
- ☐ interpréter, organiser et combiner l'information dans un ordre logique
- ☐ consigner l'information avec précision, tout en ajoutant des détails à l'appui et en se servant des bons termes techniques
- ☐ planifier et gérer son temps efficacement
- ☐ recueillir les questions de la rétroaction relatives à l'approche envisagée et au bilan du projet et y répondre.

Contenu
- ☐ identifier les divers documents dont on a besoin pour voyager à l'extérieur du Canada et pour être admis dans des pays étrangers et avoir droit d'y circuler
- ☐ identifier les difficultés d'ordre juridique et culturel auxquelles les voyageurs peuvent être confrontés, et suggérer des solutions possibles
- ☐ se renseigner sur les pénalités et les restrictions à l'égard des achats faits à l'extérieur du Canada

Contenu (suite)
- ☐ identifier les coutumes locales et l'attitude des gens vis-à-vis des femmes, si c'est le cas
- ☐ discuter de la façon dont la culture influe sur les lois du pays où l'on veut se rendre
- ☐ identifier tout problème qu'un voyageur peut rencontrer dans un pays étranger à cause des rapports entre le Canada et ce pays.

Présentation
- ☐ montrer qu'il sait se servir d'au moins deux moyens de communication
  Ex : Écrit : orthographe, ponctuation, grammaire, format (formel ou non)
  Oral : projection de la voix, expression corporelle, aspect personnel
  Audiovisuel : techniques, outils et clarté.
- ☐ maintenir des normes acceptables de grammaire et de terminologie technique lors des révisions et des corrections
- ☐ formuler une introduction qui décrit l'objet et l'étendue du projet
- ☐ communiquer les idées dans un ordre logique et avec suffisamment de détails à l'appui
- ☐ terminer par une conclusion qui fait la synthèse de l'information rassemblée
- ☐ fournir une bibliographie qui comprend au moins cinq sources d'information pertinentes.

PROCESSUS DE RÉSOLUTION DE CONFLITS * DRT3020–1

Les quatre «méthodes»

	NÉGOCIATION	MÉDIATION	ARBITRAGE	SENTENCES ARBITRALES (LITIGE)
1. COMMENT CELA SE PASSE-T-IL?	– une entente – un contrat	– une entente – un contrat	– une entente – un contrat – une loi	– une procédure intentée par l'une ou l'autre des parties – une entente
2. QUI SONT LES INTERVENANTS?	– deux parties se mettent en rapport et prennent une décision	une tierce personne, neutre, agit en tant que facilitateur et aide les deux parties à se mettre d'accord	une tierce personne, neutre, joue un rôle décisionnel	un juge tranche la question
3. LE PROCESSUS	– les deux parties décident du processus	une tierce personne, neutre, sert de guide et trace le processus à suivre : 1) déclaration préliminaire 2) définition des questions en litige 3) explication des questions en litige en vue d'une meilleure compréhension 4) élaboration d'une solution	un arbitre reçoit un exposé des questions en litige des deux parties. Lors d'audiences, l'arbitre trace le processus à suivre : 1) déclaration préliminaire 2) argumentation, preuves 3) interrogatoire principal 4) contre-interrogatoire 5) récapitulation ou résumé (à moins que les parties ne s'entendent sur un processus moins formel)	un juge trace le processus à suivre : 1) déclaration préliminaire 2) argumentation, preuves 3) interrogatoire principal 4) contre-interrogatoire 5) récapitulation ou résumé
4. L'ABOUTISSEMENT	On en arrive à un contrat final et exécutoire pour chaque partie contractante	On en arrive à une entente à laquelle les parties sont moralement tenues	L'arbitre rend une décision finale et exécutoire pour chaque partie contractante	Le juge rend une décision finale et exécutoire pour chaque partie contractante

* Source : Alberta Arbitration and Mediation Society

EXEMPLES DE SCÉNARIOS : Résolution de conflits — DRT3020–2

Attente modulaire pour l'apprenant : L'élève va différencier les méthodes traditionnelles de résolution de conflits, des méthodes de rechange.

Critères et conditions : L'évaluation du rendement de l'élève sera basée sur la détermination, à partir de causes et ou de scénarios donnés, de la méthode la plus appropriée utilisée par les parties pour résoudre le conflit; une discussion des avantages et des limites de la méthode choisie; la suggestion, le cas échéant, d'autres moyens pour résoudre le conflit.

Note : Utiliser le matériel d'évaluation DRT3020-1 pour évaluer la compétence de l'élève.

Cause/Scénario	Méthode de résolution	Avantage(s)	Inconvénient(s)	Méthode alternative	Avantage	Inconvénient	Conclusions
un employé a été congédié pour avoir refusé de travailler dans des conditions dangereuses, insalubres, etc.	Négocier avec l'employeur	Résolution rapide	Sans solution ou aucune solution	Audience reliée «aux normes du travail» a lieu. Un arbitre est nommé et rend une décision exécutoire pour chaque partie	1. Possibilité de reprendre son travail une fois que les conditions de travail auront été améliorées 2. Compensation monétaire sans reprise de travail 3. Compensation monétaire et reprise de travail 4. Coûte moins cher qu'une poursuite judiciaire	C'est une décision exécutoire même si elle ne vous favorise pas	S'assurer des conditions de travail avant d'être embauché
Harcèlement sexuel au travail	Demander au responsable, chef de secteur ou autre, d'agir en tant que médiateur	Rapide	On peut ne pas croire le plaignant, qui pourrait être congédié, humilié	Sentences arbitrales (litige) 1. à la police 2. à un avocat 3. à la Commission des droits de la personne	On vous prendra au sérieux Le harcèlement peut prendre fin	1. Perte de temps et d'argent 2. Il est bouleversant de témoigner	Il n'y a aucune conclusion satisfaisante, mais cela peut permettre de mettre fin au débat.

LES LOIS QUI RÉGISSENT LES PETITES ENTREPRISES — DRT3050–1

CRITÈRES	OBSERVATION/BARÈME					
Préparation et planification	4	3	2	1	0	S/O
Contenu	4	3	2	1	0	S/O
Présentation	4	3	2	1	0	S/O

NORME DE 3 POUR CHAQUE ACTIVITÉ

Barème de correction : *(les critères en italiques sont facultatifs)*

L'élève :

4 a dépassé les résultats attendus. Il planifie et résout les problèmes avec créativité et efficacité et d'une manière autonome. Il choisit et utilise avec efficience, efficacité et assurance : outils, matériaux et/ou processus. La qualité et la productivité, en particulier détails et finition, dépassent la norme. *Dirige l'équipe vers la réalisation de ses objectifs.*

3 a atteint les résultats attendus. Il planifie et résout les problèmes d'une manière autonome. Il choisit et utilise avec efficience et efficacité : outils, matériaux et/ou processus. La qualité et la productivité atteignent la norme de façon constante. *Travaille en collaboration avec l'équipe, donne des idées et des suggestions pour améliorer le rendement.*

2 a atteint les résultats attendus. Il planifie et résout les problèmes avec peu d'aide. Il choisit et utilise convenablement : outils, matériaux et/ou processus. La qualité et la productivité atteignent la norme de façon satisfaisante. *Travaille en collaboration avec l'équipe pour parvenir aux objectifs établis.*

1 a atteint les résultats attendus. Il suit les directives d'un plan d'action. Il utilise convenablement un nombre limité d'outils, de matériaux et/ou de processus. La qualité et la productivité atteignent la norme de façon satisfaisante. *Travaille en équipe.*

0 n'a pas atteint les résultats attendus. Outils, matériaux et/ou procédés ne sont pas utilisés convenablement.

Attente modulaire pour l'apprenant : L'élève va examiner les considérations juridiques s'appliquant à l'exploitation d'une petite entreprise.

Critères et conditions : L'évaluation du rendement de l'élève sera basée sur le fait qu'il agit en tant qu'expert-conseil auprès d'un client et traite avec lui d'une série de considérations d'ordre juridique pouvant s'appliquer à la création et à l'exploitation d'une petite entreprise, ainsi qu'à la dissolution volontaire ou involontaire d'une telle entreprise.

GRILLE D'ACTIVITÉS

L'élève va :

Préparation et planification

- ☐ se fixer des objectifs et indiquer les étapes nécessaires pour les atteindre
- ☐ se servir de son esprit d'initiative pour formuler des questions et trouver des réponses
- ☐ se servir d'une gamme de sources d'information et identifier les situations où des ressources supplémentaires sont nécessaires
- ☐ interpréter, organiser et combiner l'information d'une manière créative et réfléchie
- ☐ consigner l'information avec précision, tout en ajoutant des détails à l'appui et en se servant des bons termes techniques
- ☐ planifier et gérer son temps efficacement en établissant régulièrement des priorités
- ☐ évaluer et améliorer l'approche envisagée et faire un bilan de projet à partir de la rétroaction et de la réflexion.

Contenu

☐ examiner les considérations d'ordre juridique reliées au lancement à l'exploitation et à la fermeture, volontaire ou involontaire, d'une petite entreprise, y compris :

1. le lancement d'une entreprise :
   - les différents types d'entreprises, les avantages et les inconvénients juridiques de chacun
   - les moyens de protéger le droit de propriété d'un produit, d'un service, d'une idée ou d'un nom
   - le fait d'avoir son bureau à domicile, un local en location à bail ou d'acheter une propriété
   - les différents moyens d'assurer le financement d'une entreprise

Contenu (suite)

2. l'exploitation d'une entreprise
   - dresser une liste des obligations d'ordre juridique qui découlent de la relation employeur/employé, les lois qui régissent l'obtention d'un permis, d'une autorisation
   - les lois qui régissent la vente de produits et de services
   - les méthodes de déclaration, de tenue des livres et les responsabilités fiscales d'une petite entreprise
3. la fermeture volontaire ou involontaire d'une entreprise :
   - la dissolution d'une entreprise
   - le changement de propriétaire
   - la faillite.

Présentation

- ☐ montrer qu'il sait se servir de divers moyens de communication
  Ex. : Écrit : orthographe, ponctuation, grammaire, format (formel ou non, littéraire et technique)
  Oral : projection de la voix, expression corporelle, aspect personnel, enthousiasme, expérience antérieure visible
  Audiovisuel : techniques, outils, clarté, débit et rythme.
- ☐ maintenir des normes acceptables de grammaire et de terminologie technique lors des révisions et des corrections
- ☐ formuler une introduction qui décrit l'objet et l'étendue du projet
- ☐ communiquer des pensées, des sentiments et des idées clairement pour justifier ou remettre en question une opinion
- ☐ terminer par une conclusion qui analyse et fait la synthèse de l'information rassemblée
- ☐ fournir des indications montrant le sérieux de la recherche : bibliographie comprenant au moins sept sources d'information pertinentes.

CRITÈRES	OBSERVATION/BARÈME
Préparation et planification	4 3 2 1 0 S/O
Analyser des questions controversées	4 3 2 1 0 S/O
Évaluation de choix/Prises de décisions	4 3 2 1 0 S/O
Partage de l'information	4 3 2 1 0 S/O

NORME DE 3 POUR CHAQUE ACTIVITÉ

Barème de correction : *(les critères en italiques sont facultatifs)*

L'élève :

4 a dépassé les résultats attendus. Il planifie et résout les problèmes avec créativité et efficacité et d'une manière autonome. Il choisit et utilise avec efficience, efficacité et assurance : outils, matériaux et/ou processus. La qualité et la productivité, en particulier détails et finition, dépassent la norme. *Dirige l'équipe vers la réalisation de ses objectifs.*

3 a atteint les résultats attendus. Il planifie et résout les problèmes d'une manière autonome. Il choisit et utilise avec efficience et efficacité : outils, matériaux et/ou processus. La qualité et la productivité atteignent la norme de façon constante. *Travaille en collaboration avec l'équipe, donne des idées et des suggestions pour améliorer le rendement.*

2 a atteint les résultats attendus. Il planifie et résout les problèmes avec peu d'aide. Il choisit et utilise convenablement : outils, matériaux et/ou processus. La qualité et la productivité atteignent la norme de façon satisfaisante. *Travaille en collaboration avec l'équipe pour parvenir aux objectifs établis.*

1 a atteint les résultats attendus. Il suit les directives d'un plan d'action. Il utilise convenablement un nombre limité d'outils, de matériaux et/ou de processus. La qualité et la productivité atteignent la norme de façon satisfaisante. *Travaille en équipe.*

0 n'a pas atteint les résultats attendus. Outils, matériaux et/ou procédés ne sont pas utilisés convenablement.

Attente modulaire pour l'apprenant : L'élève va décrire les divers points de vue exprimés par les gens à l'égard des questions controversées qui touchent la société.

Critères et conditions : L'évaluation du rendement de l'élève sera basée sur la rédaction d'un rapport de recherche sur une question controversée qui décrit les divers points de vue exprimés par les gens. Dans ce rapport, l'élève émet une opinion sur une ou des questions d'ordre juridique et il explique pourquoi il pense de cette façon.

GRILLE D'ACTIVITÉS

L'élève va :

Préparation et planification
- ☐ décrire avec précision une question d'actualité sur laquelle les gens ne s'entendent pas et expliquer les causes précises du désaccord
- ☐ établir un échéancier détaillé et s'y conformer
- ☐ planifier et gérer son temps efficacement en établissant régulièrement des priorités
- ☐ se servir d'une gamme de sources d'information et identifier les situations où des ressources supplémentaires sont nécessaires.

Analyser des questions controversées
- ☐ poser des questions intelligentes sur des questions controversées
- ☐ énoncer des points de vue divergents par rapport à une question controversée et offrir des explications réfléchies qui appuient ces deux points de vue
- ☐ préciser quels sont les éléments juridiques entourant la question, ex. : perspective historique, lois existantes
- ☐ prendre position sur de questions d'ordre juridique et offrir des explications réfléchies qui appuient cette prise de position
- ☐ dépister les valeurs, les parties pris et les suppositions qui sous-tendent les idées et l'information.

Évaluation de choix/Prises de décisions
- ☐ décrire en détail des solutions de rechange juridiques importantes et appropriées relatives à la question controversée
- ☐ choisir une solution juridique utile et appropriée en montrant les différences entre les choix
- ☐ proposer un type de législation et évaluer les forces et les faiblesses des décisions en tenant compte des conséquences et des implications
- ☐ communiquer clairement les pensées, les sentiments, les idées pour justifier les choix effectués ou les décisions prises
- ☐ prédire le(s) dénouements(s) possibles(s) de la législation proposée.

Partage de l'information
- ☐ montrer qu'il peut se servir d'une variété de moyens d'expression
  Ex. : écrit, oral ou audiovisuel.
- ☐ communiquer des pensées, des sentiments et des idées clairement pour justifier ou remettre en question une opinion
- ☐ maintenir des normes acceptables de grammaire et de terminologie technique
- ☐ fournir les preuves d'une documentation judicieuse en énumérant au moins sept sources d'information pertinentes.

COMMENTAIRES :

CRITÈRES	OBSERVATION/BARÈME					
Préparation et planification	4	3	2	1	0	S/O
Contenu	4	3	2	1	0	S/O
Présentation	4	3	2	1	0	S/O

NORME DE 3 POUR CHAQUE ACTIVITÉ

Barème de correction : *(les critères en italiques sont facultatifs)*

L'élève :

4 a dépassé les résultats attendus. Il planifie et résout les problèmes avec créativité et efficacité et d'une manière autonome. Il choisit et utilise avec efficience, efficacité et assurance : outils, matériaux et/ou processus. La qualité et la productivité, en particulier détails et finition, dépassent la norme. *Dirige l'équipe vers la réalisation de ses objectifs.*

3 a atteint les résultats attendus. Il planifie et résout les problèmes d'une manière autonome. Il choisit et utilise avec efficience et efficacité : outils, matériaux et/ou processus. La qualité et la productivité atteignent la norme de façon constante. *Travaille en collaboration avec l'équipe, donne des idées et des suggestions pour améliorer le rendement.*

2 a atteint les résultats attendus. Il planifie et résout les problèmes avec peu d'aide. Il choisit et utilise convenablement : outils, matériaux et/ou processus. La qualité et la productivité atteignent la norme de façon satisfaisante. *Travaille en collaboration avec l'équipe pour parvenir aux objectifs établis.*

1 a atteint les résultats attendus. Il suit les directives d'un plan d'action. Il utilise convenablement un nombre limité d'outils, de matériaux et/ou de processus. La qualité et la productivité atteignent la norme de façon satisfaisante. *Travaille en équipe.*

0 n'a pas atteint les résultats attendus. Outils, matériaux et/ou procédés ne sont pas utilisés convenablement.

Attente modulaire pour l'apprenant : L'élève va décrire les divers moyens utilisés pour provoquer des amendements aux lois.

Critères et conditions : L'évaluation du rendement de l'élève sera basée sur la rédaction d'un article portant sur un événement (réel ou fictif) et les différentes tactiques (ex. : lobbying, groupes de revendication, manifestations publiques, contestations judiciaires, appels administratifs et pétitions utilisées pour engendrer des changements au niveau des lois.

GRILLE D'ACTIVITÉS

L'élève va :

Préparation et planification
- ☐ se fixer des objectifs et indiquer les étapes nécessaires pour les atteindre
- ☐ se servir de son esprit d'initiative pour formuler des questions et trouver des réponses
- ☐ se servir d'une gamme de sources d'information et identifier les situations où des ressources supplémentaires sont nécessaires
- ☐ interpréter, organiser et combiner l'information d'une manière créative et réfléchie
- ☐ consigner l'information avec précision, tout en ajoutant des détails à l'appui et en se servant des bons termes techniques
- ☐ planifier et gérer son temps efficacement en établissant régulièrement des priorités
- ☐ évaluer et améliorer l'approche envisagée et faire un bilan de projet à partir de la rétroaction et de la réflexion.

Contenu
- ☐ identifier l'événement choisi et le décrire
- ☐ décrire diverses méthodes que des particuliers et/ou des groupes pourraient employer pour apporter des changements, et discuter de leur efficacité

Contenu (suite)
- ☐ prédire les résultats, escomptés et réels, des méthodes employées
- ☐ montrer qu'il comprend la dynamique politique, sociale et juridique.

Présentation
- ☐ montrer qu'il sait se servir de divers moyens de communication
  Ex. : Écrit : orthographe, ponctuation, grammaire, format (formel ou non, littéraire et technique)
  Oral : projection de la voix, expression corporelle, aspect personnel, enthousiasme, expérience antérieure visible
  Audiovisuel : techniques, outils, clarté, débit et rythme.
- ☐ maintenir des normes acceptables de grammaire et de terminologie technique lors des révisions et des corrections
- ☐ formuler une introduction qui décrit l'objet et l'étendue du projet
- ☐ communiquer des pensées, des sentiments et des idées clairement pour justifier ou remettre en question une opinion
- ☐ terminer par une conclusion qui analyse et fait la synthèse de l'information rassemblée
- ☐ fournir des indications montrant le sérieux de la recherche : bibliographie comprenant au moins sept sources d'information pertinentes.

CRITÈRES	OBSERVATION/BARÈME
Préparation et planification	4 3 2 1 0 S/O
Contenu	4 3 2 1 0 S/O
Présentation	4 3 2 1 0 S/O

NORME DE 3 POUR CHAQUE ACTIVITÉ

Barème de correction : *(les critères en italiques sont facultatifs)*

L'élève :

4 a dépassé les résultats attendus. Il planifie et résout les problèmes avec créativité et efficacité et d'une manière autonome. Il choisit et utilise avec efficience, efficacité et assurance : outils, matériaux et/ou processus. La qualité et la productivité, en particulier détails et finition, dépassent la norme. *Dirige l'équipe vers la réalisation de ses objectifs.*

3 a atteint les résultats attendus. Il planifie et résout les problèmes d'une manière autonome. Il choisit et utilise avec efficience et efficacité : outils, matériaux et/ou processus. La qualité et la productivité atteignent la norme de façon constante. *Travaille en collaboration avec l'équipe, donne des idées et des suggestions pour améliorer le rendement.*

2 a atteint les résultats attendus. Il planifie et résout les problèmes avec peu d'aide. Il choisit et utilise convenablement : outils, matériaux et/ou processus. La qualité et la productivité atteignent la norme de façon satisfaisante. *Travaille en collaboration avec l'équipe pour parvenir aux objectifs établis.*

1 a atteint les résultats attendus. Il suit les directives d'un plan d'action. Il utilise convenablement un nombre limité d'outils, de matériaux et/ou de processus. La qualité et la productivité atteignent la norme de façon satisfaisante. *Travaille en équipe.*

0 n'a pas atteint les résultats attendus. Outils, matériaux et/ou procédés ne sont pas utilisés convenablement.

Attente modulaire pour l'apprenant : L'élève va désigner des «décisions historiques» et en analyser les conséquences.

Critères et conditions : L'évaluation du rendement de l'élève sera basée sur la rédaction d'un rapport portant sur une cause pouvant être considérée comme une «décision historique». Il expliquera l'impact que le dénouement de cette cause a eu sur la société.

GRILLE D'ACTIVITÉS

L'élève va :

Préparation et planification

- ☐ se fixer des objectifs et indiquer les étapes nécessaires pour les atteindre
- ☐ se servir de son esprit d'initiative pour formuler des questions et trouver des réponses
- ☐ se servir d'une gamme de sources d'information et identifier les situations où des ressources supplémentaires sont nécessaires
- ☐ interpréter, organiser et combiner l'information d'une manière créative et réfléchie
- ☐ consigner l'information avec précision, tout en ajoutant des détails à l'appui et en se servant des bons termes techniques
- ☐ planifier et gérer son temps efficacement en établissant régulièrement des priorités
- ☐ évaluer et améliorer l'approche envisagée et faire un bilan de projet à partir de la rétroaction et de la réflexion.

Contenu

- ☐ choisir une «décision historique» et la décrire
- ☐ fournir le contexte historique
- ☐ décrire ce qui a provoqué le changement
- ☐ analyser les facteurs extérieurs qui ont mené à cette prise de décisions

Contenu (suite)

- ☐ décrire l'impact de la décision de la cour sur l'environnement politique, social et économique de la société directement touchée par cette décision juridique
- ☐ prévoir quelles sont les possibilités de changement à l'avenir, compte tenu du jugement rendu.

Présentation

- ☐ montrer qu'il sait se servir de divers moyens de communication
  Ex. : <u>Écrit</u> : orthographe, ponctuation, grammaire, format (formel ou non, littéraire et technique)
  <u>Oral</u> : projection de la voix, expression corporelle, aspect personnel, enthousiasme, expérience antérieure visible
  <u>Audiovisuel</u> : techniques, outils, clarté, débit et rythme.
- ☐ maintenir des normes acceptables de grammaire et de terminologie technique lors des révisions et des corrections
- ☐ formuler une introduction qui décrit l'objet et l'étendue du projet
- ☐ communiquer des pensées, des sentiments et des idées clairement pour justifier ou remettre en question une opinion
- ☐ terminer par une conclusion qui analyse et fait la synthèse de l'information rassemblée
- ☐ fournir des indications montrant le sérieux de la recherche : bibliographie comprenant au moins sept sources d'information pertinentes.

LEXIQUE - DROIT

- A -

Abortion	Avortement
Adjudication	Sentences arbitrales
Advocate	Défenseur, protecteur, intervenant
After-care agency	Organisme d'aide postcarcérale
Agreement	Convention, accord, entente, contrat
Alberta Child Welfare Act	(Loi sur la protection de l'enfance de l'Alberta)
Amicus curiae	Ami de la cour, amicus curiae
Applicant	Requérant
Appraiser	Estimateur, agent d'évaluation
Assignment	Interpellation
Assignment of a contract	Cession/transfert d'un contrat

- B -

Bailee	Baillaire
Bailiff	Préposé à l'audience
Bailment	Baillement
Bailor	Baillant
Bargaining	Négociation
Better Business Bureau	Bureau d'éthique commerciale
Breach of a contract	Rupture d'un contrat

Break and enter	Introduction par effraction
Builders' Liens Act	Loi sur le privilège des constructeurs
Burden of proof	Fardeau de la preuve
Business law	Droit commercial

- C -

Canadian Charter of Rights and Freedoms	Charte canadienne des droits et libertés
Case	Cause, procès, litige
Case law	Jurisprudence
Causation	Causalité
Charge to jury	Adresse au jury
Child neglect	Négligence à l'égard d'un enfant
Civil litigation	Domaine du contentieux des affaires civiles
Clerk of the court	Huissier
Cohabitation contract	Union de fait
Common law	Common law
Conditional release	Libération conditionnelle
Condominium	Association condominiale
Consequences	Sanctions
Consumer advocate	Protecteur du consommateur
Consumer and Property Law	Droit des biens et de la consommation
Contingency fee system	Système d'honoraires conditionnels
Contract law	Droit contractuel

Contributory negligence	Négligence de la victime
Conveyance lawyer	Avocat spécialiste en matière de cession de biens
Corporation	Société par actions
Court decision	Décision judiciaire
Court reporter	Greffier de la cour
Credit and Loans Agreement Act	(Loi sur les ententes de crédit et de prêt)
Credit bureau	Agence d'évaluation du crédit
Credit rating	Cote de solvabilité
Credit rating (individual's)	Solvabilité de l'individu
Criminal justice system	Système de justice criminelle
Criminal law	Droit pénal/criminel
Criminal wrong	Délit criminel
Custody order	Ordonnance de garde

- D -

Decision	Décision juridique
Defaulting	Défaillance (achat de produits et de service - le crédit)
Dependent	Personne à charge
Discharge of a contract	Exécution/résolution d'un contrat
Discharge of pollutants	Déversement de polluants
Dispute	Conflit
Divorce lawyer	Avocat spécialiste en matière de divorce

Domestic Relations Act	(Loi sur les relations familiales)
Dower Act	(Loi sur le douaire)
Durable power of attorney	Procuration qui subsiste à l'incapacité
Duty of care	Devoir de diligence

- E - F - G - H - I - J - K -

Employment Insurance Act	Loi sur l'emploi
Employment relationships	Relations de travail
Employment Standards Code	(Code sur les normes d'emploi)
Estate lawyer	Avocat versé dans le droit successoral
Family Relief Act	(Loi sur l'assistance aux familles)
Federal or provincial statute	Loi fédérale ou provinciale
Final argument	Résumé
Formal hearing	Audience formelle
Franchise	Concession
Fringe benefits	Avantages sociaux
Grievance procedures	Procédures de règlement de griefs
Grounds for appeal	Moyens d'appel (droit civil); motifs d'appel (droit criminel)
Guarantees	Cautionnement
Hearing	Audience
Hybrid offence	Infraction mixte
Indictable offence	Acte criminel
Impaired	Facultés affaiblies

Indictable offence	Acte criminel
Individual's Rights Protection Act	(Loi Sur la protection des droits de la personne)
Injury	Préjudice
Insurance adjuster	Expert en sinistres
Intestate Succession Act	(Loi sur les successions non testamentaires)
Issue (main)	Question en litige

- L -

Labour Law	Droit du travail
Labour Relations Code	(Loi sur les relations du travail)
Landfill site	Dépotoir, décharge
Lease agreement	Contrat de location
Legal marriage	Mariage légitime
Liability of employers	Responsabilité des employeurs
Liens	Privilèges (droit de propriété et du consommateur)
Litigation	Litige
Litigation lawyer	Avocat plaidant
Living wills	Testaments biologiques

- M -

Maintenance enforcement	Ordonnance alimentaire
Maintenance Enforcement Recovery Act	Loi sur l'exécution des ordonnances alimentaires
Matrimonial Properties Act	(Loi sur les biens matrimoniaux)

Mediation	Médiation
Mortgagee	Créancier hypothécaire
Mortgage agreement	Convention hypothécaire
Municipal bylaw	Règlement municipal
Mutual Funds	Fonds commun de placement (à capital variable)

- N - O -

No-fault insurance	Indemnisation d'assurance sans égard à la responsabilité
Non-unionized labour	Travailleurs non syndiqués
Occupiers' liability	Responsabilité d'occupant
Ombudsman	Protecteur du citoyen, ombudsman
Onus	Charge de la preuve
Opening remarks	Discours d'ouverture
Opening statement	Déclaration préliminaire

- P -

Partnership	Société d personnes
Peaceable possession	Possession/jouissance paisible
Personal Properties Security Act	(Loi sur la protection des droits de la personne)
Plaintiff	Demandeur
Plea bargaining	Négociation de plaidoyers
Power of attorney	Procuration
Precedent	Précédent

Preliminary matters	Question préliminaires
Private adoption	Adoption privée
Process server	Personne effectuant la signification (tribunal)
Proposal	Proposition, offre
Proprietorship	Entreprise individuelle
Proximate cause	Cause immédiate
Public adoption	Adoption publique
Public Trustees Act	(Loi sur les curateurs publics)

- R - S -

Real estate agent	Agent immobilier
Realtor	Courtier en immeubles
Receivership	Mise sous séquestre
Remedies	Recours
Repeat offender	Récidiviste
Residential Tenancies Act	Loi sur la location des locaux d'habitation
Ruling	Jugement
Spousal and child maintenance	Pension alimentaire d'un conjoint et d'un enfant
Standard of care	Degré de diligence
Statute	Acte législatif
Statute law	Droit législatif
Statutory release	Libération d'office

Strict liability	Responsabilité stricte
Strikes/lock-out	Grèves et lock-out
Subletting	Sous-location
Summary offence	Infraction punissable sur déclaration sommaire de culpabilité
Surrogate court staff	Personnel d'un tribunal successoral
Surrogate mothers	Mères porteuses

- T - U- W - Y -

Tax lawyer	Fiscaliste
Terminate a labour contract	Résilier un contrat de travail
Tort action	Droit de la responsabilité délictuelle
Unconscionable interest rates	Taux d'intérêt exorbitants
Unfair Trade Practices Act	Unfair Trade Practices Act
Union bargaining	Négociations syndicales
Union certification	Accréditation d'un syndicat
Union membership	Affiliation syndicale
Unionized labour	Travailleurs syndiqués
Vicarious liability	Responsabilité du fait d'autrui
Warranty	Garantie
Wills act	(Loi sur les testaments)
Winding up	Liquidation et partage (fermeture d'une entreprise)
Workers' Compensation Board	(Commission des accidents du travail)

Working for pay	Travail rémunéré
Wrongful dismissal	Congédiement injustifié
Young Offenders Act	(Loi sur les jeunes contrevenants)

Remerciements

Version française

La conception et la réalisation des nombreux ouvrages reliés aux Études professionnelles et technologiques (ÉPT) sont l'œuvre de plusieurs intervenants. Le directeur de la Direction de l'éducation française aimerait exprimer sa gratitude aux personnes qui ont participé à l'élaboration de cette publication.

Le domaine **Droit** a été développé en français grâce aux efforts de :

Paul Pelchat	*Direction du projet et vérification finale*
Jocelyne Bélanger	*Services d'édition*
Odette Colomb (TNO)	*Traduction*
Marie-José Knutton Anne Genest	*Traduction et révision*
Marthe Corbeil Sonia Moreau	*Traitement de texte*
Michel Fortier	*Illustration page de titre*

Nous remercions spécialement le Ministère de l'Éducation du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest pour l'aide qu'il a apportée à la traduction de ce document.

Version anglaise

Le domaine **Droit** a été développé grâce aux efforts de plusieurs personnes des institutions secondaires et postsecondaires, d'associations professionnelles, d'entreprises commerciales, d'industries, de centres de main-d'œuvre, de ministères et d'agences du gouvernement de l'Alberta. Alberta Education voudrait exprimer son appréciation à ces personnes et à ces groupes.

Les 164 membres du **Droit Communication Network** ont reçu des copies préliminaires du programme en avril 1994.

Tous les programmes des ÉPT ont reçu des recommandations du **Career and Technology Studies Advisory Committee.** La liste des personnes bénévoles a changé au cours des années. Voici une liste complète des membres :

Wayne Bakker	Représentant de l'Alberta Teachers' Association
Mike Blackwell	Wetaskiwin Composite High School
Susan deWijk	Lester B. Pearson Senior High School, Calgary
Lynne Duigou	St. Francis of Assisi School, Edmonton
Barry Edgar	Grande Prairie Composite High School, Grande Prairie

George Hildebrandt	Westview Secondary School, Calgary
Gerry Hunt	Eastglen Composite High School, Edmonton
Kenneth Jacknicke	Représentante de l'enseignement postsecondaire
Graham Johnston	Northern Alberta Institute of Technology, Edmonton
Bev Klemen	W. R. Myers High School, Taber
Arnold Krause	Department of Education, Culture and Employment, Government of NWT
Len Luders	Red Deer School District No. 104
Eva-Jane Lundgard	Edwin Parr Composite Community School, Athabasca
Gordon Murray	Bellerose Composite High School, St. Albert
Sam Perverseff	Représentant de l'Alberta Teachers' Association
Connie Peters	Vincent J. Maloney Junior High School, St. Albert
Darren Reeder	Représentant de l'industrie et des commerces
Rick Roman	MLA Implementation Team: Business Involvement Advisory Group
Barry Stangeland	Roland Michener High School, High Prairie
Gordon Welch	Représentant de CASS
Gordon Worobec	Représentant de l'Alberta Teachers' Association

Le ***Focus Group*** a beaucoup aidé lors de l'élaboration, de la validation et de l'implantation du programme de **Droit**.

Bettyanne Brownlee	Chadi & Company, Edmonton
Jim Cochran	Will Sinclair High School, Rocky Mountain House
Maureen Collins	Edmonton John Howard Society
Audrey Dean	Alberta Human Rights Commission, Edmonton
Janet Dixon	Private Practice, Edmonton
Jerry Farwell	Bishop Carroll High School, Calgary
Margaret Ferguson	Legal Resource Centre, Edmonton
Howard Sapers	Edmonton John Howard Society
R.A. Scott	Royal Canadian Mounted Police, Edmonton
Lloyd Wadel	Correctional Services, Alberta Solicitor General, Edmonton

Des enseignants et des enseignantes de partout en Alberta ont participé à la phase de pilotage de **Droit**.

***Mise en œuvre* 1992–93**

Mary Jo Broderick	Bishop Grandin High School, Calgary
Marilyn Brown	George McDougall High School, Airdrie
Sharon Cervi	Drumheller Composite High School
Terry Kosabeck	Hines Creek High School
Liam McNiff	Lacombe Composite High School
Jeff Myck	Viking School

***Mise en œuvre* 1993–94**

Lilian Demchuk	St. Paul Regional High School
Kim Kissel	Assumption School, Grande Centre
Rod Lis	Beaumont Composite High School
Liam McNiff	Lacombe Composite High School

Citons les agences suivantes pour leur participation :

Legal Resource Centre, Edmonton

Le rapport de développement préliminaire a été préparé par Betty Leadbester and John King.

Citons les agences suivantes pour leur participation :

Betty Leadbeater
Lian McNiff
Marc Poirier

La direction Curriculum Standards a assuré le développement initial de ce domaine :

Lloyd Symyrozum	Director
Keith Wagner	Deputy Director
A. A. (Scotty) Day	Assistant Director, Career and Technology Studies (retired)
Sharon Prather	Program Manager, Career and Technology Studies
Betty Leadbeater	Program Consultant, Legal Studies, Career and Technology Studies



